Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :
M. J. SEMLER-COLLERY

Abonnement (10 N°s) 1er oct au 30 sept — LE NUMERO 0.50 F — FRANCE un an 4 F — ETRANGER un an 5.50 F

Compte Chèque Postal 4638 65 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121 rue La Fayette PARIS-10e Tél 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre — Novembre — Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril — Mai — Juin-Juillet — Août-Septembre

Le Théâtre des Hauts-de-Seine présente dans le cadre de l'Année Beethoven, le mercredi 16 décembre, à 21 h, 4 sonates de Beethoven avec Léon Kartun.

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 238 ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES — DECEMBRE 1970

Notre collaborateur Monsieur André PETIOT, n'a pu, pour raisons de santé, nous faire parvenir son article habituel. Sa santé étant désormais très améliorée après une intervention chirurgicale, nous espérons que dès le mois de février Monsieur PETIOT nous fera bénéficier de ses très intéressants articles. Nous le remercions de l'effort qu'il fait pour notre journal et lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Le Concert de Gala de la Musique des Gardiens de la Paix

à l'occasion du Congrès de la Confédération Musicale de France

Sous la direction de son chef Désiré Dondeyne, la Musique des Gardiens de la Paix de Paris adonné le 24 octobre dernier en soirée, une audition qui, comme à l'accoutumée fut l'événement musical du congrès. L'exceptionnelle valeur de cette audition, nous dispensera de lui consacrer les vaines épithètes dont il est tant fait usage en pareille matière.

Le public nombreux qui assistait à cette séance mémorable ne s'y est pas trompé, ses réactions spontanées et unanimes, d'une ampleur inaccoutumée, nous ont révélé un état réceptif dont il est bon de souligner ici le caractère ascendant : Composé surtout, d'éléments appartenant à la Confédération musicale de France, ce public formait donc un auditoire éclairé, sensible à la fois aux valeurs psychologiques des œuvres qui lui étaient présentées et à la remarquable technique qui en illustrait les différents aspects.

La Musique des Gardiens de la Paix mérite à ce dernier titre l'être le modèle de tous les ensembles orchestraux du même type, et son chef le modèle de leurs animateurs. Sa science s'affirme dans un monde de ciselures toutes perceptibles au cours des exécutions qu'il anime. L'équilibre des plans sonores et des valeurs expressives nous montre que les sacrements reçus par ce chef au cours de ses études, n'ont pas été vains, il en témoigne avec une rare éloquence.

Le programme de cette audition comprenait :

— Sélamlik (divertissement), Florent Schmitt ;
— Les Sablaises (suite bretonne), P. Ladmirault ;
— Scherzo romantique, Jules Semler-Collery ;
— Cap Kennedy, Serge Lancen.

IIème Partie

— Symphonie fantastique Hector Berlioz :

a) Rêveries - Passions ;
b) Un bal ;
c) Scène aux champs ;
d) Marche au supplice ;
e) Songe d'une nuit d'été.

Le divertissement turc Sélamlik, (exécuté à l'occasion du centenaire de la naissance de l'auteur) a été composé entre 1900 et 1906, il relate un épisode du voyage que fit le compositeur à Constantinople.

Ecrit pour orchestre d'harmonie il est représentatif des tendances orientalistes de F. Schmitt à qui l'on doit d'ardentes pages pour Salomé.

De plus, Sélamlik faisait pressentir dès son apparition, le puissant poème symphonique Dionysiaques, œuvre au répertoire des grands orchestres d'harmonie européens.

Les Sablaises. — L'exécution de cette suite ravissante si expressive quant à son objet, est un hommage à la mémoire de Paul Ladmirault, musicien de grande classe qui hélas ! comme tant d'autres n'a pas connu l'heureux destin réservé aux favoris des Dieux.

Quelle satisfaction ce nous est de dire ici, le plaisir que nous a donné la chaleureuse exécution du « Scherzo Romantique » dont l'auteur est notre président. Tous les éléments qui animent cette œuvre convergent sur l'adjectif « romantique » et il y là une réussite d'une haute tenue, dont l'écriture révèle une technique savante, mise au service d'une pensée très sûre. L'auditoire l'applaudit avec un enthousiasme où l'on sentait une particulière faveur.

Œuvre à programme, « Cap Kennedy » est dédiée aux cosmonautes, premiers conquérants des espaces lunaires.

Tout imaginaire, elle suit les différentes étapes du prodigieux voyage... Après un prélude propitiatoire, la musique suit la course de la fusée à travers l'espace puis, contemplative, elle évoque le grandiose panorama que nul regard ait jamais embrassé.

Cependant, la course continue vers Phébé et c'est alors que, pénétrant dans sa douce lumière, les cosmonautes, depuis notre satellite, assistent au merveilleux lever de terre. La musique les suit, débarquant enfin sur l'astre des nuits. Elle les évoque gravissant les espaces lunaires avec la majesté des légions romaines remontant la voie Appienne.

Les réactions vibrantes de l'auditoire, nous ont donné l'idée juste de la puissance d'évocation de ces pages.

Serge Lancen est connu dans tous les milieux de la Confédération, par nombre d'œuvres écrites à l'intention du monde Confédéral qui aime la musique et désire la servir. Toujours retenues à l'unanimité des jurés réunis pour le choix de ce genre d'œuvres instrumentales, celles de Lancen sont au plus haut degré, les éléments de qualité où puiser une saine culture musicale de base. Il vient de nous révéler avec Cap Kennedy, qu'il atteint les sphères élevées de son art, avec le même bonheur que celui toujours sensible dans ses œuvres mineures.

De la « Symphonie Fantastique » dont l'exécution remplissait la seconde partie de l'audition, tout a été dit.

Les musicologues les plus éminents lui ont consacré assez de pages aux tendances diverses (bien connues de tous) pour qu'il soit utile d'y ajouter quoi que ce soit, aussi, nous contenterons-nous de dire au sujet de cette magistrale exécution qu'elle fut une consécration au plus haut échelon artistique, de la musique des Gardiens de la Paix et de son animateur.

Cet ensemble instrumental, est le vibrant témoignage de la banale vérité qu'il faut en art comme en toute chose une continuité dans l'effort, une même volonté dans la poursuite d'un idéal.

Un chef, une méthode, un but...

Ce qui bien sûr, n'exclut en rien la possibilité de faire appel de temps à autre à des concours extérieurs, puisque bien au contraire, il peut en résulter d'utiles comparaisons, mais, le principe doit être sauvegardé et si il a été oublié où que ce soit, il vaut d'être reconsidéré.

La Symphonie Fantastique si heureusement adaptée à l'orchestre d'harmonie par Gabriel Parès et, adroitement remaniée par Désiré Dondeyne, fut l'expression en ce soir-là, d'une maîtrise où l'on ne sait qu'admirer le plus, de la technique ou de l'ardente musicalité, les mânes de Berlioz ont dû frémir.

Les œuvres avant leur exécution, étaient présentées par Frédéric Robert que chacun de nous connaît bien, depuis sa prestigieuse collaboration avec Désiré Dondeyne à la réalisation du traité d'orchestration publié par les Éditions Lemoine.

Homme de lettres des plus éclairés en matière d'histoire de la musique, Frédéric Robert nous a donné à chacune de ses interventions, le plaisir de mieux connaître et de mieux entendre, qu'il en soit remercié, et que surtout il nous garde son estime pour l'art que nous servons, estime qui soutient notre confiance en la mission qui nous incombe.

F. F.

LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir ».

QUATRE CENTENAIRES 1970

LEKEU - VIERNE - TOURNEMIRE - CASADESSUS (Francis).

Après Florent Schmitt, ce dernier mois de 1970 me permet d'être toujours, par un hasard involontaire, dans la limite du millésime qui a vu naître, il y a cent ans, quatre musiciens français de style et d'importance différents mais égaux dans l'oubli et la désaffection.

En ce qui concerne Guillaume LEKEU je me trouve éloigné de sa commémoration puisque ces lignes auraient dû paraître en janvier dernier. Tel n'est pas mon but qui serait impossible à réaliser. Louons seulement cette coïncidence entre le temps présent et le temps de ce musiciens délaissés.

Guillaume LEKEU est né le 20 janvier 1870 à Hensy près de Verviers en Belgique.

Quand on songe aux grands artistes disparus prématurément c'est immédiatement les noms de Mozart, Chopin, Schubert qui hantent notre esprit mais on oublie Raphaël, Musset, Watteau, Samain, Pergolèse et bien d'autres !

Dans une causerie sur Chopin, Camille Mauclair évoquait aussi un célèbre dessinateur anglais Aubrey Beardsley, les écrivains et philosophes Novalis, Bonnington et Jules Laforgue disparus avant la trentaine. Je crois intéressant de citer un passage de cette magnifique causerie.

« Lorsque après avoir lu les dates d'une précocité terrible sur les stèles de ces jeunes hommes, on examine leurs arts, leurs caractères et leurs existences, on s'aperçoit qu'ils furent unis par des affinités très profondes et qu'ils se sont aimés et compris les uns les autres. On discerne très bien ce que la maladie a créé entre eux, une sorte de complicité auguste, une harmonie en présence de la mort imminente. Leurs arts peuvent être conçus très différemment mais la maladie a identifié leurs âmes et sa marque raffinée et cruelle est dans tout ce qu'ils ont fait et s'exprime avec la même force dans toutes leurs douleurs vivantes... etc.»

Guillaume LEKEU quitta ce monde le 21 janvier 1894 à Angers, c'est-à-dire à l'âge de 24 ans. Je ne possède aucune précision sur les causes de cette mort. De ce fait je ne dois pas appliquer obligatoirement les termes de Camille Mauclair à son cas mais quelles qu'en soient les raisons il faut constater que la prémonition reste latente en ces dix années qui contiennent la totalité de l'œuvre.

SUITE PAGE 3

NOTULES MUSICALES

par Georges AUBANEL

Avoir écrit 36 « Notules Musicales » d'octobre 61 à mai 65, après 9 articles sur la « Musique Vocale », 8 articles sur le « Rythme Musical et des articles très divers, notamment sur le Folklore Musical, n'est pas un chose qu'on peut facilement oublier, même après une interruption de quelques années, et c'est avec un peu d'émotion que je commence un 37ème article dans lequel je voudrais faire le point sur l'évolution des matières en faveur desquelles j'ai lutté.

Dans le domaine du chant choral je ne vois pas de changement. l'Alsace continue son bel effort en faveur de ces chorales mais la Musique Instrumentale est toujours fortement majoritaire. Pourtant il est plus économique de créer une chorale qu'un orchestre, plus pratique aussi et avec un résultat plus rapide qu'avec un ensemble instrumental. Ce n'est pas pour demain qu'on créera une chorale de Garde Républicaine, des Equipages de la Flotte, des Gardiens de la Paix comme cela se passe en URSS alors que les orchestres sont en tout point remarquables. Donc, Musique Chorale et Musique Instrumentale font toujours bande à part. Il serait plus facile de les accoupler en imitant les orchestres de Danses, de Jazz, qui font appel à la voix, il n'en a pas toujours été ainsi et je suppose qu'un orchestre de 40 à 50 exécutants trouverait facilement de 10 à 15 musiciens avec assez de voix caractérisées pour former un groupe choral accompagné par le reste de l'orchestre. Je garde le souvenir du pot-pourri d'Etienne Lorin qui clôturait un concert de gala de l'Orchestre d'Accordéons de Paris, qui chanté par la foule avait été un véritable triomphe ; rien ne s'oppose à ce qu'il soit aussi chanté par les accordéonistes. Ce mélange Vocal-Instrumental est parfait ; la voix, émouvante et expressive, aidée, renforcée par les instruments est l'expression la plus riche de la musique

En solfège il y a des transformations mais les quelques articles de mon ami André Petiot et de moi-même n'ont pas abouti, à ma connaissance, à une simplification de la nomenclature et de ce qu'il y a d'irrationnel dans la théorie pour rendre la pratique du solfège plus attrayante.

SUITE PAGE 11

Pour le local de la C M F

Montant des sommes déjà parues : 27.307,40 F

M. QUERAUD Emile, Sceaux, 20 F ; M. CHAUSSIN Maurice, Etrechy, 12 F ; M. DELACOUR Lucien, Beaugency (Loiret), 6 F ; M. BENHAMOU, Auch (Gers), 10 F.

Total général à ce jour : 27.355,40 F

AVIS IMPORTANT

Paris le 30 octobre 1970

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction Générale des Impôts
Service de la Législation
Sous Direction III D
Bureau III D 2

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les dispositions de l'article 12 de la loi No 70.576 du 3 juillet 1970 portant simplifications fiscales. Vous demandez à être renseigné sur le nouveau régime fiscal qui en résulte pour les associations affiliées à la Confédération Musicale de France.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'article 12 précité prévoit que les associations constituées et déclarées selon les règles fixées par la loi du 1er juillet 1901 et qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent, à compter du 1er janvier 1970, être imposées selon le régime du forfait de chiffre d'affaires.

Il s'ensuit que les associations n'ayant pas opté pour l'imposition d'après le chiffre d'affaires réel pourront bénéficier de la franchise et de la décote générale prévues en faveur des petites entreprises.

L'octroi de la franchise aboutit à une remise complète de la taxe sur la valeur ajoutée normalement due, lorsque son montant annuel n'excède par 1.200 F. Par ailleurs, l'application de la décote se traduit par une imposition atténuée, lorsque ce montant n'excède pas 4.800 F.

Mais ces dispositions ne trouveront pas à s'appliquer immédiatement en ce qui concerne les sociétés musicales, car elles n'intéressent que les opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée. Or, les concerts susceptibles d'être organisés par ces sociétés sont actuellement passibles de l'impôt sur les spectacles. Au regard de cet impôt, du reste, elles peuvent bénéficier des dégrèvements prévus aux articles 1561 et 1562 du Code général des Impôts en faveur des associations agissant sans but lucratif.

Cela dit, si le Parlement adopte sans modifications l'article 16 du projet de la loi de finances pour 1971, la taxe sur la valeur ajoutée sera, à compter du 1er janvier 1971, rendue applicable aux spectacles, notamment aux concerts.

Ainsi, à partir de cette date, les sociétés musicales, qui seront assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée, pourront bénéficier des dispositions de l'article 12 susvisé qui leur permettront de retrouver, dans le cadre de cette taxe, des avantages fiscaux sensiblement équivalents à ceux dont elles bénéficient en matière d'impôt sur les spectacles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

J. J. PHILIPPE
Le Sous-Directeur,

CHRONIQUE des DISQUES

LA VOIX

● HOMMAGE A LOUIS VIERNE

Cet hommage, il le fallait. Voici enfin un disque anthologique consacré au grand organiste français. Nous aurions souhaité en parler plus longuement, mais il nous parvient en dernière heure et nous tenions à le signaler au plus vite.

Recto — Ecrite pour chœurs, deux orgues et cuivres, la **Messe solennelle en ut dièse mineur** est sans doute la dernière des grandes messes romantiques. En tout cas elle est une des rares qui justifient pleinement, du point de vue liturgique, leur appellation de « messes » ; Très belle, écrite pour N.-D. de Paris et à l'image du vaisseau pour lequel elle fut conçue, elle étaye de bout en bout son architecture sur de puissants piliers placés aux bons endroits.

(Kyrie : après une intrada grandiose, il s'élève avec ferveur puis émotion, vers les voûtes gothiques. De structure assez complexe, le Gloria est plus « humain ». Le Sanctus monte en douceur, puis éclate palpitant. Après le très recueilli Benedictus, l'Agnus Dei, dont la richesse intérieure est prodigieuse, achève l'œuvre en prière murmurée).

Nous avons personnellement « suivi », depuis ses débuts, l'**Ensemble vocal « Contrepoint »** et apprécié sa constante progression : il est devenu une entité très homogène, qui sait « se fondre » et nuancer sa pensée. Sous l'impulsion de son directeur-fondateur, **J.-G. Gaussens**, qui a parfaitement maîtrisé les masses et équilibré les plans, « Contrepoint » signe là sa meilleure réussite.

Verso — Dans la **Marche triomphale pour le centenaire de Napoléon 1er**, l'orgue fait fièrement face à un ensemble de cuivres et timbales — des instrumentistes de l'O.R.T.F. La chef la prend dans un tempo assez lent, obtenant ainsi une majesté plus noble sans en ternir l'éclat.

L'**Ave Verum** pour ténor et orgue est très moyenâgeux. F. Bardot s'y montre « solide ». Le **Tantum Ergo** pour chœurs et orgue nous semble un peu... sucré.

L'organiste Micheline Lagache se livre à une éblouissante démonstration dans la brillante et véloce **Toccata. Sur le Rhin**, pièce tripartite, énergique et colorée, clôt le récital. Nous conseillons d'écouter la 2ème face avant la 1ère.

La captation de la Messe posait des problèmes redoutables. La stéréophonie est spacieuse et bien définie (avec des résonances peut-être un peu courtes). De son côté, la gravure est souple et lisible (déplorons quelques défauts de pressage, qui peuvent n'affecter que notre exemplaire). La notice comprendra un hommage à Vierne, une documentation sur « Contrepoint » et une analyse pertinente des œuvres enregistrées, sous la plume de N. Dufourcq. Ornementation pochette : Rosace Sud (1).

● DE ALMEIDA MOTTA : UN ORATORIO

La Passione di Gesu Cristo Signor Nostro » est la seule Passion portugaise actuellement connue. Encore ne la découvrit-on, à Lisbonne, que récemment. Elle date vraisemblablement des environs de 1780-90.

Elle est écrite sur un livret de Metastase, donc en italien. Le poème est très humain, souvent poignant, fait assez rare pour mériter d'être souligné.

L'œuvre, partagée en deux parties, fait alterner des récitatifs et des arias qui s'adressent aux 4 solistes : Madeleine, Jean, Pierre, Joseph ; il y a aussi quelques chœurs. Quelques récitatifs sont accompagnés par le clavecin, mais la plupart à l'orchestre, ce qui permet plus d'expression. Cet orchestre comprend, outre les cordes : hautbois, cors et trompettes. Les airs épousent la forme « da capo », avec de nombreuses répétitions, ce qui provoque quelque longueur.

Dès les premières notes, on est frappé par le rapprochement qui s'impose avec Mozart. Le style s'apparente à la musique baroque ; l'écriture est assurée. L'influence italienne se lit aussi dans la structure et dans l'orchestration.

Sommairement, voici le découpage :

1ère partie (Sinfonia d'ouverture : deux allegros fiévreux encadrent un minuetto sérieux. Pierre regrette sa faute. Madeleine lui laisse comprendre que Jésus est mort, et chante sa douleur : mélodie torturée. Jean et Joseph racontent la flagellation et la crucifixion : l'orchestre accompagne tragiquement, ou douloureusement lorsqu'il s'agit de la Vierge. Air de Pierre repentant ; Madeleine également : leur duo. Sombre, le chœur tire la leçon du sacrifice).

2ème partie (Récits et airs divers sur le thème : « il reviendra parmi nous et vengera l'outrage » ; lignes mélodiques torturées. Puis les quatre personnages tirent la leçon, en une longue et profonde méditation — Dieu est partout : il ne nous abandonne pas : il ressuscitera et nous serons rachetés — soulignée, coupée, prolongée par de beaux commentaires symphoniques. Chœur final d'espoir).

Interprétation — On reconnaîtra au soprano Luisa Bosabalian (Madeleine) beauté et sensibilité vocales ; presque la perfection... à part quelques attaques dans l'aigu ou vocalises très difficiles. Le ténor F. Serafim (Jean) lui aussi gêné par quelques aigus, possède un timbre d'un beau métal. Le baryton B. Luxon (Pierre) est émouvant. La basse R. Angas (Joseph) a une voix très riche. Les chœurs Gulbekian forment un ensemble très musical et particulièrement souple. L'orchestre (de Gulbekian) vif et fin, est mené de main de maître par G. Rivoll. Au total version frémissante de tendre poésie et palpitante de vie intérieure.

La captation et la reproduction ont visiblement fait l'objet des meilleurs soins. La gravure, d'une durée de 2 h. 3/4, est répartie sur six faces enfermées dans un coffret confortable accompagné d'une luxueuse plaquette (notice, texte et traduction trilingue) que décore une saisissante reproduction en couleurs. (2)

● PROKOFIEV : UNE CANTATE

Il était audacieux, esthétiquement parlant, de mettre en musique des citations de Marx, Engels et Lénine, comme l'a fait Prokofiev dans sa **Cantate « Octobre »** (opus 74) pour récitant, chœurs et orchestre. A chacun son rôle : les chœurs « pensent », l'orchestre décrit ; d'où le double aspect de l'œuvre : manifeste politique et fresque historique. Bien qu'en soi le genre soit sujet à caution, on ne peut refuser à « Octobre » une valeur artistique

L'audace du choix littéraire et de l'engagement se double d'une audace de l'orchestration ; la formation habituelle s'annexe parfois une batterie-fanfare, un groupe d'accordéons et un ensemble de jazz.

La dominante de cette musique est son invincible dynamisme. C'est une musique de choc, donnant vraiment l'impression d'une « force en mouvement ». Les chœurs sont grandioses et envoûtants.

(Découpage + Introduction symphonique créant un climat d'attente mystérieux et redoutable. « Les philosophes » : vanité de leurs propos. Interlude symphonique. Chœur représentant la foule en marche vers l'insurrection. Interlude symphonique. Chœurs: appel à la révolution ; la victoire. L'interlude et le chœur finals prolongent cet épisode, qui apparaît ainsi comme l'aboutissement logique).

Les chœurs de la République de Russie sont fort beaux et prodigieusement disciplinés. Talentueux, l'orchestre de Moscou est conduit de main de maître par Kondrachine. Celui-ci doit régir et équilibrer une masse choro-orchestrale très complexe.

En complément, la jolie berceuse de « La garde de la Paix " (opus 124) pour voix de garçon, mezzo soprano, chœur et orchestre. Irina Arkhipova la chante de façon très convaincante.

Le disque est d'une parfaite lisibilité. La stéréophonie dispose d'un champ large et assez profond. Gravure impeccable. Présentation soignée (3).

L'INSTRUMENT

● CARRILLO : DIVERS INSTRUMENTS

Né en 1875, Julian Carrillo est un Mexicain d'origine indienne. Parti de zéro, socialement et musicalement, on doit le considérer à la fois comme autodidacte et défricheur. Il devint partisan d'un fractionnement du son au-delà des possibilités classiques. Ce chromatisme resserré donne à sa musique une physionomie particulière, gémissante et obsédante. Ses œuvres révèlent donc un compositeur plus préoccupé par les problèmes de « sonance » (hauteur du son) que par ceux de structure, et souvent elles semblent invertébrées.

Horizontes, pour violon, violoncelle, harpe et orchestre, est un poème symphonique qui ne comporte aucun programme précis ; sans doute un rêve de visionnaire. D'une durée de vingt minutes, la partition ne peut se décrire : il faut l'entendre, d'ailleurs elle le mérite. Les effets nouveaux y abondent, lui composant un visage original ; ce qui ne l'empêche pas de rayonner d'une poésie aussi puissante qu'étrange.

Ecrit pour soprano et quelques instruments (harpe, flûte et quatuor à cordes), le **Preludio a Colon** constitue un hommage au navigateur-découvreur. La partie chantée y est vocalisée, uniquement.

Suit le **Concertino pour piano en 1/3 de ton**, qui nécessite évidemment un accord spécial préalable du clavier ; on remarquera que, de ce fait, il y est plus facilement traité monodiquement que comme un instrument polyphonique. Intéressant, surtout dans sa deuxième partie, l'ouvrage apparaît comme partagé entre deux pôles : l'épique ,fourni essentiellement par l'orchestre, et le lyrisme, domaine en général réservé au piano (mais cette vue schématique est parfois contredite).

Pour Horizontes, trois solistes réputées — Gabrielle Devries, Reine Flachot et Monique Rollin — se sont unies, et parfaitement adeptées aux exigences du compositeur. Celui-ci dirige lui-même l'orchestre Lamoureux. Dans le Préludio, la voix superbe et magistralement conduite de Annick Simon navigue avec aisance entre les écueils provoqués par une partie plus instrumentale que vocale. Enfin, le pianiste B. Flavigny apparaît comme très méritant dans son exécution du concertino

Bonne réalisation technique. Notice intéressante mais insuffisante (4).

● LA FLUTE

Voici un récital de flûte, contemporain et international.

De l'Italien Nono, pour flûte, cordes et percussion : « Y su sangre y a viena cantando ».

C'est une sorte de thrène, deuxième partie de son Epitaphe pour Garcia Lorca. Politiquement engagée, l'œuvre est musicalement très belle. Elle se situe dans l'obédience dodécaphoniste, mais avec liberté, personnalité et intelligence (De la zone de silence initiale s'échappent des sons isolés, faibles. Les cordes s'organisent lorsque la flûte se plaint. Le morceau exhale une poésie douce et douloureuse, mais le dernier épisode s'agite et se révolte).

Pour flûte, piano, cordes et percussions, voici **Hi-Kyo** — le titre signifierait « miroir volant » (c'est-à-dire la lune) — du Japonais **Fukushima**. Cette page est aussi lyrique que la précédente, aussi belle (sans doute moins géniale) avec plus de tendresse et moins de tristesse.

Sérénade I de Berio est probablement la seule pièce de ce programme que nos lecteurs connaissent déjà. Dédiée à Boulez, elle réclame 14 instruments pour entourer la flûte. Inventive certes, elle est peut-être un peu longue.

Enfin, **Quanti** (1952) du Suisse **Lehmann**, est rédigée pour flûte, et orchestre de chambre. Si cette page s'entend sans déplaisir, n'a-t-on pas l'impression d'une certaine gratuité ? (Elle commence par un long récitatif du soliste, puis l'ensemble instrumental intervient, toujours fluide et translucide).

S. Gazzelloni, flûtiste extraordinaire, et B. Maderna, chef remarquable, sont tous deux spécialisés dans la musique contemporaine. La première œuvre est donnée avec un prenant lyrisme. Dans la seconde, le soliste étonne dans sa longue et difficile cadence.

La réalisation permet de tout distinguer et apprécier au mieux. Signalons quelques anticipations magnétiques (5).

● LA HARPE

Ce récital de harpe comprend uniquement des œuvres contemporaines écrites pour l'instrument.

Le ravissant prélude opus 12 n° 7 de **Prokofiev** est tiré d'une série de dix pièces pour le piano, mais l'auteur lui-même a déclaré que celui-ci pouvait se jouer à la harpe ; il ne s'agit donc pas d'une transcription.

La sonate de **Germaine Tailleferre**, conçue pour l'interprète, peut se targuer d'une écriture bien faite pour mettre en valeur certaines possibilités de l'instrument. (1 - Effets d'irisation. 2 - Un chant heureux. 3 - Gai « mouvement perpétuel »).

L'auteur de la célèbre « Source », Tournier, était lui-même harpiste. (Le chant de la source miroite sur un fond d'arpèges).

L'Impromptu opus 21 de **Roussel** se présente comme une page sévère.

Nous avons déjà parlé de la sonate d'**Hindemith** (1 - posé. 2 - vif et scintillant. 3 - lent).

Dans la sonate de **Peggy. Glanville-Hicks** — une Australienne — se lit une discrète influence espagnole ; le titre du 1er mouvement l'atteste (1 - Saeta. 2 - Pastorale, 3 - rondo volubile et élégant).

Quel virtuose de la harpe, et aussi quel poète de la musique, que N. Zabaleta ! Ce qui frappe, ce sont les changements de « timbre », de coloration, que l'artiste peut faire subir intentionnellement aux notes, suivant le mode d'attaque et l'endroit.

Au service de cet excellent choix (à la portée de tous bien que contemporain) et de cette interprétation exceptionnelle, une gravure soignée, dans laquelle le contour des sons est fort bien cerné (6).

● LE SAXOPHONE

Grand est l'intérêt de ce récital parce qu'il présente ,lié à un ou plusieurs autres instruments, le saxophone alto, qu'on n'entend pas assez souvent ; et parce qu'il le présente dans des œuvres rares.

Le beau « sextuor mystique » de **Villa-Lobos** a été tout récemment commenté. Passons donc tout de suite à la Sonate **d'Hindemith**, pour saxo et piano, concise en ses 4 parties (lent et d'expression chantante. vif et primesautier. lent et d'expression plus éplorée, véloce).

Le « chant du veilleur, estampe hollandaise » de **Nin**, est une page fort séduisante écrite pour une formation rare : mezzo-soprano, saxo et piano (gravement cantabile, avec des thèmes bien frappés et quelques accents dramatiques).

Brève, gaie, alerte, la « Fantaisie-Impromptu » pour saxo et piano de **Jolivet** tranche avec la page précédente par son modernisme.

« Printemps » de **Tomasi** s'adresse à un sextuor à vent (saxo plus le quintette classique). D'abord hésitant, il arrive en douceur, dans une gamme de ravissants coloris, dispense force sourires, finissant par semer autour de lui une franche gaieté.

Construit sur un mode hindou, « Gavambodi 2 » de **J. Charpentier** comprend grosso modo, 3 parties 2 psalmodies plaintives encadrent un récitatif obsédant.

De **Koechlin** — compositeur trop négligé — l'« Epitaphe de J. Harlow » constitue un hommage subtil (flûte. saxo. piano).

Enfin, voici un « Nocturne » diaphane de **Beck** — un musicien suisse —.

L'instrument de J.-M. Londeix découpe ses notes en douceur dans un velours moiré aux tons chauds. L'émission, la courbe, la nuance, tout enchante. Et si, d'autre part, on se réfère à la nomenclature des artistes qui l'assistent (Henriette Puig-Roget, Lili Laskine, J. Castagner, etc...) on ne s'étonnera pas du raffinement des exécutions

Enregistrement net et moelleux à la fois. Notice inconsistante (7)

● LA PERCUSSION

Ce disque présente de la musique s'adressant uniquement au groupe des percussions, d'ailleurs fort varié. Les trois compositeurs sont britanniques, d'adoption sinon tous d'origine. Quant aux œuvres, elles offrent de l'intérêt, notamment la première vraiment « neuve ».

Le Concerto pour percussion de **Léonard Salzedo** mobilise quatre percussionnistes. Il comprend cinq parties (1 Preludio : propose un conflit mélodico-rythmique. 2 - Scherzo : domaine exclusif du rythme. 3 - Arioso : uniquement mélodique (vibraphone, etc...). 4 - Antifona : ostinato mélodique inspiré du plain-chant, sur fond de batteries. 5 - Finale dont, peu-à-peu, les rythmes se précipitent tandis que croît l'intensité).

« Inconsequenza » de **Grey** comprend cinq parties contrastantes s'inspirant, paraît-il, d'un « dialogue burlesque » imaginaire (d'ailleurs assez ridicule). Entre autres percussions utilisées, signalons une originalité : le boo-bams (tubes résonateurs mis en vibrations).

Pour terminer et de **Mayer**, « Talas » (c'est-à-dire « Rythmes » ajoute la percussion de l'Inde — tabla et tambura — à la percussion proprement occidentale

On savait que chez le « London percussion Ensemble » la mise en place et l'équilibre, également impeccables, s'ajoutaient à une musicalité certaine. On en a ici confirmation.

Enregistrement très « spacieux ». La stéréophonie est profitable, car elle permet beaucoup de relief (8).

MUSIQUE DE CHAMBRE

● BRAHMS

L'intégrale des **Sonates pour violon et piano**, en un seul disque. Nous parlerons brièvement des œuvres, toutes trois connues de nos lecteurs.

La première, qui s'inspire du « Regenlied », demeure éloignée des oreges romantiques. (Entre deux mouvements caressants comme un souffle printanier, s'inscrit une rêverie, paisible, quoique « vallonnée »).

La seconde baigne dans un analogue climat de douceur (1 - berceur — cette sonate est née au bord d'un lac —. 2 - Quelle tendresse, parfois tempérée par un esprit primesautier ! 3 - grave générosité).

Par contre, la troisième est passionnée. Elle comporte quatre mouvements (1 - thèmes chaleureux et fougueux. 2 - Merveilleuse rêverie. 3 - Sorte de scherzo. 4 - Finale agité, violent).

Le violoniste J. Suk fait subtilement ressortir le côté « austro-hongrois » (on pourrait presque dire : tzigane) de ces compositions. Le pianiste J. Katchen le seconde intelligemment, délicatement et efficacement, il participe au dialogue à égalité, comme il convenait.

Les versions offertes par ces deux artistes « respirent » à l'aise, et se déploient souplement, librement, dans un vrai climat de musique de chambre, intime et reposant. Si bien que l'audition procure à la fois plaisir et détente. Le sommet de leur interprétation culmine au mouvement central de la seconde sonate.

La reproduction sonore est fine et très équilibrée. Elle s'inscrit sur une gravure copieuse (puisque la seconde face dépasse 33 minutes !) (9).

L'ORCHESTRE

● MAGNARD : 3ème SYMPHONIE

Le « label » de la Schola se devine aisément dans les œuvres d'Albéric Magnard (1865-fin tragique en 1914). Cette symphonie N° 3 se situe vers 1895. On la connaît bien moins que la quatrième et dernière, beaucoup plus tardive.

(1 - Introduction et ouverture : de doux accords aux résonances profondes — un peu comme un choral — puis un chant généreux qui s'élève aux violons, et fera contraste avec le vif second thème, voilà matière à un développement classique, fermement mené, qui sait tirer d'habiles conséquences des antécédents : heureux élargissement final. 2 - Danses : le rôle d'un scherzo, tout-à-fait à sa place entre les volets 1 et 3. Les mélodies jaillissent, chevauchant des rythmes bondissants, fort intéressants. 3 - Pastorale : une brume de mélancolie flotte ombrant légèrement un paysage valonné mais paisible. 4 - S'ouvre et s'achèvera avec une franche et éclatante gaieté. Le deuxième thème, plus grave, est constitué par un contrepoint entre violoncelle et flûte. Le mouvement est traversé de réminiscences des précédents).

L'orchestre de la Suisse Romande est sagement conduit et bien équilibré par E. Ansermet. Le rôle de l'expression et de la nuance, ce chef en a compris l'importance ici capitale (car une conception erronée risquerait de défigurer totalement l'œuvre).

En complément, nous pouvons entendre le « Scherzo pour orchestre » de Lalo, page concise et directe dont le thème principal est vigoureux et volontaire.

La prise a bien étagé les différents plans. La transmission conserve la beauté des sons. La gravure est soignée (10).

● ROUSSEL : 2ème SYMPHONIE

On entend de temps à autre la troisième ou la quatrième Symphonie, mais jamais la seconde. Cela est dû à son austérité, à son âpreté même. Elle n'était évidemment pas destinée à plaire : pourtant, elle est riche, libre, assez extraordinaire.

La conception est encore « Schola », structure cyclique par exemple. Chaque volet comprend plusieurs mouvements. Roussel y a attaché un programme auquel lui-même, sans doute, ne croyait guère

(1 - Longue et grave, l'introduction est une véritable chrysalide d'où s'échappera toute la symphonie. Allegro de forme presque classique, au développement duquel participent de façon très équilibrée les éléments mélodiques, rythmiques et harmoniques. Peu à peu, le tempo se fait plus vif et l'atmosphère devient sarcastique. 2 - Scherzo caressé par les violons et fouetté par les vents, avec épisode central méditatif. 3 - L'introduction a quelque chose de funèbre ; tout au moins de très douloureux. Quelques poussées de l'orchestre avortent, comme si la force leur manquait pour conduire leur élan jusqu'à la victoire. Le dernier parvient à libérer totalement le potentiel orchestral. Puis le ciel d'orage se nettoie et s'apaise).

J. Martinon conduit l'orchestre national avec conscience et minutie. L'interprétation se déroule dans le climat introspectif et parfois dramatique qui est bien celui de l'œuvre. La mise au point du finale mérite un coup de chapeau particulier

En complément **Pour une fête de printemps**, dont nous avons récemment parlé. Cette page est aussi une fête des timbres et des rythmes.

Version poétique et dynamique, très soutenue. Noter la beauté du solo de violon central.

La gravure est d'une parfaite transparence et d'un relief sculptural. Notice fleuve, documentée et intéressante (11).

MUSIQUE D'AVANT-GARDE

● BOULEZ

« **Pli selon pli** » est rédigé pour soprano, orchestre avec percussion fournie et surtout « déterminée », auquel s'ajoutent un piano, une mandoline et une guitare. La matière musicale est travaillée en un tissu transparent ; disons mieux : la trame est arachnéenne.

L'œuvre s'inspire de poèmes de Mallarmé, et demeure aussi ésotérique qu'eux. Cinq parties (1 - Don. 2, 3 et 4 - Improvisations sur Mallarmé Nos I, II, III. 5 - Tombeau).

Pour plus ample information, se reporter à la notice, signée du compositeur lui-même. Tout en ayant goûté l'œuvre, nous craignons que sa longue durée ne s'ajoute à son abord difficile pour la rendre fastidieuse à des oreilles profanes

Boulez dirige l'orchestre symphonique de la BBC. La plastique vocale du soprano Halina Lukomska est extraordinaire.

La réalisation possède toutes les qualités : elle est fidèle, translucide, aérée.

Certes, même ceux qui n'apprécieraient pas cette musique devront reconnaître que l'interprétation et l'enregistrement constituent chacun un chef-d'œuvre en soi (12)

● STOCKHAUSEN, etc..

En matière de musique d'avant-garde, voici ce qu'on pourrait appeler un festival international.

De l'Allemand Stockhausen, **Kontra-Punkte** (1952) pour dix instruments répartis en six « groupes de couleurs » (influence de Messiaen) utilisant un large éventail dynamique. D'autre part, le pointillisme, l'émiettement de l'espace sonore, s'inspirent de Webern

Du Polonais **Penderecki**, nos lecteurs connaissent déjà le **Thrène pour les victimes d'Hiroshima** et sa plainte déchirante. D'une audacieuse architecture, cette page désormais classique utilise comme matériau le son à la limite du bruit.

Do l'Américain **Brown, Available Forms I** (1961) traite les sonorités comme matériel plastique. Réclamant dix-huit exécutants, le morceau comporte de jolies irisations.

Enfin, le belge **Poussour** combine des sons instrumentaux avec des résultantes électroniques dans « **Rimes pour différentes sources sonores** ». L'œuvre comporte trois parties, dont chacune nécessite un matériel orchestral différent.

Il faut la direction très minutieuse de B. Maderna — à la tête de l'Orchestre symphonique de Rome — pour exécuter cette musique vétilleuse. La traduction du Thrène est assez saisissante.

Perspicacité, transparence, présence, sont les apanages techniques de la réalisation. (13).

LA BIBLIOCASSETTE (suite)

Nous renvoyons nos lecteurs à notre précédente chronique pour les renseignements d'ordre général ; nous insistons notamment sur la réussite de la présentation. Voici d'autres cassettes

— **Mozart** — Le **Concerto de piano K 467** fut écrit par le maître à l'apogée de sa réputation. (1 - brillant. 2 - sublime cantilène. 3 - Vif). Le **Concerto de piano K 595** — qui est le vingt-septième, donc le dernier — pourrait se définir « le sourire à travers les larmes » (seul le finale paraît gai ; mais l'auteur, en réalité, ne cherche-t-il pas plutôt à s'étourdir ?)

F. Gulda déploie une virtuosité qui ne manque pas de finesse et qui ne néglige pas de se faire support de la pensée L'orchestre de Vienne, direction Swarowski, équilibre parfaitement l'intervention soliste. Dans le deuxième ouvrage, le pianiste « soulève » la musique au-dessus de terre, pour présenter une version vraiment spiritualisée. Notice émouvante sur Mozart. **Concert Hall** (Guilde) SMS 15 018

— **Bizet** — Voici une version de concert de **Carmen** (durée heure) présentant l'essentiel de la populaire partition (Prélude. Acte I : chœur des enfants, habanera, duo ; seguedille A. II : chanson bohème ; couplets du Toreador ; Romance de José. A. III Trio des cartes ; air de Micaela ; Finale Entracte symphonique A IV : duo et chœur final)

L'orchestre des Concerts de Paris, mû par la baguette précise et nerveuse de P.-M. Le Conte, joue ces morceaux avec verve et couleur. Consuelo Rubio possède la voix sensuelle du personnage de Carmen. L. Simoneau, dont le timbre est d'un clair métal, déploie un charme de bon aloi en Don José. Nous sommes moins convaincu par l'Escamillo de H. Rehfuss. Notice : résumé de l'action permettant de « situer » les extraits. Idem n° 15 020

— **Beethoven** — Charles Munch, à la tête de l'orchestre de Rotterdam, dirige la **Symphonie n° 6** (qu'il n'est plus nécessaire d'analyser !). Il donne une traduction rustique et colorée du premier mouvement (Eveil d'impressions agréables en arrivant

à la campagne) assez poétique du second, mais il oublie un peu qu'il s'agit d'un ruisseau, et il a tendance à transformer son cours en celui d'un fleuve ! le troisième (fête paysanne) est donné avec beaucoup d'allégresse ; le quatrième (orage) est impressionnant ; dans l'exécution du finale (hymne de reconnaissance) le lyrisme reprend ses droits, pour composer des variations de plus en plus nobles, ferventes et grandioses. Clarté de la gravure : moyenne. Idem n° 15 023.

— **Bach** — Bien connues également sont les **Suites d'orchestre**. La suite n 2 qui, outre l'ouverture, rassemble quelques danses (rondeau alerte, sarabande en canon, bourrée verveuse polonaise majestueuse, menuet) se termine sur une badinerie où brille la flûte solo. La suite n° 3, qui s'ouvre aussi sur une ouverture tripartite, se poursuit par le fameux, le sublime « air » pour cordes et se clôt par des danses rustiques (gavotte, bourrée, gigue) réclame trois trompettes.

Le stylo de C. Schuricht, conduisant l'Orchestre de Radio-Francfort, se définit ainsi : noblesse sans emphase, rigueur sans sécheresse. Nom du soliste non spécifié. Replquage d'un enregistrement ancien. Idem n° 15 024 (14).

DIVERS

● JEUX INTERDITS

Dans sa collection des « Immortels », Classic présente la romance devenue illustre à juste titre, du remarquable film "Jeux interdits" ; avec quelques autres pages : deux études de **Sor** et une Etude de **Carcassi** (1ère moitié du XIXème).

Voilà donc un petit récital de guitare agréable, composé d'œuvres pour lesquelles il faut mener le souci de l'expression conjointement à la prouesse technique. Cette particularité, ainsi que la délicatesse d'écriture, sont des caractères communs aux quatre pièces, que joue M. Dintrinch sur son instrument à dix cordes (offrant donc plus de résonance).

On aimera les exécutions qu'il présente. Il a su, dans chacune, équilibrer la ligne mélodique et son accompagnement arpégé, celui-ci ne devant pas briser la continuité de celle-là.

Très bon enregistrement, en stéréo. Gravure à durée prolongée (6 minutes par face) ce qui permet à l'artiste d'exécuter toutes les reprises prévues (15).

(1) R.C.A. 644 567 (33/30)
(2) ARCHIV PRODUKTION (D.G.G.) 2710 009 (33/30)
(3) CHANT DU MONDE LDXA 78423 (33/30)
(4) PHILIPS 839 272 DSY (33/30)
(5) R.C.A. 940 046 (33/30)
(6) CLASSIC 920 111 (33/30)
(7) VOIX DE SON MAITRE C 063 - 10734 (33/30)
(8) PHILIPS 839 280 DSY (33/30)
(9) DECCA 7022 (33/30)
(10) DECCA SXL 6395 (33/30)
(11) ERATO STU 70569 (33/30)
(12) C.B.S. 75 770 (33/30)
(13) R.C.A. 940 044 (33/30)
(14) CONCERT HALL (Guilde) SMS 15018, 15020, 15023, 15024
(15) CLASSIC 79024 (45/17)

● P.-S. : SOUSCRIPTIONS (suite)

Voici quelques rééditions "Supraphon" chez **Classic**, avec la Philharmonie tchèque : double-concerto de **Brahms**, par Suk et Navarra (920.206) Symphonies Nos 1 et 9 de **Mahler**, dir. Ancerl (920 205, 920 187/8) La Mer et les 3 Nocturnes de **Debussy**, dir. Fournet (220 211) le Concerto de piano N° 1 de **Beethoven**, par Panenka (920 192) des pages de **Dvorak** (920 190)

Chez **Decca : Le Messie**, avec J. Sutherland etc... (3 d. : 85 F.). L'intégrale des 106 symphonies de **Haydn**, dir. Doratl, entreprise monumentale (1ère livraison de 4 d. : 97 F.).

La **D.G.G.** présente des coffrets exceptionels : l'œuvre d'orgue de J-S Bach (Vol. 1 : 8 d. 225 F.) les sonates pour piano de **Schubert** par W. Kempff (9 d. : 245 F.) ses Lieder (Vol. 1 et 2 : 12 d. chacun : 295 et 275 F.) Le Crépuscule des dieux, dir. Karajan (6 d. : 175 F.) Jules César, de **Haendel** (4 d. : 115 F.).

La Voix de son Maître annonce, de son côté, la musique de chambre de **Brahms** avec Solchany et le quatuor hongrois, en 2 coffrets de 4 et 3 disques respectivement

Roland CHAILLON

WELTKLANG

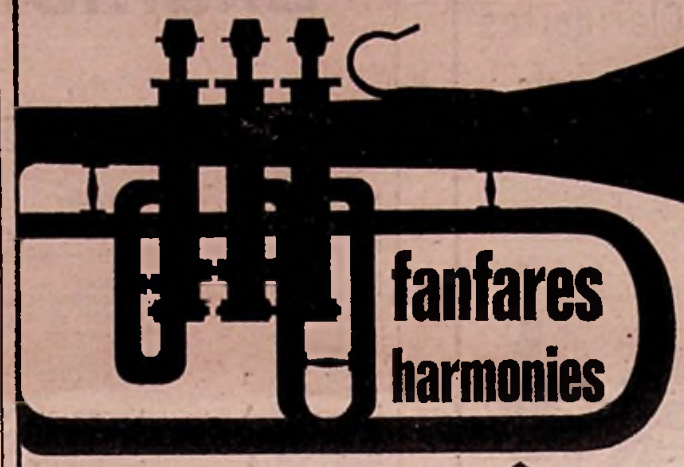

REPRÉSENTANT EXCLUSIF

BUFFET-CRAMPON

18-20 Passage du Grand-Cerf / PARIS 2e / Tél. : 231.88.78.

LES MUSICIENS DU SOIR

Le 10 octobre — Le répertoire de la *Chorale* « *Résonance* » que dirige M. Rivière, va des harmonisations de folklore aux pièces Renaissance. Les choristes ont la foi, les solistes sont sympathiques. Modeste, le chef sait pourtant les conduire et les faire nuancer.

Le 24 octobre — La présentation de la Société Philharmonique de *La Roche-sur-Yon* est impeccable. Après un défilé militairement enlevé avec sa batterie-fanfare, elle joue « A travers la Vendée », mosaïque colorée, construite par son directeur, M. Bertrand, sur des chansons folkloriques régionales.

R. CH.

LE COIN DES JEUNES

(Suite de la 1ère page)

En effet, c'est à l'âge de 14 ans que sa vocation se révéla alors qu'il était au lycée de Poitiers où sa famille s'était fixée. Mozart, Beethoven dont il lisait les partitions devaient déterminer sa destinée de compositeur. Sans en connaître plus dans l'art d'écrire, Guillaume LEKEU entreprit un **Trio** en sol majeur et **Tempo di Mazurka** pour piano.

A l'âge de 17 ans, sans beaucoup plus d'expérience, mais avec tant d'amour pour son art, il s'exprime avec l'instinct du génie dont j'ai parlé plus haut dans les **Commentaires sur les paroles du Christ** pour quatuor à cordes ; **Marche d'Ophélie, Méditation et Menuet** pour quatuor à cordes également, **Lamento et Lento doloroso**, pour piano ; **La fenêtre de la maison paternelle** pour chant et piano.

Venu à Paris pour y préparer un doctorat ès-lettres, il étudia aussi la philosophie. Sa rencontre avec Wyzewa lui favorisa, d'une part, la fréquentation de Stéphane Mallarmé dont il devint un familier et d'autre part la connaissance de Vallin avec lequel il étudia l'harmonie avant d'être présenté à César Franck immédiatement séduit par l'intelligence et les dons extraordinaires de ce jeune homme. Entré au Conservatoire il devait avoir la douleur de perdre son bon maître. Dans la filiation de son enseignement il eut la chance de travailler avec Vincent d'Indy.

De cette époque nous relevons plusieurs œuvres : **Prélude pour Phèdre ; Adagio** pour deux violons et violoncelle ; **Noël** pour soprano, quatuor à cordes et piano, une **Sonate** pour violoncelle et piano qu'il laissa inachevée. C'est Vincent d'Indy qui l'acheva.

A dix-neuf ans le théâtre le tente. Il écrit **Barberine** mais reste fidèle à la musique symphonique et à la musique de chambre dans laquelle il excelle et qui lui assure sa place dans l'histoire de notre art. **Morceau** est le titre d'une pièce à 2 pianos, **Chant de triomphale délivrance** une étude symphonique. **Fugue en quatre parties** est destinée au piano. Guillaume Lekeu laissa parmi ses œuvres importantes pour l'orchestre **Deux Etudes symphoniques** : la première d'après Hamlet, la seconde sur un deuxième Faust. Elles s'échelonnent sur les années 1889-1890. En cette dernière il compose aussi **Fantaisie Contrapunctique sur un Cramignon Liégeois.**

C'est seulement trente deux ans après sa mort, le 30 octobre 1926 que les Concerts Pasdeloup en donnèrent la première audition.

A sa majorité Guillaume Lekeu reçoit le second Prix de Rome à Bruxelles avec **Andromède** joué à l'Ecole de Verviers. Il ne tente pas la première récompense mais reprend le travail avec un magnifique **Trio** avec piano, **Chanson de mai** pour chœur et orchestre, **Epithalame** pour cordes, trombone et orgue. **Introduction et Adagio** pour orchestre d'harmonie avec tuba solo. Enfin la fameuse **Sonate** pour violon et piano que le célèbre Eugène Ysaye fit applaudir dans le monde entier.

Je n'ai pas eu connaissance de manifestations relatives au centenaire de Lekeu mais bien avant la date commémorative (c'était le 3 juin 1969) j'eus le plaisir de réentendre cette belle sonate dans un concert auquel je participais, organisé par l'Union des Femmes Professeurs et Compositeurs de Musique (UFPCM) que préside avec foi une musicienne talentueuse et hautement cultivée qui a toujours servi la musique avec dévotion et désintéressement : Lucie Avisse. Il est bon de souligner l'importance de cette association dans la vie musicale actuelle. On peut entendre en ces concerts des œuvres rarement jouées à côté d'œuvres contemporaines. Une place est toujours réservée aux jeunes instrumentistes et compositeurs. Ce soir-là c'étaient deux artistes de grand talent qui firent applaudir la sonate de Lekeu : Rodrigue Milosi et Elisabeth Saglier. Leur succès auprès d'un public très varié montre combien il est triste de ne pas sortir plus souvent tant d'œuvres intéressantes. Il est heureux de constater que deux jeunes artistes y aient songé.

Toutefois j'eus le plaisir d'entendre à nouveau cette œuvre au cours du mois d'août 1970 dans une émission consacrée à la musique de salons. Le producteur déclara que cette partition avait sa place « à l'heure où maintenant coule le whisky ». Là c'est vraiment desservir la cause du musicien qui heureusement montre au travers de cette partition et de bien d'autres la preuve d'un tempérament inspiré gardant sans cesse l'intérêt du discours musical dont le développement ne manque jamais de souffle ni de sensibilité. Ajoutons enfin que cette **Sonate** violon et piano fut donnée en première audition à la salle d'Harcourt le 29 mai 1894. En ce même mois et au même lieu était créée la **Fantaisie sur des Airs Angevins** pour orchestre. Ecrite en 1892 elle pourrait faire songer à la **Symphonie Cévenole** de d'Indy si l'on adore chercher la parenté dans les styles. Deux motifs populaires chantent l'allégresse au début et se transforment dans des rythmes divers avec un passionnant intérêt qui met en relief l'art de l'orchestration au service d'une écriture alerte et facile.

Une **Suite** pour violoncelle et orchestre, trois pièces pour piano, trois poèmes pour chant et piano nous amènent à l'année 1893. En cette vingt-troisième année Guillaume Lekeu commence son « chant du cygne » sous la forme d'un important **Quatuor avec piano** qu'il ne peut achever mais qui sera terminé par Vincent d'Indy. Cependant la première audition n'aura lieu que le 11 octobre 1912 à Paris.

Norbert Dufourcq considère que toutes ces œuvres *« font mesurer la perte de cet enfant génial disparu sans avoir pu donner toute sa mesure »*.

Louis VIERNE

Dans ce chapitre du quadruple centenaire je vois apparaître avec joie deux organistes célèbres, deux personnalités très différentes mais unies dans l'oubli. Combien de fois ai-je, au cours de cette chronique, clamé mon admiration pour cet extraordinaire instrument qu'est l'orgue et pour ceux qui doivent posséder un bagage musical considérable pour être dignes « d'officier » plus près de Dieu que des hommes.

Louis VIERNE, né à Poitiers le 18 octobre 1870 était ce que l'on appelle, dans le monde des aveugles « un demi-voyant », c'est-à-dire qu'il reste à ceux ainsi désignés un peu d'acuité visuelle pour se conduire mais pas assez pour lire ou écrire. Il entra donc tout enfant, à sept ans, dans l'admirable fondation de Valentin Haüy : l'Institut des Jeunes Aveugles situé Bd des Invalides à Paris. Dans cet établissement on forme des musiciens complets capables de pouvoir prétendre à des situations très honorables.

Après avoir écrit, à seize ans un **Tantum Ergo** pour voix il fit ses débuts de soliste trois ans après.

Mais l'année suivante le Conservatoire ouvrait ses portes à Louis Vierne qui devenait l'élève de César Franck puis de Charles-Marie Widor en 1892. Il faut croire que le maître fut satisfait de son élève puisqu'il le fit nommer suppléant à Saint-Sulpice. Cette satisfaction devait d'ailleurs se confirmer après le brillant premier prix de Louis Vierne puisqu'il devint aussi suppléant à la classe jusqu'en 1911. Il remplaça Périlhou à Saint-Séverin et commença un catalogue très varié et très important sur lequel s'inscrivent **Allegretto** pour orgue et **Quatuor à cordes** (1894).

Disons, sans entrer dans tous les détails que les compositions pour le « Pape des instruments » dominent. Lui faisant la plus belle part de son talent il lui destina « presque **Sept Symphonies**. Hélas la septième ne sera pas terminée mais les six autres bien sonnantes dans leur fine sensibilité s'échelonnent, dans l'ordre sur les années 1898 - 1902 - 1911 - 1914 - 1923 - 1930. Entre ces pièces de grandes proportions nous trouvons des compositions dignes de retenir l'attention de mélomanes soucieux de trouver du nouveau même si celui-ci n'est pas sériel. Que dire de cette **Messe solennelle** pour chœur, orchestre, deux orgues donnée en première audition à Saint-Sulpice le 8 décembre 1901 alors qu'il avait été nommé titulaire à Notre-Dame de Paris pour sa trentaine en l'an demeuré célèbre de 1900 !

(à suivre) PIERRE PAUBON.

ANNUAIRE

Les retardataires sont priés d'envoyer leurs renseignements d'URGENCE à l'éditeur, M. Paul FOURNET, 48, rue de Berri, Paris (8ème).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COMMUNIQUÉ

EXPOSITION ANDRE GIDE

Galerie Mansart

— Novembre 1970 - Février 1971 — (tous les jours, de 11 h à 18 h)

« On ne tracera pas aisément la trajectoire de mon esprit », notait Gide dans son journal en 1909.

La Bibliothèque nationale s'est employée à tenir cette gageure en lui consacrant à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance une exposition d'une exceptionnelle richesse et d'une grande diversité

A travers plus de 700 pièces exposées dans la Galerie Mansart — manuscrits, éditions rares, correspondances avec les plus grands écrivains de son temps, tableaux, gravures et sculptures d'artistes qui comptèrent parmi ses amis, photographies et documents personnels — le long cheminement de la pensée d'André Gide est mis en lumière. Du Symbolisme à l'Immoraliste, de La Porte étroite à Thésée, ses romans, son théâtre, ses écrits philosophiques, ses voyages, son activité au sein de la NRF montrent les préoccupations multiples de cet écrivain et son désir, souvent exprimé, de demeurer libre et disponible à un âge *« où tout doit être remis en question »*.

Cette exposition qui s'ouvre le 17 novembre prochain est en outre animée par les archives sonores de l'ORTF grâce auxquelles on peut entendre Gide parler de Gide.

La Presse sera reçue le mardi 17 novembre 1970. (de 10 h à 13 h.)

POUR DEGAGER VOS RESPONSABILITES ASSUREZ LES MEMBRES DE VOS SOCIETES A LA C.M.F. OU RENOUVELEZ VOTRE CONTRAT

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les sociétés musicales peuvent recevoir des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (non P.T.T.) des subventions prélevées sur la partie disponible du boni. En faire la demande au cours du premier trimestre de l'année aux présidents de ces caisses.

F. ANNE.

LA CELEBRE MARCHE AMERICAINE

POUR HARMONIE, FANFARE, TAMBOUR ET CLAIRON

PARADE A CHICAGO

Spécialement arrangée et conçue pour :

DEFILE AVEC MAJORETTES

Est éditée aux EDITIONS GEORGES BESSON
Route de Ferrières, CUSSÉT (Allier)

Directeurs d'Harmonies et de Fanfares, faites-vous connaître, signalez-nous votre adresse. Dès réception, nous vous enverrons un échantillon de nos nouveautés.

MUSIQUE FACILE A LA PORTEE DE TOUS !

Paul Beuscher

23 à 29, boulevard Beaumarchais

PARIS-4e — Tél. 887-09-03

Propose aux meilleures conditions tous les instruments pour débutants ou professionnels

— A vent (bois - cuivre).
— A percussion.
— Accessoires.
— Tenues de musiciens.
— Equipements complets pour majorettes.
— Musique imprimée, méthodes, etc...

Catalogues et devis gratuits sur demande

Et... Si vous parlez Musique...

Dites toujours : Paul BEUSCHER !

Trompettes
Clarinettes
Flûtes, etc...
Saxophones

Dolnet

66, rte de Houdan, T. 477.03.35
78 - MANTES-LA-JOLIE
la Grande Marque Française

catalogue franco sur demande

PROGRAMME DES EXAMENS FÉDÉRAUX 1970 - 1971

PREPARATOIRE

Théorie : la portée ; la clé ; les figures de notes ; les figures de silences ; mesures à 2, 3, 4 temps ; temps forts et faibles ; mouvements conjoints, disjoints ; définition (simple) de la gamme ; intervalles : 2de, 3ce, 4te, 5te, 6te, 7e, 8ve (distances qui sépare deux sons) ; signes de prolongation, reprise, renvoi, lignes supplémentaires ; explications du diapason et du métronome (simple).

Lecture rythmique : jusqu'à la croche et noire pointée croche ainsi que les silences correspondants.

Dictée : reconnaissance des sons.

Intonations : sur DO Majeur.

ELEMENTAIRE

Théorie : révision programme préparatoire + altérations ; gamme majeure, ton et 1/2 ton ; nom des degrés de la gamme ; tonalités majeures (comment trouver le ton) ; qualification des intervalles : 1/2 ton diatonique, 1/2 ton chromatique, l'enharmonie ; triolet définition simple ; chiffres indicateurs de mesures simples ; contretemps, syncope, nuances, mouvements ; mode mineur harmonique (explication sommaire).

Lecture rythmique : croche, double croche, le triolet croche pointée avec double croche et silence correspondants.

Intonations : DO majeur, FA majeur, SOL majeur.

Dictée : 2, 3, 4 temps en DO majeur avec parfois modulations simples.

Dictée : dans tous les tons et mesures simples et composées.

MOYEN

Révision : les clés : étude d'une 2ème clé, fa ou sol ; enchaînement des gammes par les tétracordes ; intervalles : redoublement, renversement ; rythmes irréguliers, quintelet, quartolet ; modes mineurs ; notes tonales, modales, tons voisins dans les modes majeurs et mineur harmonique ; explication mesures composées.

Lecture : toutes combinaisons rythmiques et étude de la clé de FA 4ème ligne.

Intonations : modes harmoniques mineurs la, ré, mi et dans les tons majeurs jusqu'à 4 altérations.

Dictée : ton de DO, FA, SOL, SIb, RE majeur et relatif avec modulations aux tons voisins.

SUPERIEUR

Révision : mesures irrégulières ; transposition ; génération des gammes ; accords parfaits, majeurs et mineurs et leur renversement ; accord de 7ème de dominante ; le son ; ses qualités, classification des voix ; instruments et formation de l'orchestre ; symphonique, d'harmonie, fanfare ; notes d'agrément (grupetto, appogiature, mordant, trille) ; principaux termes étrangers (mouvements, expressions) ; lecture chantée en changement de clés SOL et FA 4ème.

Vient de paraître :

Jos Wuytack

Professeur de Pédagogie Musicale

"MUSICA VIVA"

Pour une éducation musicale active

« 1 - Sonnez !... Battez !... »

Premier volume d'une série consacrée par **Jos Wuytack** à son interprétation créative et à la mise en pratique, dans les pays de langue française, des idées de CARL ORFF.

Il porte plus spécialement sur la présentation et l'emploi des instruments à percussion de l'INSTRUMENTARIUM ORFF.

1 volume de 96 pages au format 230 x 170 comportant de nombreux textes, d'importants exemples musicaux et 41 photographies de **J.-P. Leloir.** Lettre-préface de **Carl Orff** **15,90**

ALPHONSE LEDUC - 175, rue Saint-Honoré
PARIS - 1er —— Tél. 073.27.03

Liste rectifiée des morceaux imposés seule valable pour les

Examens Fédéraux 1971

(la liste de Novembre est annulée)

DIVISIONS	TITRES DES MORCEAUX	AUTEURS	EDITEURS
	PIANO		
Préparatoire B (débutant)	A l'Aube	J. Barat	Mappemonde
Préparatoire A	Berceuse pour un Chaton	J. Barat	Mappemonde
Elémentaire B (facultatif)	Danse Bretonne	R. Salmon	Combre
Elémentaire A	Contours	R. Salmon	Combre
Moyen	Concertino Giocoso	L. Wurmser	Combre
Supérieur	Sonate en la avec variations (sans Marche Turque)	Mozart	Au Choix
	1 invention à 2 ou 3 voix	Bach	Au Choix
	VIOLON		
Préparatoire B (débutant)	Colombette	Jean Meyer	Delrieu
Préparatoire A	Menuet rustique	P. Espejo	Lemoine
Elémentaire B (facultatif)	Promenade du Petit Ours	René Challan	Eschig
Elémentaire A	Les Rêves de Janceline (n° 5 Le Manège des Sept Nains)	Gallois Montbrun	Leduc
Moyen	Concertino n° 3	Armand Heck	Combre
Supérieur	Prélude et allegro	F. Kreisler	Schott
	VIOLON-ALTO		
Préparatoire B (débutant)	Rêverie	Sizain	Delrieu
Préparatoire A	A Simple suite	John Wray	Boosey et Hawkes
Elémentaire B (facultatif)	Mélodie grégorienne	Guy de Lioncourt	S.A. d'Ed. d Musique
Elémentaire A	L'Automne	Albeniz Neuberth	Leduc
Moyen	Aria	A. Roussel	Leduc
Supérieur	Bourrée Auvergnate	Canteloube	Leduc
	VIOLONCELLE		
Préparatoire B (débutant)	Ma Première Pièce	J. Strimer	Durand
Préparatoire A	Promenade matinale (n°1) et Goguenard (n° 3) extraits de la suite : « Bon Matin » op. 126 b	Gretchaninoff	Schott
Elémentaire B (facultatif)	1er mouvement de la sonate en si bémol majeur, op. 43, n° 1	Romberg	Billaudot
Elémentaire A	1er mouvement (allegro) du 1er concertino en mi majeur, op. 38 ; révision Ruyssen	Romberg	Delrieu
Moyen	a) Allemande de la 1re suite en sol majeur de	J.-S. Bach	Au Choix
	b) Variations sur une chanson naïve, op. 125	Paul Bazelaire	Schott
Supérieur	a) Hommage à Vivaldi	Paul Bazelaire	Gallet
	b) Hommage à Boccherini extraits de la « Suite Italienne », op. 122		
	CONTREBASSE A CORDES		
Préparatoire B (débutant)	Etude : au choix du professeur (extrait de la méthode)	de Nanny	Leduc
Préparatoire A	Sérénade	Gretry	Leduc
Elémentaire B (facultatif)	Etude : au choix du professeur (extrait de la méthode Sitt)	Sitt	Au Choix
Elémentaire A	Canzonetta	E. Gaudefroy	Gras
Moyen	Parade	Ratez	Billaudot
Supérieur	Air Varié	Pascal	Durand
	CHANT		
Préparatoire B (débutant)	Vocalise très facile	Concone	Billaudot
Préparatoire A	a) Vocalise facile	Concone	Billaudot
	b) Morceau au choix du professeur		
Elémentaire B (facultatif)	a) Vocalise facile	Concone	Billaudot
	b) Le Tilleul	Schubert	Au Choix
Elémentaire A	a) Vocalise facile	Concone	Billaudot
Moyen	a) Vocalise de moyenne difficulté	Concone	Billaudot
	b) Venise	Gounod	Choudens
Supérieur	a) Vocalise plus difficile	Concone	Billaudot
	b) Litanies Florales	E. Damas et J. Seleron	Choudens
	FLUTE		
Préparatoire B (débutant)	Dix Danses françaises du XVIIIe (n° 6 : la Cigogne)	A. Cellier	Zurfluh
Préparatoire A	Berceuse	Albeniz Fleury	Leduc
Elémentaire B (facultatif)	Aubade	Brown	Combre
Elémentaire A	Barcarolle	P. Paubon	Combre
Moyen	Concertino n° 11	J. Porret	Martin
Supérieur	Introduction et Saltarelle	J. Semler-Collery	Eschig
	HAUTBOIS		
Préparatoire B (débutant)	Romance	P. Villette	Leduc
Préparatoire A	Elégie	J. Albrespic	Leduc
Elémentaire B (facultatif)	Berceuse	de La Casinière	Leduc
Elémentaire A	Armor	Ch. Brown	Combre
Moyen	Concertino n° 14	J. Porret	Martin
Supérieur	Cantilène et petit divertissement	J. Semler-Collery	Eschig
	CLARINETTE		
Préparatoire B (débutant)	Petite Romance	G. W. Leconte	Ed. Del Sol
Préparatoire A	Andantino	A. Ameller	Lemoine
Elémentaire B (facultatif)	Dimanche matin	A. Thiry	Molenaar
Elémentaire A	Féerie sur glace	Willy Van Dorsselaer	Billaudot
Moyen	Eveil et Primesaut	Gabrielle Vigule	Combre
Supérieur	Récit et Danse	7. Legron.	Marguerittat
	BASSON		
Préparatoire B (débutant)	Cantilène	P. Villette	Leduc
Préparatoire A	Arioso	M. Carlven	Combre
Elémentaire B (facultatif)	Chanson d'Antan	Desportes	Leduc
Elémentaire A	Scherzetto	L. Niverd	Billaudot
Moyen	Petite pièce en mi mineur	de Coriolis	Leduc
Supérieur	Concertino n° 18	J. Porret	Martin
	COR		
Préparatoire B (débutant)	Pastorale	J.-J. Werner	Billaudot
Préparatoire A	Prélude (extrait des 3 pièces faciles)	A. Ameller	Gacher
Elémentaire B (facultatif)	Chant populaire	J. Brahms	Molenaar
Elémentaire A	Nocturne	de Coriolis	Leduc
Moyen	Concertino n° 5	J. Porret	Martin
Supérieur	Pièce Romantique	J. Semler-Collery	SEMI
	SAXOPHONE-ALTO		
Préparatoire B (débutant)	Sérénade	Amiot	Martin
Préparatoire A	Musicolor	Willy Van Dorsselaer	Billaudot
Elémentaire B (facultatif)	Célèbre Air	Stradella	Combre
Elémentaire A	Petite suite en Saxe	J. Dervaux	Billaudot
Moyen	Première Sonatine	Boucard	Martin
Supérieur	Papillons	J. Porret	Martin
	SAXOPHONE-TENOR ou SOPRANO		
Préparatoire B (débutant)	Au fil de l'eau — A travers la prairie ensoleillée	Delaunay	Billaudot
Préparatoire A	Petite pièce d'examen, série A	G. Lotterie	Gras
Elémentaire B (facultatif)	Dimanche matin	A. Thiry	Molenaar
Elémentaire A	Un soir	R. Hubert	Martin
Moyen	Petite Etude et Polonaise	Ch. Daneln	Molenaar
Supérieur	Vivlal	G. Sporck	Billaudot
	TROMPETTE		
Préparatoire B (débutant)	Vers l'Avenir	Picavais	Billaudot
Préparatoire A	Comptine	P. Bigot	Billaudot
Elémentaire B (facultatif)	Concertino n° 21	J. Porret	Martin
Elémentaire A	Prélude et Final	Léo Reimès	Billaudot
Moyen	Romance et Allegro	J. Robert	Combre
Supérieur	28e Solo	J. Porret	Molenaar

CORNET BUGLE			
Préparatoire B (débutant)	Parade des oâtonnets	J. Meyer	Zurfluh
Préparatoire A	Chant populaire	Brahms-Baudrier	Molenaar
Elémentaire B (facultatif)	Simplelx	Dufour	Gms
Elémentaire A	Lied	Gallois Montbrun	Leduc
Moyen	Concertino n° 3	J. Porret	Martin
Supérieur	Première Etude de Concours	A. Petit	Billaudot
TROMBONE			
Préparatoire B (débutant)	Marche du Recueil	J.-S. Bach	Billaudot
Préparatoire A	Andante	Dhaene	Gms
Elémentaire B (facultatif)	Prière	R. Clérisse	Leduc
Elémentaire A	Air Noble	J. Robert	Billaudot
Moyen	Aria	J. Vallier	Rideau Rouge
Supérieur	Fantaisie Lyrique	J. Semler-collery	Eschig
SAXHORN-BASSE TUBA			
Préparatoire B (débutant)	Autumn Evensong	H. Rimmer	Molenaar
Préparatoire A	To a Wild Rose	E. Macdowel	Molenaar
Elémentaire B (facultatif)	Chant mélancolique	L. Niverd	Billaudot
Elémentaire A	Romance sentimentale + Scherzetto	L. Niverd	Billaudot
Moyen	Incidence	L. Delbecq	Molenaar
Supérieur	Konzert n° 4	Haydn	Molenaar
MANDOLINE			
Préparatoire B (débutant)	Air Antique	Palestrina-Marteau	Renato-Deslaurier
Préparatoire A	Hymne a la nature	Beethoven-Marteau	Idem
Elémentaire B (facultatif)	Chanson Triste	Romain Worschech	B.G. Adofé
Elémentaire A	Etude mélodique	Mario Macciochi	B. G. Adofé
Moyen	La Kermoivannaise	R. Marteau	Chez l'auteur
Supérieur	Siciliana	Fr. Menichetti	Le Médiator
GUITARE			
Préparatoire B (débutant)	Valse en sol	Forlea	Au Choix
Préparatoire A	Sérénade à Marguerite (la première guitare)	A. Fayolle	Combre
Elémentaire B (facultatif)	Roses Fanées	Mendelsshon	B. G. Adofé
		F. Guenett	
Elémentaire A	Chant n° 1	Romain Worschech	Combre
Moyen	L'Eglise	Paul Delaunay	Combre
Supérieur	Légende	Jacques Tessarech	Lemoine
ACCORDEON			
CATEGORIE A Elèves utilisant les Basses composées (système traditionnel)			
Préparatoire B (débutant)	Premiers Soucis	E. Lorin	Beuscher
Préparatoire A	Sérénade en fa	Tony Fallone	T. Fallone
Elémentaire B (facultatif)	Escale Provençale	Cellino Bratti	E. Basile
Elémentaire A	Sicilienne	André Astier	U.N.A.F.
Moyen	Lorina (version standar Basses)	J. Semler-Collery	Beuscher
Supérieur	Feux de Joie	M. Azzola	La Comète.
CATEGORIE B Elèves utilisant uniquement les bassettes (Basses chromatiques)			
Préparatoire B (débutant)	Au choix du professeur		
Préparatoire A	Minuetto Grazioso	H. Rawson	Camia
Elémentaire B (facultatif)	Neuf inventions à deux voix :		
	inention n° 2	T. Lundquist	Hohner
	inention n° 6	T. Lundquist	Hohner
Elémentaire A	Romantic Walk (version basses chromatiques)	J. Mendel	Camia
Moyen Supérieur	Lorina (version. basses chromatiques)	J. Semler-Collery	Beuscher

Adresse des éditeurs

BASILE Enrico. — 61 avenue de Valenciennes 59 - Cambrai.

BEUSCHER. — 27, boulevard Beaumarchais, 75 - Paris-4e.

BILLAUDOT. — 14, rue de l'Echiquier, 75 - Paris-10e.

B. G. ADOFE. — 17, rue Saulnier, 75 - Paris-9e.

BOOSEY - HAWKES — 4, rue Drouot, 75 - Paris-9e.

CAMIA Marcel. — 80, rue René Boulanger, 75 - Paris-10e.

CHOUDENS. — 38, rue Jean-Mermoz, 75 - Paris-8e.

COMBRE (Consortium Musical). — 24, boulevard Poissonnière, 75 - Paris-9e.

COMETE (LA). — En dépôt aux Editions Marcel CAMIA.

DELRIEU. — 45, avenue Jean-Médecin, 06 - Nice.

DURAND. — 4, place de la Madeleine, 75 - Paris-8e.

Ed. DEL SOL. — 29, avenue Friedland, 75 - Paris-8e.

ESCHIG. — 48, rue de Rome, 75 - Paris-8e.

FALLONE Tony. — 117, rue d'Auxonne, 21 - Dijon.

GACHER. — 69, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75 - Paris-10e.

GALLET. — Voir Consortium Musical et Combre.

GRAS. — 36 rue Pape-Carpentier, 72 - La Flèche.

HOHNER. — En dépôt Oscar DHIEBOLT. 19, rue des Hallebardes, 67 - Strasbourg.

LEDUC. — 175, rue Saint-Honoré, 75 - Paris-1er.

LEMOINE. — 17, rue Pigalle, 75 - Paris-9e.

MAPPEMONDE. — Résidence Mozart, 5, allée Aubert, 91 - Athis-Mons.

MARGUERITAT. — 24, rue René-Boulanger, 75 - Paris-10e.

MARTEAU. — 16, rue Fantin-Latour, 75 - Paris-16e.

MEDIATOR. — 118, avenue Joffre, 93 - Epinay-sur-Seine.

MOLENAAR. — En dépôt au Editions Robert MARTIN.

RENATO-DESLAURIER. — 25, rue Michel-Le-Comte, 75 - Paris-3e.

RIDEAU ROUGE. — 24, rue de Longchamp, 75 - Paris-16e.

Robert MARTIN. — 106, La Coupée. 71 - Charnay-les-Mâcon.

S. A. d'Editions de Musique : rue Gambetta. Nancy.

SCHOTT. — 69, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75 - Paris-10e.

S.E.M.I. — 5 rue Lincoln. 75 - Paris-8e.

U.N.A.F. — 34, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75 - Paris-10e.

ZURFLUH. — 73 boulevard Raspail, 75 - Paris-6e.

Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon

fournissent à lettre lue tous les morceaux imposés dans

Tous les examens de la C.M.F.

LE MONDE DE LA MUSIQUE ET L'HOMME

par Aram Khachatourian

La musique existera tant qu'existera l'homme lui-même. Elle l'accompagne dans la peine et dans la joie, dans le travail et dans le repos depuis le berceau où sa mère lui fait entendre les premiers sons de musique. L'homme sans musique, c'est comme l'homme sans vue, sans ouïe, sans odorat, qui ne sentirait pas le monde autour de lui et qui ne se sentirait pas lui-même dans ce monde.

La musique existe chez tous les peuples. Chacun a créé ses intonations, ses formes musicales, à inventé ses instruments. En même temps, chaque peuple est parti d'une source commune, de lois universelles de l'intonation. Prenons par exemple notre gamme européenne moderne qui est de douze niveaux. Les européens ne l'ont pas élargie au-delà de ces douze demi-tons chromatiques à la différence de certains peuples orientaux, en particulier les Indiens et les Arabes. Mais cette gamme européenne a donné un nombre absolument prodigieux de variantes nationales. On peut très facilement faire la différence entre la musique allemande, française, anglaise, russe, etc. Elles sont très différentes les unes des autres, et pourtant, elles sont liées par une source commune, elles exercent mutuellement une influence les unes sur les autres.

Les formes populaires de la musique, les chants, les danses, etc. ont toujours été des formes nécessaires d'expression de la vie spirituelle des hommes. C'est avec ces formes que les hommes ont toujours essayé et essaient toujours de s'affirmer le plus pleinement possible. C'est pourquoi le monde du folklore musical est si vaste. La musique populaire ne perdra jamais son importance tant pour le compositeur que pour le peuple lui-même.

Il faut dire que beaucoup de gens ne comprennent pas correctement la signification du mot « populaire » dans la musique. Ils le confondent, par exemple, avec la forme utilisée par les ensembles de chants et de danses qui a connu une grande vogue dans de nombreux pays. Le caractère populaire ne réside pas dans l'imitation extérieure de formes populaires, mais dans son esprit.

Je ne pense pas qu'il existe un musicien qui ne reconnaisse pas que le folklore constitue une richesse immense. Malheureusement, en pratique, certains compositeurs s'isolent du folklore regardent avec hauteur ce qu'a créé le peuple. Je suis contre une telle voie « parallèle ».

Mais je ne suis pas d'accord non plus avec l'interprétation primitive de la pensée de Glinka selon laquelle c'est le peuple qui crée la musique et que nous, compositeurs, nous devons nous contenter « d'arranger ». Pour moi, ce qu'a créé le peuple n'est qu'une base, un prétexte. Il faut apprendre chez le peuple, mais ne pas photographier les formes qu'il a créées. Le compositeur est le maître de tout ce qui est populaire, de tout ce qui a été créé avant lui. Il doit le connaître, l'étudier, le respecter. Il doit comprendre la musique populaire non comme un savant, mais il doit la porter dans son cœur, dans son sang, dans sa conscience.

J'ai personnellement étudié la musique européenne, ses lois, ses formes et ses genres, son histoire, du classicisme à l'époque actuelle. Mais de même qu'Antée ne se détachait jamais de la Terre, je ne me suis jamais détaché de ma terre nationale. J'ai fait passer la diversité de la musique populaire, ses intonations, ses rythmes, ses images, par le prisme de mes sentiments personnels et j'ai essayé de créer quelque chose d'essentiellement nouveau. Je n'y serais certainement pas arrivé si j'avais voulu mettre dans ma musique toutes les intonations et tous les rythmes propres à la musique populaire dans le « lit de Procruste » des formes européennes (par exemple la forme de la sonate classique). J'ai essayé de créer une forme qui me serait propre, inconnue auparavant.

On m'appelle quelquefois le compositeur des trois républiques caucasiennes. l'Arménie, la Georgie, l'Azerbaïdjan. Ce n'est peut-être pas loin de la vérité, car je suis Arménien, né en Georgie et j'ai été étroitement lié à la culture azerbaïdjanaise. En fait, par mon éducation, je suis plutôt russe. Cela fait déjà un demi-siècle que j'habite Moscou. Par conséquent, mes relations avec la musique de différentes nationalités ont été assez variées et assez complexes.

Un compositeur moderne trouve des intonations qui lui sont proches dans la musique de différents peuples. J'aime, par exemple, beaucoup la musique espagnole. Un jour, on m'a fait cadeau d'un disque de véritables chansons populaires espagnoles chantées par des paysans. J'ai été frappé par la ressemblance qui existait entre cette musique merveilleuse et les mélodies arméniennes...

Je me demande parfois si j'aurais pu ne pas devenir compositeur. Quel rôle la musique a-t-elle joué dans ma vie ? J'aurais en effet pu devenir un biologiste après être entré à la section biologique de la faculté physicomathématique de l'Université de Moscou. Cela s'est passé en 1922, quand j'avais 19 ans. A cette époque, mon avenir n'était pas tracé. Mais c'est la force de cet art, la musique, que d'emprisonner tous ceux qui, par naissance ou par éducation, tombent sous son influence.

J'ai vécu sous cette influence dès mon plus jeune âge. Bien que je sois né dans une famille de relieurs, la musique était, chez nous, notre occupation préférée. Comme dans un grand nombre de familles caucasiennes, mon père chantait et ma mère chantait et dansait. Moi aussi, je participais à ces fêtes musicales de famille. J'accompagnais les adultes dans le chant, je battais la mesure sur différents objets. Mais j'aimais surtout chanter seul et j'en éprouvais un très grand plaisir. Plus tard, je me fis l'oreille sur un vieux piano tout démoli. Nous étions inséparables, le piano et moi.

J'aspirais de toute mon âme à la musique, mais je ne connaissais pas encore les voies qu'il fallait emprunter pour aller vers elle. Mais il est possible que la musique cherchait des voies vers moi, éveillant en moi de l'intérêt pour différentes formes musicales. J'essayais mes forces sur divers instruments. D'abord, comme je l'ai dit, ce fut le piano. A 15 ou 16 ans, j'ai commencé à jouer à l'orchestre d'instruments à vent de l'école. Puis, vint le tour des instruments à cordes. J'ai étudié dans la classe de violoncelle de l'école musicale Gnessiny à Moscou. Et c'est alors qu'apparurent mes possibilités dans le domaine de la composition. Lorsque j'entrai au conservatoire de Moscou, ce fut, comme on dit chez nous, « sur un cheval blanc ». J'avais déjà fait publier deux œuvres : « Danse » et « Chant-Poème ». Je dois probablement estimer que j'ai eu de la chance d'avoir comme professeur au Conservatoire Nikolaï Miaskovski, compositeur de tendance plutôt philosophique, un des créateurs de l'Ecole Musicale Soviétique, auteur de 27 symphonies.

On a dit, qu'en tant que compositeur, j'ai subi l'influence de Rimski-Korsakov et de Borodine. C'est faux évidemment, j'ai subi l'influence des compositeurs russes classiques. Mais parmi eux, c'est plutôt celle de Tchaïkovski.

Dès ma jeunesse, j'ai beaucoup aimé la musique française, en particulier Debussy et Ravel. Jusqu'à maintenant, j'apprécie beaucoup cette musique. J'aime Honegger, Poulenc, Milhaud. En Italie, les noms qui s'imposent à moi sont ceux de Caselli, de Pizzetti, de Petrassi; aux Etats-Unis, ce sont Berber et Copland, en Grande-Bretagne, évidemment Britten. Je dois dire que j'aime beaucoup la musique de Prokofiev qui a réussi dans tous les genres. J'aime Stravinski et Bartok. Parmi les musiciens des Pays d'Amérique latine, qui disposent d'une musique populaire extrêmement riche, je ne peux passer sous silence le nom de Villa Lobos. Pour la musique japonaise, je dois également mentionner le nom de d'Okutawa.

Je ne veux pas dire par là que tous ces compositeurs exercent une influence sur moi et encore moins que j'exerce une influence sur eux. Je veux simplement dire que le monde de la musique moderne est très large et varié, que les relations musicales sont très intenses et très étroites.

Remarquons en passant que le disque joue un grand rôle dans le domaine des relations musicales modernes. Je considère le disque avec respect parce qu'il fixe la musique et l'exécution. Il contribue

(suite page 11)

63ème ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

Les 22, 23, 24, 25, 26 et 27 octobre 1970

La séance est ouverte à 9 h. 15. sous la présidence de M. le commandant Jules Semler-Collery.

M. LE PRESIDENT : Messieurs, je suis très attristé de commencer cette séance en vous apprenant l'état comateux et inquiétant de notre cher trésorier, M. Hugonnet, qui est pour le moment à l'hôpital Laennec. Vivons quand même d'espoir.

Si vous voulez bien, je vais prononcer mon allocution.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

J'ai donc aujourd'hui, 24 octobre l'honneur de présider la 63e assemblée générale de la C.M.F.

C'est pourquoi j'adresse à tous mon salut le plus amical.

Certes, je n'ai pas besoin de m'appesantir sur les nombreuses et difficiles charges que j'assume depuis 11 mois et que beaucoup d'entre vous n'ignorent pas.

Mais vous pouvez être rassurés sur mon sort, lorsque vous saurez que pour m'aider dans ma lourde tâche, j'ai souvent à mes côtés, M. Albert Ehrmann, notre cher président honoraire, que je viens de nommer officiellement délégué des stages, et bien entendu mon brillant secrétaire administratif, M. René Texier et mon dévoué secrétariat.

A ces charges, viennent se greffer celles, importantes, du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris où, comme beaucoup le savent, je compose les textes d'examens et assume les fonctions de président du jury des concours de solfège et d'instruments à vent.

Je considère cette haute mission tous à fait indispensable pour la liaison étroite qui doit exister entre la C.M.F. et le Conservatoire, aussi bien à Paris qu'en province.

Cette liaison a déjà porté ses fruits, puisque c'est grâce à elle que j'ai pu obtenir, à titre exceptionnel, les salles du Conservatoire de Paris pour le déroulement des épreuves de nos concours d'excellence.

A cet emploi du temps très chargé, j'ai ajouté d'autres préoccupations, parmi lesquelles celles de penser aux jeunes musiciens en instance de départ sous les drapeaux.

Les nombreuses relations militaires que j'ai contractées au cours de ma longue carrière de chef de musique dans l'armée de terre et de mer m'ont été pour cela très précieuses.

Certains cas sont d'ailleurs assez difficiles à trancher, en raison de la suppression des engagements par devancement d'appel et de la réduction actuelle des effectifs. Mais, je ne désarme pas pour autant ! Et je reste sûr que vous admettez tous ma façon de faire qui est, à mon avis, une excellente manière d'aider efficacement les sociétés musicales et leurs dévoués chefs, toujours en quête d'un heureux perfectionnement technique de leurs musiciens.

Mon souci est de connaître et d'aider les fédérations de nos sociétés musicales. Cette année, en raison d'engagements antérieurs, je n'ai pu me rendre qu'au stage de Mâcon, où j'ai d'ailleurs apprécié le remarquable travail d'organisation de M. Mérille. Je sais qu'à Marly-le-Roi, les conférences, dues à l'heureuse initiative de M. Ehrmann furent très intéressantes. Quant au stage de Boulouris, où je me rendrai aussi dès que je le pourrai, il ne fait aucun doute que là aussi le travail a été fructueux.

Et je félicite M. Rolando, responsable de ce stage et MM. Ehrmann, Dondeyne, Robert et tous les excellents professeurs qui se sont dépensés là, avec autant d'ardeur que de compétence.

Je vous disais que, puisque les fonctions que j'exerce sont nouvelles pour moi, je désirais faire la connaissance de toutes les fédérations. En attendant, cette année, j'ai pu quand même visiter 15 fédération différentes, à l'occasion de congrès, de concours et d'examens d'écoles de musique, de concours pour chefs et de classement de sociétés.

Lorsque j'ai dû refuser certaines invitations c'est bien pour tenir mes promesses ailleurs... et croyez fermement que je continuerai l'an prochain mon périple à travers la France.

Ma tâche, bien que lourde, se trouve cependant facilitée. J'ai l'avantage d'avoir autour de moi tout un collège d'hommes expérimentés et dévoués.

Leurs conseils, même parfois leurs critiques, sont garants d'une marche dans la bonne direction.

Parmi ces précieux collaborateurs, je nommerai tout particulièrement M. Ehrmann, dont l'aide est précieuse dans la connaissance à fond de tous les problèmes, mes quatre vice-présidents, MM. Anne, Ciran, Dufour et Rolando, mon dévoué secrétaire général, M. Thirault et M. Hugonnet, notre cher trésorier qui, pour nous, a « veillé constamment au grain », nous faisant ainsi bénéficier de sa longue expérience de chef d'industrie, et que je félicite une fois de plus pour sa récente nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

A tous, merci de votre attention...

Merci encore du chaleureux accueil que vous me réservez dans tous mes déplacements en province, à l'occasion de vos congrès et de vos concours de musique dont je garde un excellent souvenir. Encore une fois je vous dis : « Comptez sur moi », comme je dois compter sur vous pour la défense de nos sociétés et de la musique populaire, dans le respect de nos statuts confédéraux et des décisions prises en commun et surtout dans un esprit de franchise et d'union totale entre tous... Votre président, votre commandant de bord, espère que cette assemblée générale se déroulera sous le signe de l'amitié et n'oubliant pas qu'il fut aussi pendant de nombreuses années au service de la Marine, il vous donne en terminant cette consigne «Unis comme à bord », car telle doit être aussi notre devise pour obtenir les meilleurs résultats la main dans la main.

(applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Je tiens à vous faire part d'une nouvelle que certains d'entre vous connaissent déjà. M. Henri Martinet, président de la Fédération du Centre depuis de nombreuses années, est hélas décédé le 4 octobre dernier.

Au nom de la Confédération Musicale de France, j'adresse à Mme Martinet et à sa famille mes condoléances les plus émues, et je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de notre cher disparu.

M. LE PRESIDENT : Je suis heureux de saluer parmi nous les présidents représentant les confédérations membres de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique, dont le président est, comme vous le savez, M. Ehrmann.

Je salue M. Christnach, secrétaire général de l'Union Grand Duc Adolphe de Luxembourg, et de la C.I.S.P.M. (appl.) : M. Joseph Leeb président de la fédération autrichienne.

M. Kissinger, de l'Union Grand Duc Adolphe de Luxembourg (applaudissements), ainsi que les membres des fédérations autrichiennes et Sud Tyrol, sommes très heureux de les accueillir chez nous pour assister à nos travaux, au concert donné ce soir par la musique des Gardiens de la Paix, salle Gaveau et au concours d'excellence (appl.).

La parole est maintenant à M. le Secrétaire Général.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

M. THIRAULT : Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, il y a quelques additifs qui ont été faits au dernier moment. Je vous prie de m'excuser si ces choses ont été faites au dernier moment. Mais, certaines considérations sont intervenues depuis jeudi, et il était normal que le rapport moral reflétât également et exactement ce qui a pu se passer depuis ces 48 heures

RAPPORT MORAL

Mon cher Président,
Mes chers Collègues,
Mes chers Amis,

Il est dans les attributions du secrétaire général de la Confédération Musicale de France de faire, chaque année, à cette période le rapport moral.

Je me soumets bien volontiers à cette règle car l'exercice en cours nous paraît de bonne qualité et comme d'autre part, l'étude de ces quelques chapitres — que je ne voudrais pas trop fastidieux — peut éclairer des musiciens de nos Fédérations qui n'ont pas, comme nous tous, le plaisir de se rencontrer dans notre chaud climat d'amitié.

62e assemblée générale d'été à Tarbes :

Après les difficultés qu'avait rencontrées le comité d'organisation du Concours International de Tarbes, en 1968, cette manifestation administrative et musicale a eu lieu dans les meilleures conditions.

Dès l'arrivée des congressistes, l'accueil chaleureux des membres du bureau local créa un climat excellent qui durera pendant les 3 jours de festivités.

L'organisation fut précise et libérale à la fois.

Le concours fut parfaitement réussi.

Les réceptions furent sympathiques.

En un mot, seul le temps ne fut pas au diapason.

La Confédération Musicale de France se doit de remercier tous les organisateurs qui ont permis le déroulement de telles manifestations et en tout premier lieu notre ami Guilhalmene, qui fut l'âme de ce festival.

Concours :

De nombreux concours eurent lieu dans le courant de cette année, et il est bon, je crois, de les citer : St-Avold : 6 sociétés ; Tarbes : 38 sociétés ; Romorantin : 22 sociétés ; Chalon-sur-Saône : 46 sociétés ; Cabourg : 34 sociétés ; Florance : 9 sociétés ; Gradignan : 15 sociétés ; Sélestat : concours de chant choral : 31 sociétés. Le festival de Vichy C.I.S.P.M. s'est déroulé les 6 et 7 juin 1970, sous le patronage de la C.I.S.P.M., de la C.M.F., et de la Fédération Musicale du Centre. La Lyre d'Or de la ville de Vichy a été attribuée par un jury international. La Belgique, l'Allemagne, la France, la Hollande et le Luxembourg y étaient représentés.

Nous félicitons tous les participants à ces concours et remercions bien vivement tous les organisateurs.

Stages :

En France, deux stages ont eu lieu exactement aux mêmes dates, du 12 au 25 juillet. L'un à Boulouris-sur-Mer et l'autre à Mâcon. Celui de Boulouris, qui a réuni une cinquantaine de stagiaires, remplaçait l'ancien stage d'Aix-en-Provence.

Quant à celui de Mâcon, il a remporté son succès habituel, 70 jeunes musiciens l'ayant fréquenté.

A Marly-le-Roi, du 31 août au 5 septembre, eu lieu un stage d'information sur les méthodes actives.

Bien que normalement suivie cette initiative proposée par M. Ehrmann et adoptée par la 62e assemblée générale de Tarbes est excellente mais devrait être réalisée à l'avenir, à une date qui pourrait mieux convenir aux musiciens et à leurs dirigeants et peut-être même, intégrée dans les journées du Congrès.

Pourquoi — c'est une suggestion — ne pas organiser de telles réunions d'informations directement dans les fédérations qui en feraient la demande ?

Cette décentralisation serait vraisemblablement fort bien appréciée.

Un stage franco-allemand eu lieu du 26 juillet au 1er août à Kurnbach.

Les jeunes ont trouvé dans ces réunions, d'intérêt musical, des contacts humains toujours intéressants.

Je remercie les orgaisateurs, au nom de la C.M.F., pour tout ce qui a été fait dans l'intérêt de nos jeunes musiciens.

S.A.C.E.M. :

Les relations de la C.M.F. avec la S.A.C.E.M. sont toujours excellentes et il n'y a rien de particulier à signaler si ce n'est la notable amélioration administrative concernant la remise de 50 % admise en notre faveur. Il sera toujours possible de nous demander des renseignements à ce sujet.

Concours d'excellence :

Il y aura, cette année, 65 candidats.

Il faut signaler que le président Semler-Collery a obtenu, de nouveau, la salle Berlioz et les salles du premier étage au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Nous remercions les membres du jury pour la sympathie qu'ils témoignent à la C.M.F., en prêtant leur gracieux concours et félicitons les professeurs pour le niveau artistique de leurs élèves.

Abonnements :

Le nombre des abonnements est toujours en augmentation. En effet, alors qu'il était de 12.000 en 1969, il est de 13.500 en 1970. Comme nous l'avons dit hier, c'est une amélioration sensible, mais j'ajoute qu'elle ne me paraît pas suffisante.

Journal :

Le rayonnement international du journal de la C.M.F. est toujours de plus en plus grand.

Nous remercions les auteurs des texte et les félicitons pour leur savante et brillante collaboration

Récompenses :

Cette branche d'activités donne un très gros travail aux services administratifs et je voudrais attirer votre attention sur l'importance du nombre de médailles décernées, nombre qui est en continuelle augmentation puisqu'il était de 2.579 en 67-68, de 2.686 en 68-69, et qu'il atteint maintenant 3.199 pour l'exercice 69-70. Pour faciliter la tâche du personnel, les demandes de récompenses doivent toujours parvenir au siège avant le 30 juin, délai de rigueur. Il est rappelé que pour les médailles gouvernementales, le dossier doit parvenir 6 mois à l'avance.

Assurances :

Le nombre des contrats continue sa progression.

1.166 en 1962, 1.245 en 1964, 1.363 en 1966, 1.435 en 1968, 1.459 en 1969, 1.490 en 1970.

Il y a eu, pendant cet exercice, 46 accidents corporels, 58 accidents matériels, mais pas de décès.

Comme les années précédentes, nous attirons l'attention des responsables sur l'importance des assurances et les invitons à prendre en temps utile les précautions désirables.

En ce qui me concerne, je m'associe absolument à ce qui a été dit hier. Je prétends que les primes ne sont pas suffisantes ; elles sont même légèrement, disons, « étonnantes ». Je crois pour ma part que les primes en cas d'accidents ou de décès devraient être au moins multipliées par dix.

Comme les années précédentes, nous attirons l'attention des responsables sur l'importance des assurances et les invitons à prendre en temps utile les précautions désirables. Vous savez que tous les ans nous avons à déplorer des accidents et des blessés en service.

Examens fédéraux :

Bien que le nombre de fédérations présentant des élèves aux examens fédéraux soit exactement identique à celui de l'exercice dernier, le nombre des élèves est en perpétuelle augmentation. Voici les chiffres précis :

1.147 sociétés présentaient des élèves en 1968, 1.272 en 1969 et 1.353 en 1970, donc une augmentation de 81 sociétés sur l'année dernière.

Le nombre des élèves est passé de 25.470 en 1968 à 31.814 en 1969 Pour atteindre 34.227 en 1970.

Il y a donc eu, cette année, 2.413 élèves de plus que l'année précédente.

L'augmentation, en deux années est de 8.757 candidats.

Elle est l'illustration d'un renouveau musical dans la jeunesse et aussi la prise de conscience par les dirigeants de fédérations que l'enseignement de la musique à nos jeunes est le moyen le plus sûr d'œuvrer pour la sauvegarde et le développement de nos sociétés. Le nombre de plus en plus important des élèves présentés, s'il est la démonstration évidente de la C.M.F., provoque, d'autre part, une situation paradoxale. Je crois devoir donner ici quelques informations à ce sujet : malgré la diminution générale du budget des Affaires Culturelles, la subvention de la C.M.F. a été maintenue.

Cependant, étant donné le nombre des concurrents, il restait à la confédération, trois solutions :

la première, supprimer l'indemnité « point élève » en élémentaire ;

la deuxième : conserver intacte l'indemnité aux sociétés, et diminuer la valeur du « point élève » ;

la troisième : conserver la valeur du « point élève » et diminuer l'indemnité société.

C'est vers cette troisième solution — celle qui paraissait la moins mauvaise que s'orientait la C.M.F. lorsqu'au conseil national qui s'est tenu jeudi matin au ministère et où notre confédération était représentée par MM. Rolando, Anne, Dufour, Ciran et moi-même.

Un exposé extrêmement précis de M. Rolando et de votre serviteur — tant sur les chiffres que sur le paradoxe de voir la C.M.F. diminuer son indemnité aux sociétés parce qu'elle avait trop bien réussi sa mission — a convaincu M. l'Inspecteur Général Marcel Landowski qui, après avoir consulté sa trésorerie est revenu en séance quelques instants plus tard pour nous faire part d'une attribution exceptionnelle de 7.000 F sur l'exercice 1970. Il espère pouvoir porter cette majoration à 14.000 F l'an prochain. Ceci se traduira par le rétablissement du statu-quo — pour cette année — pour la valeur des « points élèves » et pour l'indemnité aux sociétés malgré l'augmentation du nombre de concurrents. En un mot, un supplément spontané de 7.000 F pour la subvention de la C.M.F., qui vient s'ajouter à celles déjà obtenues auparavant, par M. Ehrmann.

Concert du congrès :

Continuant la tradition bien établie, Désiré Dondeyne a bien voulu accepter cette année encore de participer avec son excellent ensemble à cette soirée et à en assurer la partie artistique.

Le programme sera quelque peu différent de celui des autres années, et nous nous réjouissons de pouvoir entendre, en plus d'œuvres contemporaines, la Symphonie Fantastique de Berlioz.

Nous remercions bien sincèrement Désiré Dondeyne, ainsi que les artistes de la Musique des Gardiens de la Paix pour le soin qu'ils apportent à l'élaboration de cette soirée.

M. Marcel Landowski, chef du service de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse au ministère des Affaires Culturelles, M. le Ministre André Bord, secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, ainsi que M. Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ont accordé leur patronage pour ce concert.

Les membres de la Confédération Musicale de France apprécient l'honneur qui leur est fait et témoignent à ces hautes personnalités l'expression de leur gratitude

★

Lorsque j'ai reçu, en son temps, le haut patronage d'Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, celui-ci avait tenu à assortir son acceptation d'un texte que je crois de mon devoir de vous faire connaître :

« ... Je suis heureux de vous faire savoir que j'accepte cette requête avec plaisir, en raison de l'importance de la confédération, qui œuvre de manière très efficace en faveur de l'enseignement et de la diffusion de la Musique dans les milieux les plus divers et souvent défavorisés sur le plan musical... »

Cette phrase, du ministre, récemment disparu, résume une grande partie des buts et des mérites de la C.M.F.

Elevons notre pensée au souvenir du ministre, mais aussi de l'homme de cœur que fut Edmond Michelet

Les remerciements de la Confédération Musicale de France vont à M. l'Inspecteur général Marcel Landowski, chef du service de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse au ministère des Affaires Culturelles ; à MM. Daniel Lesur, Jacques Charpentier et Antoine Tisne, inspecteurs principaux ; à Mlle Moreau, administrateur civil ; à M. Maheu ; Mlle Guillaume ; M Koubi ; Mlle Grenier et à Mlle Pavy ; à M. Vessigault et à Mlle Laurenceau du F.O.N.J.E.P. ; à tous les membres du bureau de la C.M.F. ; aux commissaires aux comptes ; aux présidents ; aux comités ; aux fabricants d'instruments de musique ; aux éditeurs ; à la direction de la Caisse d'Epargne pour les prix offerts pour le concours d'Excellence ; à M. Lhomme ; à M. Raymond Lyon.

J'avais signalé dans mes précédents rapports l'énorme travail fourni par le bureau administratif de la C.M.F., composé de Mmes Huet, Peretti, Monteil et MM. Texier, Basque et Rousseau.

Pour situer l'importance de ce travail administratif, je crois devoir citer certains chiffres qui se passent de tous commentaires :

Journal et correspondance
Secrétariat
Assurances, récompenses
Divers

1968-1969	69-70
1.465 envois	1.884
2.479 lettres	3.134
864 envois	674
250 lettres	300

soit au total 5.992 lettres, plis ou paquets divers, envoyés par l'administration, soit 934 de plus qu'en 1969.

Je vous demande de bien vouloir leur témoigner votre confiance, votre sympathie et votre reconnaissance par de chaleureux applaudissements.

Le local de la rue La Fayette a été acheté voilà quelques années et l'expérience a prouvé qu'une confédération de l'importance de la nôtre se devait d'être installée chez elle

Les locaux apparaissent d'ailleurs fort exigus.

Dernièrement, les membres de votre bureau se sont rendus, accompagnés de M. Antoine Tisne, Inspecteur principal, à Toucy dans l'Yonne, pour visiter un bâtiment, ancien C.E.G., suivant, en cela, la décision de l'assemblée générale de Tarbes 1969, ce bâtiment intéressant tout particulièrement notre confédération.

L'importance de cette question ne vous échappera pas, et le débat qui s'ouvrira tout à l'heure sera particulièrement sérieux.

Après vous avoir parlé de Toucy, je tiens à rendre hommage de façon toute personnelle et amicale à M. Hugonnet, qui a été — je me félicite de l'avoir dit hier, pendant qu'il était encore parmi nous — la cheville ouvrière de ce rapport. Il est venu avec un dossier énorme, qui nous a tous impressionnés. Il a étudié le problème très à fond. Je crois que cela aura été son dernier acte en faveur de la confédération (Applaudissements).

Je tiens à apporter ici le témoignage de la sympathie qu'entretiennent entre eux les membres du conseil d'administration et du bureau de la C.M.F., qui, s'ils ne sont pas toujours d'accord, traitent de tous les problèmes concernant l'avenir de la Musique Populaire avec chaleur, mais aussi avec courtoisie, je dirai même avec amitié.

Dans une époque où, pour obtenir un résultat, l'union de tous est absolument indispensable, la solidarité des membres de votre bureau est identique à celle de tous les musiciens de France qui s'uniront avec leurs collègues des autres disciplines artistiques pour parvenir à l'obtention de ce fameux « 1 % » tellement demandé, et qui ne couvrira qu'une faible partie des besoins culturels de notre pays.

Mais ce « 1 % » que chacun reconnaît comme indispensable, et dont le ministère aurait tant besoin et que réclame, en particulier, le Conseil National de la Musique et son président Henri Sauguet, est encore très loin d'être obtenu, et, cependant, lorsque l'on se trouve à l'étranger, l'on est frappé par le prestige artistique de notre pays, prestige et auréole dus certainement davantage aux qualités et au talent de nos ressortissants, qu'à la sollicitude qu'on leur témoigne.

C'est dans ce sens qu'a œuvré notre ancien président Albert Ehrmann, et qu'il continue à œuvrer, malgré sa lointaine retraite provençale. Cependant, il ne se passe pas de mois sans que sa présence à Paris ne se manifeste. Juste avant le congrès, alors que le rapport moral était déjà terminé, M. Ehrmann m'a téléphoné pour me demander de bien vouloir l'excuser auprès de vous, son absence étant due à une très forte bronchite. Cette même bronchite ne lui a pas permis d'assister jeudi dernier au conseil national, et a motivé le report de la réunion prévue du C.I.S.P.M.

Nous espérons, cher ami, que vous vous remettrez très rapidement de cette indisposition passagère, et que nous vous verrons encore de longues années parmi nous.

C'est le vœu sincère que je formule à votre intention.

Vous œuvrez également dans ce sens, mon cher président, et il est heureux que le flambeau tenu si haut par Albert Ehrmann ait été repris par un autre musicien.

La sympathie qui vous entoure, le fait que vous êtes très proche de notre musique populaire n'est pas étranger au bon esprit qui règne au sein de la C.M.F.

D'autre part, vous apportez tout votre cœur et votre bonne volonté à notre cause, et nous ne pouvons que vous en remercier.

Puis-je me permettre, mes chers amis, de vous informer que pour la Pentecôte 1971, nous voulons prendre, à Laon, le relais de nos amis Tarbais. Nous organiserons à la fois un concours national et international de musique et de chant choral. Le 64e Congrès de la Confédération Musicale de France et le Festival départemental de l'Aisne.

En plus, nous avons l'intention de créer à Laon un grand concours international annuel d'exécution et d'improvisation à l'orgue, sous la haute autorité du ministère des Affaires Culturelles.

Après le succès populaire remporté par les concerts classiques de l'« Evocation des Heures Médiévales de Laon » (à titre d'exemple, je citerai les 3.000 auditeurs réunis pour entendre la neuvième Symphonie de Beethoven), nous ne doutons pas que la semaine musicale que nous tenterons de vous offrir remporte le plus vif appui de la population et des pouvoirs publics. Nous vous y invitons et sommes heureux de vous assurer dès maintenant que nous ferons l'impossible pour que vous en conserviez un souvenir profond et durable.

Pour achever ce long rapport, puis-je vous citer deux phrases dites et écrites à des siècles d'écart, phrases qui ne peuvent — étant donné la qualité de leurs auteurs — que nous encourager dans la voie hérissée de difficultés que nous avons librement choisie.

Mais en défendant cette musique qui, nous est si chère, en la mettant à la disposition de notre jeunesse, nous ne faisons que poursuivre l'effort de nos illustres prédécesseurs.

Permettez-moi de citer Aristote :

« Il est impossible de ne pas reconnaître la puissance morale de la Musique et, puisque cette puissance est bien réelle, il faut nécessairement faire entrer la musique dans l'éducation des enfants ».

Pour terminer, j'emprunterai à Jean XXIII pape de la tolérance, de l'amour, de la bonté — et pour parfaire notre foi — ces dernières lignes :

« De tous les moyens que la providence a offerts à l'homme pour se purifier, s'élever, pour sortir de son égoïsme et se tourner vers les horizons universels, la Musique occupe certainement la première place, la plus élevée ».

Le secrétaire général de
la Confédération Musicale
de France.

Roger THIRAULT.

M. LE PRESIDENT : Je vous annonce une mauvaise nouvelle. Notre trésorier général, M. Hugonnet vient de mourir subitement. Je vous demande d'observer une minute de silence, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Je remercie M. Thirault pour son rapport moral très intéressant et très complet, ainsi que pour les paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

Je vais mettre ce rapport moral aux voix. Qui est pour l'adoption du rapport ? Pour ? Contre ? Abstentions ?

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

M. THIRAULT : merci messieurs.

M. LE PRESIDENT : je dois vous dire, hier j'ai envoyé un télégramme souhaitant le prompt rétablissement de M. André Petiot qui écrit dans notre journal.

M. Petiot, opéré lundi à la clinique Arago, vient de faire parvenir ses remerciements, son souvenir ému et ses regrets de ne pouvoir être parmi nous.

Maintenant, je donne la parole à M. Ameller, trésorier adjoint de la C.M.F. pour le rapport financier.

3. — RAPPORT DU TRESORIER.

M. AMELLER : MM. les Présidents, mes chers collègues, ce n'est pas sans émotion que je lis ce rapport. Afin de vous éviter tous ces chiffres fastidieux, je ne donnerai que la nomenclature et les totaux avec quelques commentaires que vous aurait apporté notre éminent collègue Hugonnet.

Vous avez en mains le compte rendu financier du 1er octobre 1969 au 30 septembre 1970, vous en prendrez vous-même connaissance.

Je vous signale que les abonnements et publicités sont en régression sur les années précédentes.

Le journal, qui a été tiré cinq fois dans l'année à 20 pages, a causé quelque augmentation de dépenses, et tout à l'heure nous vous donnerons quelques raisons pour envisager une solution qui nous permette d'éviter ces pertes.

Les frais et charges sont en augmentation légère mais légale et normale.

Provision pour créances douteuses. Ce sont des sommes qui nous étaient dues ; mais je peux vous rassurer, elles ont été dans l'ensemble entièrement payées.

Cependant, pour l'avenir, et afin d'éviter ces soucis, un pourcentage sera prélevé sur l'ensemble des recettes, ce qui nous évitera d'avoir ces inconvénients.

Je vous signale que la subvention Jeunesse et Sports a été diminuée de 14.000 F cette année, et que pour cette raison, le budget de l'année prochaine s'avère assez difficile.

Je crois que tout à l'heure nous devrons vous proposer, après en avoir discuté au comité, une augmentation, tout à fait logique d'ailleurs, de la cotisation, et éventuellement de porter le journal à un prix supérieur à celui de 40 centimes, qui est bien bas pour notre époque.

Examinons maintenant le bilan arrêté à la date du 30 septembre 1970 :

Actif :

— Immobilisations : rente et legs, pas de problème ; c'est reporté d'une année sur l'autre : disponibilités : valeurs réalisables : provision pour créances douteuses, elle est égale à celle que nous avons vue tout à l'heure.

Passif :

Les instruments distribués sont ceux qui seront donnés au concours d'excellence, dimanche prochain.

Vous avez pris connaissance du règlement de la trésorerie pour l'exercice 1969-1970.

Maintenant, nous allons passer la parole à la Commission de Vérification des Comptes, qui est venue vérifier la comptabilité

M. LE PRESIDENT : Je remercie M. Ameller de nous avoir donné connaissance du rapport financier qui avait été fait par M. Hugonnet. Vous savez que cette année, la comptabilité a été particulièrement compliquée, et notre cher et regretté trésorier a dû faire très souvent et surtout au cours de ces dernières semaines, le voyage de Saint-Germain à Paris.

Je ne peux oublier tous les conseils précieux qu'il nous a donnés, et son extraordinaire dévouement à la cause de nos sociétés musicales. N'oublions pas non plus de remercier M. Santoni, expert-comptable de la C.M.F.

Est-ce qu'il y a des observations sur le rapport financier ?

Alors, comme le demandait M. Ameller, nous allons prier le représentant de la commission de Vérification des Comptes de venir nous faire son rapport sur cette vérification.

4. — RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES.

M. Saby donne lecture du rapport de la commission

Présenté par MM. Attyasse Albert, vice-président d'honneur de la C.M.F. ; Saby Eugène, fédération de Loire et Haute-Loire ; Verdier François, fédération de Haute-Garonne.

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler lors de l'assemblée générale du 23 octobre 1969, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de 1969-1970 pour l'exercice clos le 30 septembre 1970.

Ces comptes ont été régulièrement mis à notre disposition, et nous avons reçu à leur sujet les explications et justifications utiles, l'examen auquel nous avons procédé nous a permis de constater la parfaite correction et la concordance avec le bilan et les comptes de résultats soumis à votre approbation

Nous vous engageons, en conséquence, à approuver le bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés et les considérer comme l'exactitude des livres comptables, ainsi que le projet de budget 1970-1971.

La commission donne quitus au trésorier, lui adresse ses vifs compliments, ainsi qu'à tous ses collaborateurs pour la bonne tenue des livres comptables et présente ses remerciements à M. Santoni, expert-comptable.

Fait à Paris, le 22 octobre 1970

M. F. VERDIER.
A. ATTYASSE.
Excusé.
M. E. SABY.

M. AMELLER : Merci.

M. LE PRESIDENT : Je remercie M. Saby et les membres de la Commission de Vérification des Comptes. Quelqu'un demande-t-il la parole ? Alors M. Ameller va vous donner les résolutions.

M. AMELLER : M. Hugonnet avait proposé trois résolutions. Nous ne les avons pas, puisqu'il devait les apporter ce matin. Mais sur ces trois résolutions, deux sont très importantes, et d'ailleurs je dois vous dire que nous en avons parlé en conseil d'administration hier.

La première résolution souhaitait, et vous demandait, pour des raisons que vous connaissez, de porter la cotisation à 7,50 F. Et la porter de 5 F à 7,50 F, c'est nettement insuffisant. Mais, comme nous l'avons dit, il est préférable d'aller par paliers, plutôt que de mettre la cotisation à un taux très élevé tout de suite.

Je pense que nous devons adopter cette résolution, d'autant plus que ce ne sera applicable que pour l'année prochaine, puisque pour cette année c'est trop tard, et d'ici là, il y aura sans doute encore des augmentations.

D'autre part, vu l'augmentation considérable des frais d'impression pour la prochaine année du journal, nous vous demandons de porter son prix de 4 à 6 F. Là aussi nous étions unanimement d'accord après en avoir discuté.

Ceci afin que nous puissions avoir une trésorerie saine, car si l'on prend les chapitres séparément, il est certain que quelques-uns de ces chapitres sont moins élevés, mais si nous prenons l'ensemble de notre budget, pour des raisons que vous connaissez, ne serait-ce que la diminution de subventions importantes, telles que par exemple la subvention de Jeunesse et Sports, nous sommes dans l'obligation d'équilibrer, dans les prévisions de l'année prochaine, ce budget comme je vous l'ai dit, pour faire en sorte que la gestion de la C.M.F. soit excellente.

Si vous le voulez, nous allons voter sur ces résolutions.

Tout d'abord, nous devons faire un vote — je crois que c'est comme cela tous les ans — pour autoriser les mouvements de trésorerie et les mouvements bancaires, c'est-à-dire donner l'autorisation de les faire au comité qui a la signature

Je vous demande de voter sur cette première résolution.

M. LE PRESIDENT : Pour ? Contre ? Abstentions ?

M. ROSE (fédération du Nord) : Abstention, pour la raison que nous souhaiterions que vous nous accordiez un délai, ne serait-ce que d'un mois, pour consulter le bureau de la fédération du Nord. Nous ne sommes pas mandatés pour accepter. Ce sera oui sans doute.

M. AMELLER : Vous parliez de l'augmentation de la cotisation et du journal.

(Les présidents des fédérations d'Orléanais-Berry, de Champagne-Meuse, et des musiques d'Alsace s'abstiennent pour la même raison)

UNE VOIX : Cette augmentation est bien prévue pour 71-72 ?

M. AMELLER : Oui. Mais, Messieurs, je demanderais, pour la parution du compte-rendu dans le journal, que vos décisions nous soient connues rapidement, de manière que si nous avons la chance que vos fédérations soient d'accord, nous puissions mentionner cette unanimité, ce qui est toujours plus normal. Soyez très aimables de trancher dès que possible le président.

M. LE PRESIDENT : Donc, pour l'augmentation de la cotisation ? Contre ? Abstentions ? (4 abstentions).

M. AMELLER : Pour l'augmentation du journal, de 4 à 6 F ?

M. LE PRESIDENT : Est-ce que vous avez des observations ? Pour cette augmentation ? Contre ? Abstentions ?

M. ROSE : C'est le même principe, on vous donnera les deux réponses en même temps. (4 abstentions).

M. LE PRESIDENT : Maintenant pour le vote du budget en général ? Pour ? Contre ? Abstentions ? (unanimité).

M. AMELLER : Je vous remercie. Je dois dire que M. Hugonnet, en plus de ce travail considérable, avait fait des prévisions de budget qu'il avait présentées au bureau, et que si nous ne pouvons pas vous les soumettre dans le détail aujourd'hui, vous pouvez être rassurés. Si M. Hugonnet avait démandé ces augmentations, croyez-moi c'est qu'elles sont justifiées par tout le travail qu'il avait accompli, avec une précision extrême. Je crois que vous pouvez faire confiance à ce projet de budget, comme vous venez de le témoigner.

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole à M. Thirault.

M. THIRAULT : Messieurs, étant donné le fait administratif nouveau, et malheureux bien sûr, qui s'est produit ce matin, les changements entraînés par le décès de M. Hugonnet, je voudrais vous demander d'être assez gentils pour ne pas quitter votre place, et je prierais, d'accord avec le président, les membres du bureau de bien vouloir se rendre tout de suite dans l'antichambre à côté, en suspendant la séance. Merci Messieurs.

La séance est suspendue à 10 h. 20

La séance est reprise à 10 h. 35.

M. LE PRESIDENT : Reprenons notre ordre du jour, en parlant des stages qui ont eu lieu en France et C.I.S.P.M

Avant d'examiner cette question je voudrais vous signaler l'action de M. André Amelier, notre trésorier-adjoint et président de l'I.S.M.E., qui est allé tout récemment au congrès de Moscou d'où il a rapporté des enseignements intéressants, qui ont paru dans notre dernier journal et pour lesquels je ne manque pas de le remercier.

5 — Compte-rendu des stages en France et C.I.S.P.M.

M. LE PRESIDENT : Comme les années précédentes, les stages ont connu un grand succès, je n'ai pu visiter cette année que celui de Mâcon, mais j'ai déjà dû me rendre compte du travail qui y était fait Et je remercie M. Merille, qui s'en occupe, du travail qu'il a pu accomplir. Maintenant je donne la parole à M. Rolando, pour le stage de Boulouris.

M. ROLANDO : Messieurs, mes chers camarades, je vais m'efforcer de répéter ce que j'ai dit hier, mais plus rapidement s'il est possible, de façon à ne pas dépasser le temps qui nous est imparti, sur le stage de Boulouris.

Ce stage s'est déroulé cette année du 12 au 25 juillet à Boulouris-sur-Mer, alors qu'habituellement le stage avait lieu à Aix-en-Provence Mais comme le C.R.E.P.S. d'Aix-en-Provence n'a pas voulu nous donner l'hospitalité, nous sommes allés à Boulouris-sur-Mer. Nous n'y avons pas perdu, sauf peut-être en ce qui concerne la participation de nos stagiaires au festival artistique d'Aix-en-Provence, où ils pouvaient évidemment enrichir leur répertoire

Le stage de Boulouris a été, je crois, une réussite. Je ne pense pas que notre ami Désiré Dondeyne qui y a participé d'une manière éclatante, me contredira, quand je dis que nous avons eu un résultat très incontestable. Ce résultat s'est matérialisé dans le concert qui a été donné par un certain nombre de nos stagiaires sur le podium de la plage, qui a obtenu un très grand succès populaire. Et je tiens à complimenter les stagiaires, qui se sont parfaitement tirés d'une tâche délicate, en dirigeant cette harmonie, quatre jeunes gens qui auraient dû d'ailleurs normalement se présenter demain au concours de direction. Malheureusement nous n'en aurons que deux qui se présenteront, ou peut-être un seul, car un certain nombre de ceux qui devaient se présenter se sont aperçus qu'ils avaient tout de même des défaillances, au point de vue harmonie, instrumentation, orchestration, et qu'il était préférable pour eux d'attendre une année supplémentaire, pour se présenter d'une façon plus sûre à ce concours de direction, qui devrait avoir lieu chaque année, et qui pour la première fois, d'ailleurs, comptera des candidats

Le stage de Boulouris a donc obtenu des résultats heureux. Je crois qu'on ne peut pas contester l'utilité et l'efficacité de nos stages Comme disait M. Robert hier, nous nous sommes aperçus, à l'occasion de notre présence à Tarbes, d'une part, et au festival du Sud-Est, à Vals-les-Bains, que d'anciens stagiaires dirigeaient des sociétés musicales populaires.

C'est donc tout de même que notre mission a été remplie, dans une certaine mesure, insuffisante probablement, mais il est sûr que nous avons pu ainsi sauver un certain nombre de sociétés musicales populaires. Vous savez que nos sociétés meurent parce qu'elles n'ont pas de recrutement, et parce qu'elles n'ont pas de chefs véritablement dignes de ce nom. Je crois que ces stages, qui tendent à former des animateurs — J'insiste sur ce nom animateurs — et des futurs chefs de musique, sont absolument nécessaires, et ont démontré largement leur efficacité.

Cette année le stage a été conjugué avec le stage international qui avait lieu habituellement à Marly-le-Roi, de sorte qu'un seul stage a eu lieu pour les première, seconde, troisième et quatrième années.

Nous avons l'intention de continuer dans cette voie, et pour l'an prochain, M. Ehrmann a déjà fait une demande d'organisation de stage, du 15 au 30 juin, toujours à Boulouris-sur-Mer.

Je souhaite que nous ayons, comme cette année, la participation de professeurs et de chefs talentueux, comme Désiré Dondeyne, qui est à mes côtés, et celui qui a été le collaborateur de M. Robert, directeur du stage, André Soustrot, le père du jeune homme que vous voyez ici. Alors je crois que nous pourrons faire encore du bon travail.

L'an prochain nous espérons avoir 240 lieu de 80 places, une centaine de places pour ce stage. Je crois que, contrairement à certaines opinions pessimistes, nous pourrons parfaitement obtenir la participation de 100 jeunes parmi toutes les fédérations de France. Aussi je fais un appel tout particulièrement aux présidents des fédérations pour leur demander de bien vouloir nous confier leurs élèves. Mais attention, il s'agit tout de même d'élèves avertis, c'est-à-dire des jeunes gens qui possèdent au moins une première mention en moyen, et leur admissibilité en supérieur ; et évidemment, de préférence encore, les jeunes gens qui participent au concours d'excellence de la Confédération Musicale de France, issue des cours supérieurs des sociétés musicales.

Il est juste de penser que ces jeunes gens-là ont en somme le devoir de participer à ces stages, pour ultérieurement faire des animateurs et des chefs de musique dont nous avons tous tant besoin.

Je pense que je vous ai tout dit à ce sujet, et que s'il y a ici des personnes qui voudraient des renseignements complémentaires, je suis à leur disposition.

Messieurs, je vous remercie de m'avoir entendu.

M. LE PRESIDENT : Je remercie M. Rolando, et je pense que M Robert a aussi son mot à dire.

M. ROBERT : Messieurs, je crois que je vais répéter ce que j'ai dit hier. M. Rolando vient de vous parler du stage. Vous allez avoir des articles qui vont vous renseigner : je pense qu'il est inutile de parler ici de ce qui sera enseigné. Je voudrais simplement renouveler le vœu que je fais chaque année : que ceux qui sont présents ici veuillent bien venir me voir, parce qu'on peut faire des éloges des stages, mais il faudrait aussi faire la critique, et pour avoir le droit de faire des critiques, il faut d'abord venir voir. Et puis non seulement il faut critiquer, mais il faut proposer autre chose à la place. C'est facile de critiquer tant qu'on veut, mais il faut aussi apporter des solutions.

Il est probable que les stages, d'après les nouvelles que nous avons reçues les jours précédents encore, vont nous échapper. Mais il ne faut pas désespérer pour l'avenir de nos sociétés. Nous aurons toujours, comme tout Français moyen, des torts ; mais nous arriverons tout de même à trouver des solutions pour sauver nos sociétés.

J'ai formulé un vœu, M. le Président vous le dira certainement, et je pense que vous serez d'accord pour l'accepter. Il est très important de savoir comment on va pouvoir remédier à cette défection de certaines sociétés dans le maniement des examens et des élèves. Il faut que nous donnions nos idées, chacun de nous, et que nous regardions ensemble ce qu'on peut faire

Mais ne soyons pas pessimistes quand même sur l'avenir de la musique. Les jeunes sont nombreux, et disposés quand même à nous suivre dans ce chemin. Vous en avez-là quelques-uns, et un en particulier, qui va vous parler du stage, pour vous dire ce qu'il en pense ; et si les autres veulent ajouter quelques mots, je pense qu'ils pourront le faire.

Pour la question des stages, je répète, chaque mois, dans le journal de la Confédération, si le président l'accepte, il y aura un article qui vous tiendra au courant de tout ce qui se fera, et comment on le fait.

On a parlé du niveau des élèves dans une réunion importante, et de la nécessité d'uniformiser le niveau des élèves. Nous avons entendu certaines fédérations dire que ce qu'on appelait supérieur, ou moyen, pouvait être très différent de l'une à l'autre. Ce qui nous intéresse, nous, c'est le niveau auquel le jeune doit arriver pour faire partie de la société. Quel que soit le nom qu'on lui donne, cela n'a pas d'importance. Mais il faut savoir sur quelle base nous allons partir, lorsqu'il s'agira de stages. Il ne faut pas que nous soyons obligés de tester les élèves qui nous arrivent ; il faut que nous puissions faire entière confiance aux diplômes.

Sans vouloir critiquer, il faut dire que nous avons organisé un stage auquel s'est présenté un élève avec comme diplôme une première mention de cours moyen, et qui n'avait jamais fait de dictée. Or, d'après son diplôme, il avait le droit d'entrer. C'était donc assez délicat.

Alors je pense que quand nous aurons la possibilité, soit à Toucy soit ailleurs, de faire des stages successifs, on pourra s'intéresser à ces élèves. Il ne faut pas les écarter : il faut voir dans quelle ambiance les enfants travaillent.

Sur la question des stages, je vais terminer, en renouvelant simplement mon invitation : que tous ceux qui peuvent viennent voir ce qui se fait dans les stages. Vous le pouvez, puisque vous venez bien à Paris ; et Boulouris, c'est encore plus charmant, vous avez la mer, et les stagiaires vous diront qu'ils se baignent du matin au soir. Ils vous diront peut-être aussi qu'ils ont travaillé de 6 h. du matin à 3 h. le lendemain matin, avec M. Ehrmann, qui nous donnait 20 minutes pour le repas. On a essayé de le claquer, c'est lui qui nous a claqués.

Je remercie le président Semler-Collery de m'avoir nommé délégué aux stages, pour plusieurs raisons. J'en suis heureux et même fier. Si vous aviez vécu 15 jours avec le président Ehrmann, vous sauriez les leçons que j'ai pu recevoir de lui. La modestie ; il est champion. La roublardise, il est superchampion. J'en ai cité un exemple hier, mais je pourrais en citer des milliers.

Moi, je ne peux pas faire cela, je ne sais pas si l'un de vous est capable de le faire. Donc il faut le conserver non seulement comme musicien, mais comme gestionnaire. C'est très important. Et il faut voir la façon dont le stage de Marly était organisé. Il y avait Mlle Lavallois, qui nous a fait une conférence splendide sur l'éducation nationale et l'enseignement. Et c'était grâce à lui.

Il serait souhaitable que vous assistiez à des stages organisés par M. Ehrmann. Vous pourriez en prendre conscience. C'est un peu la vie militaire, avec les repas à la cantine, la vie de la jeunesse. On a 20 ans à nouveau. Et on apprend beaucoup.

Si chacun de nous est bien convaincu de sa fonction, qu'il se dise franchement : « Je ne sais rien, je vais là pour apprendre, et pas pour critiquer ». Chacun doit réagir suivant son tempérament. Il n'y a pas de méthode universelle. Chaque professeur a sa personnalité, et même il l'inculque aux autres. Il ne s'agit pas de méthode imposée ; chaque méthode a sa valeur. Et si nous avons 30 élèves au départ, il faut en avoir au moins 20 à l'arrivée. Tant que nous n'aurons pas résolu ce problème, nous aurons été de mauvais professeurs et moi le premier.

En nous unissant les uns aux autres, avec la collaboration des jeunes, qui ont encore à acquérir de l'expérience, et qui profiteront de la nôtre, et qui éviteront ainsi de faire les gaffes que nous avons faites, nous pouvons réussir. Les jeunes sont pleins de bonne volonté. Ils se pencheront vers ces choses comme nous l'avons fait nous-même, c'est-à-dire avec notre fois, notre dévouement et notre portefeuille.

(applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Je remercie M. Robert, et donne la parole à M. Christnach, qui va dire un mot sur le stage de Boulouris.

M. CHRISTNACH : M. le Président, Messieurs les délégués, Mesdames.

Permettez-moi de me faire le porte-parole de mes amis étrangers. Je remercie M. le Président et Messieurs les délégués de nous donner la possibilité d'assister aux travaux de ce congrès.

Notre délégation se compose de M. le Président de la Fédération autrichienne, qui est aussi préposé pour la question des jeunes auprès de la C.I.S.P.M. ; M. l'Inspecteur principal, préposé à la question des jeunes auprès de la Fédération autrichienne ; des responsables de toutes les questions de jeunes dans le Tyrol du Sud, vers l'Italie : M. Kisslinger, trésorier de l'Union du Grand Duc Adolf, et moi-même, en qualité de secrétaire général de la C.I.S.P.M. et de l'Union du Grand Duc Adolf.

Messieurs, la composition de notre délégation montre bien l'intérêt que nous portons aux travaux de ce congrès, notamment aux problèmes qui concernent, d'une part les jeunes, d'autre part les examens organisés par votre confédération Et pour parler plus clairement, les examens d'élèves et les stages pour les chefs de musique.

Sous l'initiative de notre cher président Ehrmann, un certain nombre de membres de la CISPM ont commencé d'organiser aussi des examens d'élèves et des stages pour les chefs de musique.

En ce qui concerne le Luxembourg, je peux vous préciser que, depuis 5 ans, nous avons même créé un programme d'études unique, qui est le même programme que celui des conservatoires et des écoles de musique, et que les examens d'élèves organisés d'après ce programme, ont un grand succès.

Nos jeunes chefs de musique, nos futurs chefs de musique ont participé depuis des années à vos stages. Permettez-moi de remercier les professeurs qui ont dirigé avec une grande compétence ces stages. Ils ont fait, pour notre petit pays, vraiment de très grandes choses.

Je peux vous signaler par exemple, que le chef de l'harmonie municipale qui a gagné la lyre d'or à Vichy, qui vient ce soir pour le concert, est un stagiaire d'Aix-en-Provence

C'est à l'échelon le plus élevé, la division d'honneur nationale, que nos chefs sont des stagiaires qui ont passé chez vous ces derniers temps, et vous avez été un exemple pour eux

Nous sommes vraiment gênés vis-à-vis de vous, qui toujours nous donnez la possibilité de venir chez vous prendre le meilleur, et notre comité a décidé d'aller plus loin encore. Nous voulons organiser, d'après votre idée, un stage à Luxembourg, dès l'année prochaine. Nous en avons parlé déjà avec M. Ehrmann, et avec M. Robert. Ils sont d'accord pour venir à Luxembourg pour 10 jours, pour organiser dans notre petit pays un stage avec le programme que vous avez fait dans le passé.

Vous voyez, messieurs, que la participation aux travaux du congrès de la confédération musicale et l'échange d'idées, sont fructueux.

Dans ce même ordre d'idées, je vous signale que M. Leeb, président de la fédération autrichienne, par exemple, est en train d'étudier la possibilité pour son pays de profiter des méthodes françaises pour les différents instruments de musique. Vous savez que c'est un travail énorme de traduction.

Vous voyez qu'il est très bien pour nous d'avoir la possibilité de venir chez vous, parce que vous êtes grands, non seulement vous êtes une grande nation, mais vous avez les grands hommes de la musique, vous avez quelque chose à nous donner.

Nous savons bien que le musique populaire à beaucoup de difficultés en France, mais chez nous aussi. Et d'un autre côté, vous avez les personnages vraiment compétents pour trouver des solutions à cette misère. Et malheureusement, dans les petits pays, nous n'avons pas les grands musiciens à notre côté. Nous, les amateurs, sommes un peu isolés.

Et c'est pour cela que nous sommes très reconnaissants à la confédération Musicale de France de nous donner son aide. Je vous remercie

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Je remercie M. Christnach de ses mots aimables sur nos stages

Avant de continuer l'examen de la question des stages, je voudrais vous signaler l'action de M. André Amrder, notre trésorier adjoint, et président de l'I.S.M.E., qui est allé tout récemment au congrès de Moscou, d'où il a rapporté des enseignements intéressants, qui ont paru dans le dernier journal, et pour lesquels je ne manque pas de le remercier.

(Applaudissements).

Il me reste à parler maintenant du stage de Marly-le-Roi, qui était un stage d'information sur l'enseignement de la musique par les méthodes actives. M. Ehrmann, qui a été le promoteur de cette expérience, va vous en dire quelques mots

M. EHRMANN : Je serai très rapide, car l'heure avance, et je ne voudrais pas trop retarder le moment officiel de terminer ce congrès.

J'ai parlé hier du stage de Marly-le-Roi. Il a été organisé d'après le désir de certains membres de la Confédération au dernier congrès de Tarbes, pour la démonstration de toutes les méthodes actives d'enseignement. Vous avez déjà vu un compte rendu dans le journal. Mais M. Dufour m'a dit que pour le journal de la Fédération du Nord - Pas-de-Calais, il avait préparé un compte rendu du stage plus complet. Alors, nous serons contents de le faire paraître dans le journal de la Confédération Musicale de France.

Je remercie M. Dufour et vous remercie tous de m'avoir aidé, tout spécialement M. Robert qui m'a été d'une grande aide dans ces travaux. Et nous avions le plaisir d'avoir M. Anne, M. Dufour, M. Canavesio et M. Boivin, également avec nous. Encore merci à tous.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : J'ajoute qu'à ce stage participaient des personnalités de la musique, des professeurs de conservatoire, des chefs de musique, M. Canavesio et M. Boivin, que M. Canavesio a fait don publiquement de 50.000 anciens francs pour le prix d'examen de direction qui aura lieu lundi.

Une indication au sujet des élections. Vous voudrez bien ne rien inscrire sur les bulletins avant que nous ayons donné des directives, à la suite d'une suspension de séance pendant laquelle se réunira le bureau. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

6. — Ecole de Toucy

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole à M. Ehrmann.

M. EHRMANN : Là encore, je vais être très rapide. Vous avez entendu hier l'exposé de notre regretté trésorier M. Hugonnet, qui avait fait un travail très important. Il est difficile aujourd'hui de prendre position. Nous n'avons plus ce rapport. Mais je crois que le point 2 de sa proposition, c'est-à-dire l'acquisition de l'école de Toucy, et son organisation progressive, était la meilleure solution.

Je pense que vous devriez donner tous pouvoirs au bureau pour poursuivre l'affaire.

M. LE PRESIDENT : Nous mettons cela aux voix. Pour ?

(Protestations de plusieurs délégués).

M. DELTOUR : Je regrette, mais bon nombre de délégués n'étaient pas là hier après-midi pour entendre les explications qui ont été fournies par notre regretté ami Hugonnet. Il y a eu aussi, au cours de la séance, des précisions qui ont été apportées par notre ami Rolando, des renseignements qui ont été avancés sur les probabilités de ce que l'école de Toucy doit coûter. Il faut le dire, il s'agit de 26 millions. Or, si on achète Toucy avec cette somme là, on vide la caisse.

Il y a un autre problème, celui des réparations, c'est-à-dire la mise en état de l'école de Toucy. D'après notre ami Rolando, les réparations risquent de s'élever à 50 millions.

M. ROLANDO : Non, 30.

M. DELTOUR : Vous savez, il faut se méfier de ce que les entrepreneurs peuvent annoncer comme devis. Pour prendre une affaire, ils minimisent les travaux ; et quand on arrive au moment du paiement, on a des surprises, c'est quelquefois le double. Alors, avant d'aller plus loin, car nous engageons l'avenir de la Confédération d'une manière irréméiable, nous devons bien réfléchir sur le principe. Nous sommes vraisemblablement tous d'accord, mais avant d'acheter et de passer aux travaux, je pense que nous devrions avoir les devis chiffrés de tous les entrepreneurs. Maintenant, le congrès décidera.

M. EHRMANN : Nous sommes certains que tout le monde est d'accord.

M. COURTIAL (Bouches-du-Rhône) : Je voudrais préciser autre chose. Nous avons entendu le rapport financier tout à l'heure, qui est inquiétant, partiellement. Il faudrait peut-être avoir une précision, à savoir si la gestion de cette école sera quelque chose à part, qui ne fera pas augmenter nos cotisations, et si cette école pourra vivre avec les subventions, et si nos stagiaires ne paieront pas plus cher les frais de stage, de logement, etc. qu'ils ne paient en ce moment dans les CREPS, Boulouris et autres.

Je crois qu'il faut donner quand même une garantie de ce côté là que cette école ne vienne pas grever le budget de la Confédération. M. Deltour a précisé ce qu'il y aurait à faire dans l'immédiat, comme travaux, réparations. Mais dans l'avenir, il devra y avoir un concierge, il y aura des frais de fonctionnement qui seront permanents.

M. EHRMANN : Nous sommes tout à fait d'accord, M. Courtial, mais vous savez bien que si cette affaire n'a pas encore été réalisée, c'est justement parce que nous sommes très prudents, et je suis persuadé que le bureau actuel sera également très prudent sur cette question.

Maintenant, je dois vous dire que le ministère de la Jeunesse et des Sports versera à la confédération, par stagiaire et par jour, 7 francs. C'est ce qui a été officiellement dit. Donc, voyez-vous, il y aura quand même cette ressource supplémentaire. En plus de cela, il y aura une subvention du ministère des Affaires Culturelles. Et, je crois que nous pourrons obtenir encore une subvention d'un autre ministère, celui des Affaires Sociales, puisque nous avons envisagé d'avoir aussi une section d'handicapés.

M. THIRAULT : Comme vous l'a dit M. Hugonnet hier, si nous sommes propriétaires, il y a des possibilités d'obtenir des subventions de la part de différents ministères. Si on choisit la solution du bail emphytéotique, de quelque durée qu'il puisse être, il y aura de grosses difficultés pour obtenir des subventions. D'autre part, en ce qui concerne les réparations que la Confédération va faire pour les besoins immédiats, si pour une raison quelconque l'on décide que nous n'avons pas respecté ce qui avait été prévu, l'on pourra toujours nous retirer la jouissance de l'immeuble, pour une raison quelconque.

Donc la solution de l'achat est la meilleure. En ce qui concerne toutes les autres questions, croyez bien que le bureau ne s'engagera pas à la légère.

Mais, cher monsieur, je voudrais vous dire, puisque vous avez parlé des CREPS, qu'il est très difficile maintenant d'obtenir un CREPS, et que cela sera de plus en plus difficile ; je dirai même que pour ma part, je crois que ce sera bientôt impossible. Il faut qu'à l'avance, nous pensions à ce problème, sans engager bien sûr la Confédération autrement que vous-mêmes l'entendez.

Je ne crois pas que ce soit une politique valable que d'avoir un bas de laine dans lequel on garde 22 millions. Je pense que c'est une façon de voir qui ne va plus. Il faut penser à ceux qui nous suivront. Et je crois que la solution qui est envisagée est la seule valable dans l'état actuel des choses.

Si nous n'avons pas notre école, nous ne pourrons plus avoir les stages au moment où nous voudrions les faire, nous ne pourrons plus les choisir, nous serons obligés de prendre les dates qui nous seront imposées.

C'est d'ailleurs ce qui s'est produit à Marly. On a travaillé en fin août et au début de septembre, ce qui est une date fort mal choisie ; mais nous avons été obligés d'accepter cette date là parce que c'était la seule. D'ailleurs à l'avenir, ce ne sera même plus possible pour Marly. Et ce sera partout pareil.

Il serait donc bon que nous ayons notre Maison. Bien sûr, votre bureau ne traite pas du tout cette question à la légère, et nous prenons les responsabilités qui nous incombent.

M. COURTIAL : Est-ce que vous pensez faire une étude de rentabilité ?

M. EHRMANN : M. Hugonnet l'a faite.

M. THIRAULT : Il en a parlé très longuement.

M. COURTIAL : Pas une étude de rentabilité. Non. Il a argumenté, comme vous le faites d'ailleurs, en disant qu'on n'aura plus les CREPS.

M. EHRMANN : Je vous demande pardon, M. Hugonnet a fait une étude, parce qu'il était forcé justement de remettre une étude au ministère de la Jeunesse et des Sports et au ministère des Affaires Culturelles. Alors, ce que vous dites a été fait.

M. Ciran a demandé la parole sur cette question.

M. CIRAN : Je veux simplement dire un mot à mon ami Deltour et à mon collègue qui vient d'avoir la parole. Deltour a dit quelque chose d'impressionnant : « Nous allons vider la caisse ». C'est précis évidemment, mais c'est plus précis que les chiffres mêmes, mais ce n'est pas tout à fait quand même la vérité. Il y a une réserve. Cela veut dire que l'assemblée peut prendre une décision en toute sérénité. Il y tout de même dans la caisse, comme je viens de le rappeler, une somme de 20 millions, qui est destinée depuis des années, grâce à la persévérance de M. Ehrmann, qui depuis des années la voulu ainsi, à faire la Maison du Musicien.

Or, dans la disponibilité de la Confédération, il y a 46 millions de disponibles. Il y a 20 millions en réserve pour la Maison du Musicien, plus 2 millions et quelques de souscriptions, qui tous les mois paraissent dans le journal, vous le lisez chaque mois.

C'est simplement un point de vue, mais c'est pour dire quand même que lorsqu'on aura acheté Toucy, on n'aura pas encore vidé la caisse. Nous aurons dépensé seulement la somme prévue pour cette Maison du Musicien dont on parle depuis 20 ans.

(Applaudissements).

M. DELTOUR : D'accord, je sais très bien qu'il y a une réserve de 22 millions prévue pour l'achat de cette maison des jeunes ; mais il n'y a rien de prévu pour les réparations, qui, d'après le chiffre avancé hier, peuvent atteindre 50 millions. Si je sais compter, 26 et 50, cela fait...

M. THIRAULT : Vous avez assisté à la réunion du conseil d'administration, vous savez donc que tout est prévu.

M. DELTOUR : Vous permettez, si on nous avait communiqué avant le congrès tout les documents qui nous mettraient à même de discuter, il est vraisemblable que certaines réflexions ne vous seraient pas faites maintenant.

M. THIRAULT : M. Deltour, ne vous énervez pas, surtout que je crois que ce que vous dites est pertinent sur le fond et plaît à tout le monde. Mais je crois que vous devez bien connaître la situation. Vous savez qu'il y a 15 jours, on s'est rendu à Toucy, tout le bureau et M. Ehrmann aussi. Je pense que 15 jours pour faire le travail monumental réalisé par M. Hugonnet, c'est un temps minimum. Il a fait une estimation des travaux. M. Rolando en a fait une aussi. Il n'était pas possible de mettre au point tout cela, de le faire ronéotyper, et de l'envoyer à toutes les fédérations, vous le savez, en une semaine. Je m'étonne que vous parliez de 50 millions alors que les rapports les moins optimistes sont de l'ordre de 30. Nous y avons tous pensé. M. Hugonnet a dit hier, vous l'avez entendu : « Messieurs, nous ne ferons rien si le ministère ne nous donne pas d'argent. S'il nous donne 10 millions, nous ferons 10 millions de réparations. S'il nous donne 5 millions, nous ferons 5 millions de réparations, etc. ». C'est bien ce qui a été dit, n'est-ce-pas, Messieurs les Membres du bureau ?

Enfin, vous faites partie du Conseil d'Administration. Vous savez bien qu'on n'engage pas les fonds de la Confédération simplement sur une initiative spontanée.

M. DELTOUR : J'ai demandé à prendre des précautions, à avoir des devis, avant de s'engager.

M. THIRAULT : Nous allons le faire.

M. CIRAN : Il faut savoir que la discussion au bureau, on peut bien le dire, a duré 4 heures. Et ce qu'a dit M. Thirault est vrai, nous ne nous engagerons jamais au-delà de ce que nous recevrons éventuellement. Et si le défunt M. Hugonnet a enlevé l'adhésion, c'est, il faut bien le dire, parce qu'il a parlé en financier. Il nous a dit — cela va peut-être rallier les hésitants — que nous avons de l'argent qui fondait tous les jours. C'est quand même vrai. Achetons un immeuble. Nous avons l'espérance d'en faire quelque chose, et même de pouvoir le revendre si un jour il le fallait.

C'est cela le sens de nos délibérations. Et si nous l'achetons et qu'on ne nous donne rien, nous n'en ferons rien. Et nous dirons au ministère : « Vous nous avez encouragé à acheter une maison. Nous ne pouvons pas la faire marcher ».

Nous sommes très prudents. Il faut le dire à l'assemblée. Nous allions dépenser 22 millions, mais c'est parce que nous les avions en réserve, depuis longtemps.

M. EHRMANN : Je voudrais signaler que nous avons dit au ministre que nous espérions qu'il nous subventionnerait largement pour les réparations. Il s'est intéressé à cette maison, puisqu'il a envoyé M. Antoine Tisné, inspecteur au ministère, pour la voir. Et M. Tisné a dit : « C'est une affaire. Ce serait dommage de perdre une affaire comme ça ». Voilà ce qu'il a dit. C'est une maison qui vaut plus de 250 millions. C'est immense.

M. CANAVESIO : Nous avons entendu un point de vue que vous défendez très bien. Les membres du bureau, en particulier M. Thirault, en bons orateurs, ont défendu ce projet. Ce que je souhaiterais pour ma part, c'est d'avoir le point de vue des autres membres du bureau, par exemple le vôtre, M. Anne

M. ANNE : Notre collègue me met en devoir de vous donner ma façon de penser. Après la visite que nous avons faite à Toucy, en accord avec nos amis Dufour et Rolando, nous avons surtout parlé de chiffres. Je suis un ancien receveur principal des finances, c'est vous dire que ma formation personnelle comporte ces questions d'acquisition, d'entretien, etc.

Nous étions partis sur un projet de bail emphytéotique, avec M. Hugonnet. Cette chose là, nous l'avons écartée de façon systématique au bureau, car cela nous empêcherait d'avoir des subventions d'Etat. Nous n'aurons des subventions que si nous sommes propriétaires de cette maison.

C'est là que M. Hugonnet nous a fait une autre proposition, celle d'achat, qui nous permettrait d'avoir éventuellement des subventions. Moi j'insiste, il s'agit de promesses orales.

Avant tout, il fallait avoir des estimations grosso modo des travaux immédiats à faire pour mettre hors d'eau, selon le principe, cet immeuble, ce qui est très important, c'est certain. M. Rolando, entrepreneur de travaux publics, a réfléchi à la question. Nous avons chiffré cette chose là à une vingtaine de millions, comme effort immédiat, mise hors d'eau et chauffage.

Après l'intervention de M. Hugonnet, nous avons réfléchi encore mon ami Dufour et moi, nous réfléchissons la nuit. La solution de M. Hugonnet était basée sur les subventions et un prêt hypothécaire à valoir sur l'immeuble actuel de Paris. C'est une chose qui est tout à fait discutable.

Il y a autre chose, c'est le paiement échelonné de l'immeuble de Toucy, 26 millions, et le chiffre même, car c'était il y a 2 ans.

M. EHRMANN : En 70.

M. THIRAULT : Mars 70.

M. ANNE : Alors il faut tenter d'obtenir une réduction de prix de la commune

Si nous obtenons cette réduction de la commune, cela nous ferait 7 ou 8 millions à payer la première année, et nous pourrions éventuellement ne pas vider notre caisse et payer une grosse partie des réparations immédiates, sur lesquelles nous ne pourrons pas obtenir de subventions cette année. J'ai l'impression qu'il faudrait que le conseil d'administration se réunisse à nouveau, pour étudier à nouveau ce problème dans le détail, la question primordiale de l'entretien, qui ne nous a pas échappé, la question des impôts aussi, et celle des frais d'acquisition, des droits d'enregistrement, qui représentent quelque chose de substantiel. Et je rejoins les inquiétudes de notre ami Deltour. Il ne faut prendre aucune décision sans étudier noir sur blanc toutes ces questions.

Tant que nous n'aurons pas un engagement écrit du ministère, car jusqu'à présent, nous n'en avons pas, et si M. Landowski, qui est actuellement inspecteur général des Affaires Culturelles est tout à fait d'accord pour l'an prochain, nous obtenir 5 millions de subvention. Il s'agit d'une personne, qui peut disparaître du jour au lendemain, et qui dit que son successeur aurait la même position ? Nous n'en savons rien. Quant au projet de nous donner 30 millions dans deux ans, c'est vraiment avec un point d'interrogation. Tout cela, ce sont des paroles.

Il faut en reparler avant de pouvoir donner un acquiescement. Nous devons envisager l'installation, le fonctionnement, qui entraîne des frais assez importants, il faut le reconnaître. Toucy est une vieille maison, il n'y a rien, pas de chauffage, les sanitaires sont à refaire. Ce ne sont que des murs.

Voilà, je voulais vous exprimer ma façon de penser personnelle, et c'est également celle de M. Dufour. M. Hugonnet a exposé un programme séduisant, en disant qu'on pourrait transporter les services de la Confédération à Toucy. Je ne sais pas s'il a posé la question à nos actuels collaborateurs, et s'ils sont décidés à aller à Toucy pour y passer leurs jours jusqu'à leur retraite. Je n'en sais rien. Il a été question aussi d'installer à Toucy un foyer de jeunes. Tout cela, ce sont des points d'interrogation.

Le projet de M. Hugonnet est séduisant, mais quand on entre dans le vif du sujet, on voit que c'est irréalisable. Il y a la question des stages aussi. Combien en aurons-nous dans une année ? On n'en sait rien. Actuellement, c'est péniblement deux. Et je ne sais pas si M. Merille acceptera de transporter son stage à Toucy. Quant au stage de Boulouris, c'est différent. On a fait allusion au niveau des stagiaires. Le jeune qui a parlé hier a dit qu'il ne comprenait pas qu'on vienne à Boulouris sans être harmoniste. Si vous voulez que les stagiaires soient des harmonistes, combien en aurez-vous.

Alors, je pense qu'il s'agit d'être prudent. Mais faites-nous confiance, nous le serons. Peut-être obtiendrons-nous satisfaction. Je sais que cette maison répond au désir de M. Ehrmann, qui est l'instigateur de cette chose là. Je sais bien que vous souhaitez que ce projet se réalise. Mais enfin, il faut avoir d'abord quelques précisions.

M. EHRMANN : Il y a trois ans que nous en parlons. Si j'avais voulu que cela se fasse rapidement, il y a 3 ans que ce serait fait. C'est au contraire par prudence qu'on n'a pas réalisé cela encore. M. Anne, dans son rapport, a dit que c'était un projet de jeunes et d'audacieux. Et bien, je suis heureux d'être jeune et audacieux. (Appl.).

Vous savez bien que nous sommes prudents. On n'a pas cité le nom de M. Jean-Pierre Soisson, député. Actuellement, il est bien placé auprès de M. Giscard d'Estaing, et grâce à lui, nous aurons certainement des possibilités que nous n'aurions pas si nous étions seuls. Il est certain que le bureau fera un étude très approfondie de la question

M. THIRAULT : Je voudrais ajouter quelque chose, pour clarifier le propos de M. Anne, qu'il a tenu tout à l'heure, dans la chaleur de son intervention ; et qui ne me paraît pas exact. Je crois savoir, en ce qui me concerne personnellement et n'engage que moi : que le bureau n'a jamais donné un avis favorable. M. Hugonnet non plus, à cette troisième version du rapport, qui consistait à transporter à Toucy les bureaux de la Confédération. M. Hugonnet l'a écrit, c'est indiscutable. Mais je pense que ce qu'il voulait dans ce rapport, toujours avec sa grande habileté et sa grande de intelligence, c'était donner trois possibilités, mais sur les trois, il n'en voyait qu'une qui pouvait réussir, la seconde, celle qu'on vous a proposé.

Je crois que c'est pour pouvoir faire adopter celle-là plus facilement qu'il a évoqué la possibilité de vendre le local de la rue La Fayette et d'installer le siège social à Toucy.

Pour ma part, et sans avoir consulté le rapport de M. Hugonnet, j'avais fait un rapport moral dans lequel, vous l'avez vu, j'avais signalé que le local de la rue La Fayette me paraissait bien exigu. C'est la meilleure preuve que nous ne sommes pas d'accord pour transférer les services de la Confédération à Toucy. Je crois même pouvoir dire, M. Anne, que Monsieur Hugonnet lui-même ne souhaitait pas cette solution là. Je m'en suis entretenu avec lui. Il avait mis cela comme argument pour que nous ayons la possibilité d'un choix, pour ne pas donner l'impression qu'il n'y avait qu'une solution. Mais je ne pense pas, en tout cas, que le bureau ait été appelé à donner son avis sur cette question là, et personnellement, je ne donnerais pas un avis favorable à l'installation de la Confédération à Toucy.

M. EHRMANN : Je dirai encore un petit mot au sujet de l'audace. Si je n'avais pas eu d'audace je n'aurais pas acheté le local de la rue La Fayette, achat dont tout le monde se réjouit maintenant, car au moment où j'ai pris la Confédération, il n'y avait pas les 12 millions en caisse. Nous sommes arrivés à tout payer, et maintenant le local vaut 25 millions. (Appl.).

M. LE PRESIDENT : La parole est à M. Robert.

M. ROBERT : En résumé, il faut voter pour ou contre. Les CREPS vont nous échapper, nous n'aurons plus aucune possibilité de réunir les jeunes, ou les vieux, pour faire nos réunions de congrès, nos cours. Si vous n'achetez rien, nous sommes fichus. Ne vous laissez pas abattre. Si cette maison ne vaut rien, nous achèterons autre chose. Mais achetons quelque chose. L'argent qu'on mettra là ne sera pas perdu.

M. THIRAULT : Si cela fonctionne mal, on revendra.

M. ROBERT : Si cela ne marchait pas... Ne disons pas ça.

M. ROLANDO : Quelques mots sur les chiffres, cher ami Deltour. Vous savez que j'étais plutôt pessimiste quand j'ai fait l'évaluation à Toucy, avec mon ami Hugonnet. Mais je ne pense pas qu'on puisse dépasser comme réparations le chiffre maximum de 35 millions, ce qui, avec les 26 millions réclamés par les Domaines fait environ 60 millions, non pas 70 ou 75. Et en disant cela, je me fais vraiment, moi aussi, l'avocat du diable. Il est bien certain que dans la vie, il faut avoir le goût du risque. Comme l'a dit notre ami Ehrmann, s'il n'avait pas eu le goût du risque, il n'aurait pas acheté le local de la rue La Fayette. Là, c'est la même chose.

Evidemment, ce n'est pas du tout cuit. Il faut avoir le goût du risque pour acheter Toucy. Mais, il faut tout de même savoir prendre des risques calculés. Evidemment, Toucy est peut-être difficile d'accès, Toucy a des défauts. Mais j'ai l'impression que dans des villes comme Paris, qui deviennent tentaculaires, il ne sera bientôt plus possible de trouver des salles pour nous réunir, ou très difficilement, et surtout pour faire des stages. Les CREPS, je ne suis pas très sûr qu'on nous y donne l'hospitalité. Depuis qu'on a institué les stages, combien de CREPS avons-nous fait ? Voiron, Montpellier, Aix-en-Provence, Boulouris. Maintenant le directeur vient de changer, et qu'est-ce qui va se passer demain. Pourrons-nous encore avoir Boulouris ? Nous sommes un peu comme l'oiseau sur la branche. Alors, ce n'est pas une mauvaise chose de penser à Toucy pour y faire les stages.

Si nous avons une subvention des Affaires Culturelles, cela pourrait peut-être marcher, d'autant plus que, je reprends ce que disait M. Hugonnet, on pourra tout de même bénéficier sur place d'un hébergement avec des possibilités, si je ne me trompe, indiscutables, qui nous permettront de faire face à la situation.

Et puis, voyez-vous, en tout état de cause, qu'est-ce que nous risquons ? Nous risquons de faire quelque chose qui aura coûté 60 millions, en étant extrêmement pessimiste, mais qui ensuite sera valorisé à trois fois ce chiffre-là certainement, et nous ne serons probablement pas embarrassés pour revendre. Déjà, nous n'avons pas mal de demandes à ce sujet.

On a parlé de rentabilité tout à l'heure. En dehors des stages et des congrès, on peut faire de Toucy un centre éducatif pour les enfants inadaptés musicaliens, un centre pour les animateurs ruraux.

Nous avons été vraiment très encouragés sur place, ce n'est pas M. Anne qui dira le contraire, par M. Antoine Tisné, inspecteur des Affaires Culturelles. Je crois que si un homme comme lui s'intéresse à cette affaire, on obtiendra quand même des subventions. Et en admettant même que ceux qui représentent la musique aux Affaires Culturelles disparaissent de la place qu'ils occupent actuellement, je crois qu'on ne nous laissera pas tomber si nous demandons des subventions pour faire des réparations.

D'autre part, j'ajoute que si M. Hugonnet était là, il vous dirait qu'il ne s'agit pas de dépenser d'un seul coup 20 ou 25 millions pour mettre hors d'eau ; nous ferons cela par tranches, c'est-à-dire en dépensant chaque année 10 ou 15 millions, au fur et à mesure de nos possibilités, de ce que nous recevrons comme subventions. Je crois qu'il faut voir la question sous cet angle-là.

Je crois avoir tout dit maintenant sur le sujet. Pour répondre encore à ce qu'a dit M. Anne dans son intervention, il a dit une chose absolument pertinente : il ne faut pas s'engager à la légère ; et je crois qu'il sera possible, peut-être même avant que le bureau ne prenne une décision, de trouver un architecte qui demandera à des entreprises valables des devis gratuits, car elles en font, qu'on n'est pas tenu de leur payer, sauf sous convention expresse. Et dans le cas particulier, elles feront bien des devis gratuits, les travaux ne courent pas les rues, je vous assure. Et nous obtiendrons, en les mettant en concurrence, des devis valables — ce qui nous éviterait d'avoir ensuite comme on le disait, des surprises désagréables — nous permettant d'avoir une idée exacte des dépenses qui seront à effectuer.

Si on se dépêche un peu, on pourrait peut-être trouver cet architecte d'abord, et même, si on ne trouve pas d'architecte, un métreur et des entrepreneurs pour établir ces devis, avant que vous ne preniez une décision définitive. Je crois que c'est une éventualité à envisager

Je vous ai donné tous ces renseignements en plus de ceux que M. Hugonnet avait donnés, pour vous tremper exactement dans le bain de cette question très importante.

M. LE PRESIDENT : Le bureau étudiera la question, vous pouvez avoir confiance, avant de prendre une décision.

7 — Rapports des commissions de jeunes.

M. LE PRESIDENT : Je donne tout de suite la parole à un jeune que j'aime bien, Jean-Pierre Blin.

M. BLIN : M. le Président, Messieurs, en tant que responsable des Jeunes, j'ai quelque chose à vous dire. Hier vous avez eu des explications sur les stages. Je n'y reviendrai pas maintenant. Il y a simplement une petite chose que je tiens à vous signaler, à laquelle on a fait allusion tout à l'heure, c'est le niveau des exécutants qui viennent à ces stages, et la question des harmonistes.

J'ai dit tout simplement que les chefs qui voulaient venir pour se perfectionner devaient avoir un minimum d'ancienneté, et également un minimum d'orchestration. Mais uniquement ceux qui viennent pour la direction. Et nous avons pensé à autre chose. Au lieu de donner des prix au concours d'excellence,

par exemple une clarinette et de l'argent, est-ce qu'il ne serait pas mieux d'offrir aux jeunes qui ont gagné au concours d'excellence le stage et le voyage ? Parce qu'il y a des jeunes, je le sais pertinemment, qui viennent au concours d'excellence uniquement pour l'argent et l'instrument à gagner. Les stages, ils s'en moquent éperdument.

Il faudrait faire le contraire, avoir la possibilité de leur offrir le stage, sans donner d'argent ou d'instrument, et obliger dans une certaine mesure tous ceux qui se présentent au concours d'excellence, puisqu'ils sont triés sur le volet, à venir aux stages. Comme cela, ça ferait au moins 50 à 60 participants valables.

Pensez, par exemple, si on n'était pas obligé de s'arrêter toutes les demi-heures parce qu'un instrumentistes ne sait pas mettre une anche en place, au travail qu'on pourrait faire en 15 jours avec des éléments supérieurs. Je crois que ce serait formidable, quand on a le plaisir d'étudier avec quelqu'un comme M. Désiré Dondeyne, il faut tout de même avoir des éléments valables.

M. ROBERT : En 15 jours, et malgré des imperfections, les stagiaires ont fait un concert vraiment honorable.

M. BLIN : Un concert formidable, c'est un fait. Mais comme on disait tout à l'heure, en se levant à 6 h. du matin, et en se couchant à 3 h.

(applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Etes-vous d'accord pour que les prix du concours d'excellence soient accordés sous forme du voyage et du séjour de stage ? Pour ? Contre ? Abstentions ? (Adopté avec quatre voix contre).

8 — Examen des vœux divers

M. LE PRESIDENT : Un vœu formulé au nom du comité technique de la fédération du Sud-Est :

Que lors des congrès de la C.M.F., il soit possible de réunir mes responsables techniques des fédérations et de leur permettre de se grouper parallèlement au bureau de la C.M.F., afin de traiter uniquement les questions musicales intéressant la vie des sociétés. Ces demi-journées d'études permettront de traiter les questions concernant l'enseignement, les concours, festivals, examens, écoles de musique, stages, etc. et de les exposer au congrès. Il est entendu que chaque séance sera présidée à tour de rôle par le responsable technique de chaque fédération.

Je mets aux voix. Pour ? Contre ? Abstentions ? (Unanimité).

J'ai reçu un vœu de la Haute-Garonne, au sujet des décorations. Me Verdier va nous en parler.

Me VERDIER : Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter notre second vœu, puisque la fédération de Haute-Garonne a émis un vœu général. Nous demandons que les décorations qui sont données par la Confédération, à l'âge de 30 ans pour le bronze, 40 ans pour l'argent et 50 pour l'or, soient données respectivement à 20 ans, 30 et 40 ans.

Conclusion pratique : si ce vœu est adopté, nous demandons que dans le prochain journal de la C.M.F., paraisse une note précise et définitive, indiquant :

a) Les décorations et récompenses auxquelles peut prétendre tout musicien membre d'une société, d'une fédération et de la Confédération.

b) Les formalités à remplir pour les demander.

c) Le dernier délai pour les demander.

Ainsi toutes les fédérations seront au courant, et personne ne sera plus excusable de ne pas connaître la question. Ainsi, nous croyons mettre fin aux palabres interminables qui à chaque congrès prennent du temps, alors qu'il y a des questions beaucoup plus importantes, et la question sera tranchée définitivement.

M. ERHMANN : Il faut prendre position sur ce vœu. On en a parlé hier. Vous avez bien tous compris le vœu de Maître Verdier, et de la fédération de la Haute-Garonne ? On veut abaisser l'âge de l'attribution des décorations. A la réunion hier on a dit que c'était assez difficile, parce qu'il y avait des médailles fédérales qui étaient décernées à un âge inférieur à celui où on remet les décorations de la Confédération. D'un autre côté, on a fait remarquer que la médaille d'honneur des sociétés musicales était donnée après 25 ans d'exercice, et que nous avions l'air d'être beaucoup plus difficile, puisque nous demandions 30 ans. Il faudrait savoir si vous êtes d'accord.

M. GUILHAMENC : Messieurs, j'ai déjà proposé il y a deux ans le même vœu, en expliquant pourquoi. Il est absolument incontestable que quoi qu'on en dise le jeune qui nous a répondu il y a deux ans, disant « Nous ne travaillons pas pour les médailles », ce dont je le félicite (et d'ailleurs nous sommes tous ici des gens qui depuis des années et des années nous dévouons, et pas pour des médailles), en l'absence de médailles, à part celle des Société Musicales de France, il est normal que les médailles officielles de la Confédération soient considérées comme les plus valables.

C'est en accord avec nous que Maître Verdier a proposé qu'on diminue le temps auquel ces récompenses sont accordées, en mettant 20, 30 et 40 ans, au lieu de 30, 40 et 50 ans, ce qui est bien trop long.

Pourquoi ? Parce que dans notre fédération par exemple, mais cela se passe ailleurs, on vient proposer, et les gens l'acceptent, des médailles qui sont strictement décernées à des accordéonistes, je parle de la médaille Max France, par exemple. C'est absolument anormal. Donc, pour nous permettre de ne pas accepter d'autres médailles que celles de la Confédération, je propose et j'appuie les limites de 20, 30 et 40 ans.

Cela ne va pas empêcher les médailles des sociétés ; celles qui en ont vont continuer à les décerner. Comme j'ai expliqué hier à M. Dufour : « Vous avez une médaille fédérale, très bien, vous la gardez, à partir de 20 ans. Mais il faut considérer qu'on surprime, si j'ose dire, on donne la médaille confédérale, ce qui ne vous gêne en rien ».

M. DURIZON : Et ceux qui ont 65 ans, qu'est-ce que vous allez leur donner ? Ils n'ont plus qu'à disparaître alors ? J'ai 65 ans moi-même. Et il y a des fédérations qui ne sont pas assez riches pour donner des médailles fédérales. Ce n'est dirigé contre personne, mais je trouve qu'on peut laisser ce qui existe.

M. AMELLER : Messieurs, je pense qu'il faut vous mettre en garde contre ce qui se passe avec la médaille de Jeunesse et Sports, avec ses huit années. Dans l'esprit de Jeunesse et Sports, on récompense les membres actifs, c'est-à-dire ceux qui ont fait huit ans de championnat, et qui méritent une récompense parce qu'ils ont représenté notre pays à l'étranger. Mais je ne pense pas que ce soit valable pour les musiciens, huit années. Il ne faut pas demander un alignement pour des choses qui ne sont pas comparables.

M. THIRAULT : Ce n'est pas la peine de se livrer à d'interminables palabres, comme disait Maître Verdier, sur cette question-là. Il y a plusieurs solutions. La première, c'est le statu quo. Y en a-t-il qui sont pour le statu quo ? Quels sont ceux qui sont favorables à un avancement de l'âge ? C'est la majorité. Je m'excuse d'agir ainsi, mais l'heure tourne. Etes-vous d'accord pour avancer l'âge de 10 ans pour chaque médaille ? Personnellement, j'avais hier proposé cinq ans. Mais cela ne veut rien dire, tout le monde a le droit de vote ici. Quels sont ceux qui sont d'accord pour avancer de cinq ans ? 25, 35 et 45 ?

Qui est pour avancer de 10 ans, en une seule fois ?

Cela se tient, à peu de chose près. Je vais recommencer. Je demande qu'il n'y ait qu'une personne par fédération qui lève la main.

Qui est d'accord pour avancer de cinq ans ? Il y a beaucoup moins de monde que tout à l'heure 10.

Qui est d'accord pour avancer de 10 ans. 15.

Abstentions ? 6.

Merci, messieurs.

M. ROSE (Nord) : M. le Président, j'ai lu hier un vœu de la fédération Nord-Pas de Calais. Je ne pense pas le relire aujourd'hui, ce serait perdre du temps. Mais ce vœu donnait la position de la fédération des musiques du Nord en ce qui concerne la défense et la propagation de la musique à l'école. C'est un vœu complet, qui émane d'une fédération importante ; de plus je pense qu'il rejoint beaucoup de vœux qui ont été émis parallèlement. Hier on avait demandé d'inclure dans ce vœu un paragraphe concernant le corps enseignant, et on a même dit le Syndicat National des Instituteurs.

La fédération du Nord ne peut rejoindre cette proposition. C'est M. Deltour, je crois, qui en avait parlé. Je souhaite par conséquent que l'on émette un vœu parallèle, si vous le désirez. Je pense que je ne fais le porte-parole des musiciens de la fédération Nord-Pas de Calais. Notre problème est un problème à l'échelon national. Nous ne pouvons pas présumer de ce que dira ou ne dira pas le Syndicat National des Instituteurs. Nous lui faisons confiance pour nous aider, mais nous ne pouvons pas l'inclure dans notre vœu.

Je demande qu'on vote sur le vœu lu hier.

Où il est pris en charge par la Confédération, et à ce titre transmis au ministère intéressé. Ou si, pour quelque raison, la Confédération estimait ne pas pouvoir s'en charger, ce vœu serait présenté par la fédération des musiques du Nord-Pas-de-Calais.

M. CIRAN : Je veux bien dispenser nos amis de la fédération du Nord de nous lire ce vœu, mais je demande qu'il paraisse in extenso au compte rendu de cette assemblée.

Vœu de la fédération du Nord-Pas-de-Calais.

M. LE PRESIDENT : Pour l'adoption de ce vœu ? Contre ? Abstention ? 1.

M. HARBULOT : Je m'abstiens, parce que je demande ce que c'est que ce vœu. Tout le monde n'était pas là hier. Comment prendre une décision sur un texte qu'on ne connaît pas.

M. ROSE : Je veux bien le lire.

M. HARBULOT : Au moins en donner la substance.

Résolution.

Le congrès de la Confédération Musicale de France,

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Ministre de l'Education Nationale, à divers parlementaires intervenus sur la question enregistre avec satisfaction que le vœu émis lors du congrès confédéral des 23-26 octobre 1969, a fait l'objet d'un examen attentif des services ministériels intéressés.

— La création en juin 1969 d'une commission enseignement-musique ayant pour tâche la réorganisation de l'enseignement musical à tous les niveaux scolaires ;

— L'arrêté du 14 novembre 1969, qui fait entrer la musique dans les facultés ;

— La promesse d'instructions ministérielles pour la reprise de l'enseignement de la musique dans les Ecoles Normales ;

— Le rappel aux enseignants, des instructions de 1923 ;

— La mise en place dès 1970 de conseillers pédagogiques ayant pour mission de guider et d'aider les maîtres inexpérimentés et d'animer réellement l'enseignement de la musique ;

— L'intention d'organiser dans les académies des stages d'information et de recyclage semblables à ceux qui fonctionnent pour l'enseignement des mathématiques et du Français ;

sont autant de faits encourageants constituant une véritable prise de conscience ministérielle du problème de l'enseignement de la musique en France, et du maintien en activité de nos sociétés musicales populaires.

Attire l'attention de la M. le Ministre de l'Education Nationale sur le fait que toutes ces bonnes intentions, les premières mesures prises ou à prendre, ne doivent pas cacher la complexité et l'urgence d'une solution pratique.

Le point de rupture tant redouté des sociétés musicales s'annonce dans la plupart de celles-ci, faute d'un recrutement suffisant, et il faut s'attendre à des abandons en chaîne dans les années qui vont suivre.

Cette situation est consécutive :

— à l'abandon de l'éducation et de l'initiation musicale à l'école primaire,

— à l'allongement de l'obligation scolaire, ?

— au volume des programmes, qui privent nos écoles et cours de musique fonctionnant au titre post scolaire, d'élèves, et conséquemment nos sociétés d'instrumentistes.

Estime que les mesures annoncées, tendant à la réinstitution ou la reconstitution de la musique à l'Ecole Normale, ne pourront porter de fruits que dans un avenir très lointain ; en tout cas trop tard pour redresser une situation déjà fort compromise dans l'immédiat.

Déclare que la situation est alarmante, particulièrement dans les centres ruraux, là où justement les sociétés musicales jouent un si grand rôle dans la vie sociale et culturelle ;

Rappelle le point de vue des organisations fédérales et confédérales, à savoir que l'enseignement musical jusqu'ici dispensé dans nos sociétés, les cours privés ou municipaux au titre facultatif et post scolaire, doit être transféré à l'école primaire, au titre des activités dirigées ;

Considérant que c'est à l'instituteur que revient la charge d'enseigner la musique comme il enseigne les autres disciplines ;

Que le seul moyen d'obvier à l'inexpérience déclarée ou reconnue de la plupart des maîtres, est de recourir à des concours extérieurs provisoires ;

Qu'il est profondément injuste de ne pas reconnaître à nos cadres locaux la qualification musicale, alors qu'ils ont contribués à l'épanouissement de nombreuses générations de musiciens amateurs ;

Sollicite de M. le Ministre de l'Education Nationale que des instructions impératives soient données aux académies en vue :

— de la reprise urgente de l'enseignement musical à l'école primaire, avec le concours éventuel à titre transitoire des cadres locaux qualifiés et l'intéressement des collectivités locales ;

— que des épreuves musicales soient instituées dans tous les examens de l'enseignement primaire, secondaire et technique.

— qu'à l'exemple des nations étrangères, soient recommandées et encouragées les créations de chorales et de formations musicales dans les écoles, au titre des activités dirigées.

Enfin, le congrès rappelle à M. le Ministre de l'Education Nationale sa proposition de 1969, relative à la présence au sein de la commission enseignement-musique d'un représentant de la Confédération Musicale de France, dont la collaboration doit être particulièrement utile, sur le plan pratique.

UNE VOIX : Au sujet des vœux présentés au congrès, pourquoi ne les enverrait-on pas aux fédérations avant ?

M. THIRAULT : Je pense que c'est extrêmement pertinent, mais pas nouveau. Seulement il y a un problème administratif. Il faudrait d'abord que les vœux qui sont envoyés ne soient pas identiques à ceux discutés l'année passée. C'est dans le règlement. Enfin, il faudrait que les présidents qui envoient des vœux s'informent auparavant s'ils restent dans le cadre des statuts de la Confédération. Enfin, il faudrait que les vœux soient envoyés au moins 2 mois à l'avance, de façon qu'ils puissent être ronéotypés et ensuite envoyés au moins un mois à l'avance aux fédérations, pour que celles-ci puissent donner leur avis, étant habilitées à le faire. C'est ce qui avait été demandé par la fédération du Nord, il y 5 ou 6 ans, je crois.

Je suis favorable à une telle solution. Mais il faut bien reconnaître que des vœux intéressants nous sont apportés au dernier moment, ils sont donc irrecevables et il faudrait se montrer inflexibles. Mais, étant donné le but de ces vœux et l'intérêt de certains de ceux-ci, il est dommage de ne pas en discuter.

Il n'y a cependant qu'une solution, la discipline, c'est-à-dire le respect du règlement et ne plus déroger. Je pense qu'il serait très bon que vous sachiez de quoi il est question à l'avance, pour que vous puissiez en discuter avant de venir au congrès et voter en connaissance de cause. Mais je crois également qu'il est bon aussi de ne vous prononcer définitivement qu'après avoir entendu l'avis du bureau, parce que, quelquefois, l'orientation générale de la Confédération — qui est toute prête à accepter les vœux des fédérations — peut être différente de l'orientation d'une fédération en particulier. Surtout pour des questions que l'on peut traiter et résoudre amicalement en famille, comme je le disais précédemment si chacun y apporte beaucoup de tolérance.

M. EHRMANN : Je me permets de rappeler les statuts. Régulièrement les vœux doivent être présentés et étudiés au congrès d'été, pour être votés au congrès d'hiver. Donc il y a tout le temps voulu pour les discuter dans les fédérations. Je crois qu'il faut se tenir à cette solution.

M. DELTOUR : Le vœu dont on parle n'a pas été présenté au congrès d'été.

Mais il y a tout de même des modifications importantes qui viennent d'intervenir. Je ne veux pas moi ici me faire le défenseur d'une organisation qui n'est pas la nôtre, mais tout de même c'est l'organisation qui a pour mission d'éduquer nos enfants. Et cette organisation, S.N.I., tout en rappelant son activité passée et les lois antérieures a décidé de reprendre ce que, à tort, les enseignants avaient oublié de faire, par la force des choses, parce qu'ils n'étaient pas formés pour cela, ils ont décidé de reprendre l'instruction musicale dans les écoles. Alors je ne vois pas pourquoi on dissocierait le S.N.I. de la question et du vœu que nous avons présenté hier. Il y a tout de même une lettre du ministre de l'Education Nationale qui dit, noir sur blanc, que c'est à l'instituteur que revient la charge d'enseigner la musique :

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un vœu émis par la Confédération Musicale de France qui vous a fait tenir les conclusions de son congrès.

La situation que vous évoquez n'a pas échappé au ministère de l'Education Nationale. C'est ainsi qu'il a créé en juin 1969 une commission « Enseignement-Musique » pour procéder à une réorganisation de l'enseignement de la musique à tous les niveaux et un arrêté du 14 novembre 1969 a reconnu à cette discipline, la valeur de la culture qui est la sienne, en la faisant entrer dans les facultés.

Mais, comme vous le signalez vous-même, pour que la musique puisse vraiment jouer son rôle dans la formation et l'épanouissement de l'enfant, il faut qu'elle soit enseignée par des maîtres qualifiés. La solution qui consisterait à confier cet enseignement à des maîtres extérieurs à l'enseignement ne rencontre l'adhésion ni des pédagogues ni même des musiciens, en dépit des services qu'ont rendus ces maîtres.

C'est à l'instituteur que revient la charge d'enseigner la musique comme il enseigne les autres disciplines. Notre devoir est donc de le former. Des instructions seront données prochainement pour que l'enseignement de la musique soit donné dans les Ecoles Normales avec le plus grand soin et pour que soient rappelées les instructions de 1923. Dès cette année, des conseillers pédagogiques seront mis en place ; ils auront pour tâche de guider et d'aider les maîtres inexpérimentés et d'animer réellement un enseignement qui s'éteint. Enfin, j'ai l'intention d'organiser dans ces Académies, des stages d'information et recyclage semblables à ceux qui fonctionnent pour l'enseignement des mathématiques ou du français.

J'espère que grâce à ces premières mesures et celles qui suivront, la musique retrouvera bientôt dans l'enseignement, la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments de considération la plus distinguée.

Cela date du 26 juin 1970, donc après le Congrès de Tarbes. Nous devons quand même aujourd'hui, nous qui sommes réunis en assemblée générale, dire notre façon de penser. Les instituteurs l'ont dit à leur congrès annuel de fin d'année. Ils ont rédigé une charte qui comprend non seulement la musique, mais tout ce qui intéresse la vie de l'enfant à l'école, et dit noir sur blanc qu'ils voulaient enseigner la musique aux enfants, à partir de l'âge scolaire et même à l'école maternelle, jusqu'au certificat d'études.

Ce qui nous intéresse, nous, c'est de joindre notre action à la leur sans faire cavalier seul. Car, n'oubliez pas que les maîtres de l'enseignement public sont très chatouilleux dans ces questions là, ils n'aiment pas laisser entrer dans leurs établissements des personnes étrangères à l'enseignement. Il faut tout de même tenir compte de cela. Si, d'accord avec eux, nous décidons que nous pouvons leur envoyer nos moniteurs pendant un certain temps, j'estime que nous aurons gagné la partie sans les froisser et en nous donnant satisfaction.

Voilà le but de mon intervention d'hier

(Applaudissements).

Je demande que l'assemblée générale prenne position.

M. CIRAN : On peut prendre contact avec le S.N.I.

M. DELTOUR : Qu'on ne rejette pas ce point comme on veut le faire.

M. CIRAN : Ce n'est pas rejeté. La fédération du Nord a dit qu'elle ne voulait pas modifier le texte de son vœu, c'est son droit ; mais elle n'a pas dit que parallèlement, on ne pouvait pas mener une action auprès du S.N.I. C'est une autre proposition, demander à l'assemblée une action auprès du S.N.I.

M. DELTOUR : Enjoindre, si vous permettez, au bureau national de prendre l'affaire en main, et de demander une audience aux responsables de la Fédération de l'Education Nationale et du Syndicat National des Instituteurs, si vous êtes d'accord.

M. ROSE : Bien sûr.

M. THIRAULT : Me faisant l'avocat de M. Deltour, il me semble que si on veut être réaliste, il faut agir dans tous les sens. Or, nous avons un vœu de la fédération du Nord, qui n'a pas été présenté au congrès de Tarbes, mais qui n'en a pas moins le mérite d'attirer notre attention sur une question importante, et le vœu de M. Deltour...

M. DELTOUR : qui est un rappel.

M. THIRAULT : C'est-à-dire, à mon avis, où l'on respecte tout, ou l'on ne respecte rien. Mais il me semble que tout ce qui peut concourir à obtenir un résultat est bon, et je suis personnellement favorable au vœu de la fédération du Nord et à celui de M. Deltour. Je peux même vous dire qu'actuellement, l'Education Nationale n'est pas du tout disposée à nous donner satisfaction sur ce que nous demandons depuis des années. Même le ministre des Affaires Culturelles ne peut pas faire grand-chose actuellement dans ce domaine. Mais je crois que nous pourrions encore reprendre le problème. Je crois savoir, nous avons des instituteurs ici, que la plupart de ceux-ci souhaitent avoir des maîtres itinérants extérieurs à leur école.

Le Syndicat National des Instituteurs devrait être consulté, l'orientation venant du Ministère, mais pas unilatéralement. C'est-à-dire que notre action pourrait porter aussi bien dans un sens que dans l'autre, et que nous pourrions être d'accord pour résumer cette action soit dans un seul vœu cohérent, soit dans deux vœux différents dans leurs textes mais identiques sur le fond.

M. CIRAN : Nous avons un vœu qui est magnifique, un texte parfait qui doit être voté. Et puis il y a un second vœu, ce n'est même pas un vœu, c'est une démarche proposée par M. Deltour, qui demande à l'assemblée de décider que l'on interviendra auprès du Syndicat National des Instituteurs. Monsieur le Président, faites voter là-dessus, l'heure tourne.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix. Pour ? Contre ? Abstentions ? (Unanimité).

La parole est à M. Guilhamenc, sur les examens fédéraux.

M. GUILHALMENC : La fédération des Hautes-Pyrénées a émis deux vœux. Le premier concerne les examens fédéraux, et pour simplifier et gagner du temps, je vais vous le lire :

En vue d'éviter toute discussion ou litige, la Fédération demande qu'un règlement **unique** confédéral, complet et détaillé, soit établi par la commission technique confédérale et communiqué à tous les présidents des Fédérations.

En général, les Fédérations établissent des Règlements intérieurs en s'inspirant des directives confédérales, avec des additifs basés sur leur expérience et leurs possibilités.

Dans l'attente de ce règlement, la Fédération des Hautes-Pyrénées désire que soient précisés le plus rapidement possible, les points suivant, à tous les présidents des Fédérations :

a) - La C.M.F. ne s'intéresse et n'admet que les cours de musique à caractère socio-éducatif à l'exclusion des cours strictement particuliers.

Il est donc exigé qu'à la base de ces cours, il existe à l'origine des **cours de solfège gratuits** et ouverts sans exclusive à tous les jeunes désirant faire de la musique.

b) - Les conseils d'administration des sociétés et cours municipaux fédérés sont toutefois, ce qui est normal, autorisés à demander aux parents d'élèves, une participation aux frais, sous forme d'une cotisation mensuelle ou annuelle.

c) - Les leçons particulières éventuelles, faisant l'objet d'une entente directe entre parents et professeurs, sont données sous la seule responsabilité des intéressés.

d) - Conditions d'admission des candidats aux examens fédéraux :

1. L'épreuve de solfège est **obligatoire** pour tout candidat se présentant ou se représentant à l'épreuve d'instrument, sauf s'il a obtenu **un 1er prix de Solfège ascendant en cours supérieur.**

2. Interdiction qu'un élève soit présenté en instrument dans un cours supérieur à celui dans lequel il est inscrit pour le solfège.

3. Interdiction à un candidat n'ayant pas obtenu la 1re mention ascendante de changer de cours.

e) - Le processus détaillé des différentes phases qui composent l'épreuve de dictée musicale.

Par ailleurs, dans le but de revaloriser les cours supérieurs donnant accès aux examens confédéraux, certaines Fédérations appliquent aux **cours moyens**, les mêmes impératifs qu'aux cours supérieurs, à savoir :

— note 16 à 17,75 : 1re mention ;

— note 18 à 20 : 1re mention ascendante passage en cours supérieur.

La Fédération des Hautes-Pyrénées demande que cette modification soit discutée et, si approuvée, ajoutée au règlement.

Je vais vous donner un exemple. Il y a des années où les épreuves de solfège de cours moyen sont très faciles, et le nombre d'élèves qui arrivent à la moyenne de 16 est très grand. Résultat : cette année, par exemple, dans les Hautes-Pyrénées, à cause justement de cette note de 16, il y a eu 40 candidats au cours supérieur, et sur les 40 candidats qui se sont présentés, vous en avez à peine 2 ou 3 valables. Les autres — c'est moi qui corrige — il vaut mieux ne pas corriger ce qu'ils font.

J'estime que c'est une question assez importante. Certains objecteront qu'on va décourager les élèves si on est trop exigeant pour l'entrée au cours supérieur. En réalité, ce qu'on fait, c'est destiné aux artistes de journaux, où on lit : « Le cours municipal. Un tel a obtenu telle ou telle récompense ». Ce n'est pas pour cela que nous travaillons, c'est pour essayer d'élever le niveau musical.

Pour cela, il faut penser à tout ce qui a été dit déjà dans les réunions antérieures. Si l'on fait un règlement complet, tenant compte de quelques points particuliers, tout le monde sera à l'aise, et pour noter, et pour arriver à faire des élèves.

Je demanderais que le président mette ce vœu aux voix.

M. LE PRESIDENT : Non, on transmettra le rapport au bureau qui se chargera de l'étudier.

M. GUILHALMENC : Toujours pour gagner du temps, et puisque M. Deltour nous a parlé longuement de la musique à l'école, je ne vais pas vous lire le vœu des Hautes-Pyrénées, qui consiste en quelque chose que nous pouvons essayer d'obtenir tout de suite Il s'agit du tiers temps pédagogique, qui vient d'être instauré dans certaines régions, comme le Nord, je crois. Il y a un inspecteur qui partage le tiers temps pédagogique entre le sport et la musique. Mais dans notre fédération, et nous ne sommes pas la seule, l'inspecteur décrète qu'il y aura 6 heures de sport. Nous désirons que la Confédération Musicale de France intervienne pour un partage équitable du tiers temps pédagogique.

Je voudrais ajouter que j'ai appris, il y a 3 ou 4 jours, par un président de société, qu'il paraîtrait, je dis bien paraîtrait, qu'il y a 2 décisions toutes récentes du ministère des Finances concernant ceci :

A l'heure actuelle, pour les contributions indirectes, nous avons une exonération pour 4 séances annuelles, jusqu'à concurrence de 500.000 anciens francs de recettes ; par ailleurs, il y avait le droit de timbre. Il paraît, je n'ai pas pu contrôler, qu'une décision toute récente porte l'exonération à un million mais seulement pour les sociétés sportives, et qu'une autre décision porte que les sociétés sportives ne paieront plus le droit de timbre. Je demande si c'est réellement vrai, et si cela ne peut pas s'appliquer aussi aux sociétés musicales

M. TEXIER : M Deltour on a parlé hier, nous ferons une démarche auprès de l'administration financière.

M. DELTOUR : Il y a 4 séances par année civile exonérées, et 4 séances à demi-tarif. Sur les entrées, la taxe indirecte est payée suivant la nature du spectacle que vous organisez. Il y a également la T.V.A. qui est due sur les entrées La modification porte uniquement sur les recettes accessoires, c'est-à-dire, la buvette, le vestiaire. Il paraît que pour cette recette là, il y a une décote qui va de 1.200 à 4.800 francs ; c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait un minimum de 120.000 anciens francs d'impôt. Je ne sais pas si vous êtes versés dans la question, mais cela représente une recette déjà fort coquette

Enfin, soyez tranquilles, dès mon retour, je m'inquiéterai des nouvelles instructions et vous aurez cela dans le journal

En ce qui concerne le droit de timbre sur les billets d'entrée, il n'y a aucune modification, c'est le rappel des instructions antérieures. C'est-à-dire que si vous organisez une manifestation avec un prix d'entrée élevé, vous devez payer le droit de timbre sur chaque entrée, mais au lieu d'acheter le timbre et de le coller sur chaque billet, l'Enregistrement vous permet de faire un état récapitulatif. Vous payez la même somme sans avoir à dépenser votre salive.

M. HARBULOT : A condition d'avoir demandé une autorisation avant

M. LE PRESIDENT : Je remercie M. Deltour, et donne la parole à M Fournet.

9. — Annuaire.

M. FOURNET : Je vous remercie d'avoir répondu à la plupart de mes demandes en ce qui concerne la mise à jour de l'annuaire. Il me manque simplement les Alpes-Maritimes, la Haute-Garonne, le Nord - Pas-de-Calais, l'Ouest et l'Yonne. Ce qui représente 1.029 sociétés. Je vous demande si cela vous est possible de nous répondre, afin que nous puissions terminer la mise à jour définitive de l'annuaire, qui paraîtra fin avril, et vous sera remis au cours du festival de musique de la Foire de Paris, auquel nous accordons gratuitement un stand de 10 mètres carrés, comme l'an dernier

(Applaudissements)

10. — Examen des vœux (suite).

M. LE PRESIDENT : Nous avons un vœu de l'Ile-de-France concernant l'organisation d'un concours itinérant, compétition nationale. La parole est à M. Brun.

M. Maurice BRUN : Messieurs, ce vœu n'est pas de moi, il est de M. Hugonnet. Je suis responsable dans l'ensemble des départements de la région parisienne du concours itinérant qu'organise notre fédération. J'en suis d'ailleurs assez content. Cela nous permet d'avoir des contacts avec toutes les sociétés.

Ce vœu est très long. Vous l'avez, on en a déjà parlé l'année dernière. Je voudrais savoir seulement, sans le relire, ce que vous en pensez. Je répète, il n'est pas de moi mais de M. Hugonnet. Je crois qu'il faut donner à ce vœu, sa suite logique Qu'est-ce que vous en pensez ? En êtes-vous partisans ?

M. CIRAN : La commission, hier a exprimé un avis favorable.

M. BRUN : Est-ce que nous devons donner suite à cette proposition ?

M. AMELLER : Hier M Hugonnet a présenté ce rapport. Précédemment, nous avions eu justement l'occasion de parler du concours itinérant, et cela ne nous avait pas paru suffisamment favorable dans les faits. Mais le conseil d'administration, unanimement, a donné avis favorable, en approuvant les modifications apportées, qu'il a trouvées fort pertinentes. Il semble que c'est une chose qui pourrait se réaliser, à condition bien sûr que la fédération qui présente ce vœu puisse envisager un essai. Mais dans l'ensemble, le conseil d'administration a trouvé le vœu intéressant. C'est tout ce que je peux vous dire.

M. BRUN : Alors on jette les bases de ce concours ? De quelle façon ?

M. DUFOUR : Toutes les fédérations ont été présentées à propos de ce concours itinérant. Quelles sont celles qui vous ont répondu ?

M. BRUN : Pour l'instant, je n'ai pas de réponses.

M. DUFOUR : C'est le problème.

M. BRUN : Je prends la parole justement pour savoir les réponses

M. DUFOUR : Le Nord a répondu, moi aussi.

M. AMELLER : Je crois que, vu les circonstances, nous perdrions beaucoup de temps à en parler. Et puisque cela fait déjà pas mal de temps que nous en parlons, je pense qu'il serait souhaitable de remettre au prochain congrès d'été une décision, chacun étant là et disant sa façon de voir. Autrement, nous allons parler dans le vide.

M. BRUN : D'accord, au prochain congrès d'été, c'est-à-dire à Laon.

M. AMELLER : Nous en parlerons très sérieusement.

M. BRUN : Puisque j'ai la parole, je voudrais, d'un mot seulement, répondre au jeune qui a parlé tout à l'heure des stages. Si j'ai bien compris, il trouve le niveau des stagiaires inférieur ?

M. BLIN : Trop bas.

M. BRUN : Or, nous avons manqué de stagiaires cette année. L'année prochaine, si vous voulez qu'ils soient supérieurs, vous en aurez encore moins.

M. BLIN : Alors, il faut obliger tous les élèves qui se présentent en excellence à aller aux stages. Actuellement, ils viennent uniquement pour le voyage et l'instrument. (Protestations).

M. BRUN : Je crois qu'il ne faut pas écarter les jeunes des stages. Et si vous voulez imposer ça, vous n'aurez pas le quart des candidats en excellence.

M. DONDEYNE : Sur l'intervention de M. Blin, au sujet du minimum d'instruction pour participer aux stages, attention, c'est un peu poser le problème moral de base. Je tiens à préciser qu'au départ, il faut accepter tout le monde

Second point : nous organisons dans nos stages des sections différentes. J'ai l'impression qu'il y a des esprits qui ne l'ont pas compris. Et ces sections différentes, cela part au moins du moyen, nous ne pouvons pas prendre l'élémentaire ou le débutant. Mais les moyens, s'ils savent faire au moins une deuxième partie, cela nous suffit amplement. Il nous en faut aussi des deuxième partie. Mais il est évident que ceux qui veulent faire un stage de direction, ils ne peuvent pas être moyens. Quand M Brun dit : « Vous n'aurez personne l'an prochain », j'espère que nous aurons beaucoup de moyens, pour qu'ils deviennent des supérieurs C'est tout.

(Applaudissements).

M LORIN : Pour ajouter aux paroles de M. Brun, puisqu'on doit discuter de la question posée par la fédération de l'Ile-de-France au congrès d'été, je voudrais bien qu'on demande aux fédérations de donner leurs avis écrit, et qu'elles disent si elles sont d'accord ou non, pour qu'on ait une majorité et qu'on sache si on doit continuer ou pas.

M. DUFOUR : On écrit et personne ne répond.

11. — Journal - Assurances.

M. EHRMANN : La question du journal, nous en avons parlé ce matin. Vous en avez accepté l'augmentation. En ce qui concerne les assurances, je crois que le mieux serait vraiment de nommer une commission de spécialistes, puisque nous avons la chance d'en avoir à la Confédération Musicale de France. Tous ceux qui ont pris la parole hier devraient se réunir avec le président et le bureau, pour arriver à faire un texte vraiment acceptable pour tous.

12. — Examen des vœux (suite).

M. LE PRESIDENT : Un vœu de l'Orléanais-Berry qui demande que des démarches soient effectuées auprès des autorités compétentes pour obtenir l'affranchissement des bulletins périodiques des fédérations à 0,12 F.

M. CORNICHON : Savoir si nous y avons droit et de quelle façon l'obtenir.

M. EHRMANN : Comme je l'ai répondu hier, c'est très difficile d'obtenir une réduction. Il faut d'abord que les publications soient tout à fait régulières, et de plus qu'il y ait un nombre de pages qui servent la culture musicale ou la culture générale. Si vous êtes dans les normes, la commission de presse du ministère de l'Intérieur vous accordera une réduction, autrement vous ne l'aurez pas.

M. AMELLER : Je vous signale qu'on peut envoyer des publications d'Italie ou de Belgique à très bon marché.

M. CORNICHON : Il paraît que si notre bulletin s'appelait Supplément de l'organe confédéral, nous aurions ce tarif.

M. EHRMANN : Je crois que c'est très difficile. Ce n'est pas du tout la même imprimerie, ni la même direction

M. LE PRESIDENT : Vœu de la fédération du Sud-Ouest.

M. CIRAN : Ce vœu concerne la SACEM. Vous l'avez tous dans le dossier qui vous a été distribué, avec le texte complet. Il a été voté au congrès de Bordeaux de la fédération ; il nous vient de l'Union des sociétés musicales des Landes. M Despujol l'a défendu avec beaucoup de fougue Il a pris une importance très grande dans nos débats, parce qu'il y avait à Bordeaux Maître Henri Sauguet qui, vous le savez, est président de la Société des Auteurs Dramatiques. Cette position lui a permis d'intervenir. Il a même fait modifier le texte du vœu initial. Je ne vais pas vous le lire en entier. Je ne suis pas pressé, comme on l'a dit tout à l'heure, mais je ne voudrais pas que cette séance se termine tant que l'ordre du jour soit épuisé. Je demande simplement que notre vœu paraisse in extenso dans le journal.

Je vais vous lire la conclusion, que vous allez voter, j'espère. Il paraît que malgré tout la SACEM serait assez ouverte à ce qu'on lui demande.

Vœu. — Considérant le rôle important que représentent les quelques six mille sociétés groupées au sein de la C.M.F., considérant que l'action menée par ces groupements est purement bénévole, apportant à la divulgation de la musique et des œuvres des sociétaires de la SACEM une part prépondérante, considérant que du creuset de ces sociétés sont sortis de grands musiciens, certains grands prix de Rome, ou encore brillants lauréats de nos grandes Ecoles Nationales, considérant par ailleurs que tant d'artistes issus de nos modestes formations musicales sont, par leur talent les interprètes les mieux placés pour faire rayonner le génie créateur de nos compositeurs passés et contemporains en contribuant à la consolidation des droits équitables de ces derniers, n'ignorant rien des avantages que la SACEM accorde à nos formations musicals sous la forme de protocoles d'accords ou de dons généreux en certaines circonstances ; l'aide substantielle largement prodiguée aux grands festivals de musique ; au caractère social qu'elle a su donner dans des circonstances que soulignait avec tant de talent et d'autorité son directeur M. J.-L. Tournier, le 10 février 1969 à Strasbourg.

Demande que la résolution présentée par Maître Henrt Sauguet et qui a fait l'unanimité du congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest, soit prise en considération par la SACEM dans une très large mesure : elle assurerait ainsi la pérenité de nos sociétés d'amateurs où, dévouement et désintéressement, sont la règle constante et la seule et légitime satisfaction.

En assurant leur survie, la SACEM consolidera les droits sacrés des auteurs, tout en préservant l'avenir, et ce qui est notre raison d'être à tous : la musique.

La C.M.F. demande à la SACEM d'être considérée comme une des bénéficiaires de l'aide qu'elle accorde aux diverses organisations musicales, ainsi que l'a déclaré à Strasbourg le 10 février 1969, M. J.-L. Tournier, directeur général de la SACEM et cela dans la mesure des moyens propres à son organisation.

Je vous remercie et vous demande de voter ce vœu.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix. Pour ? Contre ? Abstentions ? (Unanimité).

M. CIRAN : Un autre vœu de la fédération du Sud-Ouest, sur les indemnités aux sociétés qui participent à des concours :

— Considérant que les indemnités servies aux sociétés participantes à des concours, sont souvent différentes selon les formations dont il s'agit, demande qu'à division égale, toutes les sociétés soient traitées sur le même pied d'égalité, qu'il s'agisse d'orchestre symphonique, harmonie, batterie ou batterie fanfare, etc.

Souhaite d'autre part que les indemnités dites kilométriques soient alignées à des taux plus proches des prix actuels des transports.

Bien entendu, c'est subordonné aux ressources des organisateurs des concours.

M. LE PRESIDENT : Pour ? Contre ? Abstentions ? (Unanimité).

UNE VOIX : Encore un vœu. Nous demandons la parution des épreuves d'excellence de l'année précédente, afin de servir de guide.

M. LE PRESIDENT : Nous sommes d'accord. Passons aux élections

M. LE PRESIDENT : Il y a lieu de remplacer M. Hugonnet.

Il s'agit simplement, puisqu'il doit y avoir 15 membres du bureau, de prévoir l'élection de 6 membres au lieu de 5.

M. THIRAULT : Etant donné que nous avons adopté comme date du congrès prochain le mois de février 1972, je vais vous le dire tout à l'heure, il serait bon de savoir quelle attitude adopter. Nous sommes quelquefois dans l'incapacité, sur le plan humain et amical, et nous étions très proches de M. Hugonnet, d'agir comme nous le souhaiterions, parce qu'il y a aussi le plan matériel, le plan de la vie qui doit continuer. Et ce n'est pas nous qui allons prendre la décision de savoir si nous allons laisser un poste vacant, alors qu'il y a 6 candidats pour 5 places, et malheureusement maintenant 6 places. Nous vous demandons de bien vouloir nous donner votre point de vue ; je me fais l'interprète du bureau. Il y a le point de vue humain et le point de vue matériel. Il y a 6 candidats. Doit-on laisser une place libre en n'élisant que 5 personnes, et laisser un poste sans titulaire pendant 15 mois ? A vous de décider.

Le président fait voter et l'assemblée décide d'élire 6 candidats.

M. THIRAULT : Je vous propose également (je ne sais pas si c'est statutaire ou pas) mais, puisque vous avez adopté la deuxième solution, je pense que c'est le candidat qui aura le moins de voix qui remplacera M. Hugonnet, c'est-à-dire qui aura le temps de mandat qu'avait encore à remplir Monsieur Hugonnet

Elections.

M. LE PRESIDENT : Je demande une commission pour le dépouillement. Il y a 5 candidats rééligibles plus la candidature de M. Berthé.

Résultat des élections.

Votants : 4.393.

Elus : MM. Deltour 4.393 voix.
Relin 4.373.
Mérille 4.368.
Froidefond 4.323.
Thirault 4.099.
Berthé 4.025.

J'ai maintenant des félicitations à adresser aux présidents nouvellement élus dans leurs fédérations.

Nous n'avons heureusement eu à déplorer qu'un seul décès de président depuis notre dernier congrès, mais nous enregistrons trois nouvelles promotions aux fonctions de président.

Il s'agit de M. Gaultier Jean qui remplace à la tête de la fédération de l'Indre ; M. Dupouy, désormais habitant des Landes mais que nous reverrons je l'espère, souvent parmi nous, de M. Neumann Jean, qui remplace M Bonneau, démissionnaire comme président de la fédération de l'Oise et de M. Dhumeau Robert, élu en septembre dernier, président de la fédération de l'Ouest en remplacement de M. Leray, démissionnaire.

J'adresse mes plus vives félicitations aux nouveaux élus et je souhaite une heureuse retraite à MM Bonneau et Leray deux pionniers et ardents défenseurs de nos sociétés musicales.

La séance est levée à 13 h.

La réunion du bureau a été reportée à une date ultérieure.

RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Vernis
FABRICATION — OCCASIONS
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZEREAU
39, rue N.-D.-de-Lorette
— PARIS 9e —
Fournisseur
de la Garde Républicaine

MESSE SOLENNELLE

à l'intention des Membres décédés

de nos Fédérations

Les Sociétés Chorales Mixtes « La Cœcilia de Paris »

et la « Municipale de Courbevoie »

Pour fêter Sainte Cécile, une messe solennelle sera célébrée le dimanche 6 décembre 1970, à 11 h. 15, en l'église de St-Germain-l'Auxerrois. Elle sera chantée par les Sociétés Chorales Mixtes « La Cœcilia de Paris » et la « Municipale de Courbevoie » sous la direction de MM. E. Bousquet et R. Baron, à la mémoire de leurs membres honoraires et actifs décédés et de ceux de la C.M.F., F.M.S.I.F. et de l'U.S.M.P., et particulièrement à la mémoire de M. Henri Hugonnet, leur cher et regretté Président Fédéral.

Consortium musical
Éditions PHILIPPO
24, Boulevard Poissonnière - PARIS-9ème Tél. 824-89-24
VIENT DE PARAITRE

PIANO

AMELLER ..... FLEUR D'AMANDIER
BERNARD ..... PROMENADES (4 pièces)
COULPIED-SEVESTRE ..... SILHOUETTES (8 pièces)
DELACROIX ..... AMBIANCE (3 pièces)
DELACROIX ..... ESQUISSES (3 pièces)
DEPELSENAIRE ..... PAGODE DANS LES NUAGES
MANEN ..... SUITE MINIATURE (4 pièces)
MANEN ..... LA SOURIS ET L'ELEPHANT
WERNER ..... DEUX FLORENTINES

GUITARE

WORSCHECH ..... METHODE DE GUITARE (2e volume)
WORSCHECH ..... ETUDES ET PETITS MORCEAUX MELODIQUES
WORSCHECH ..... MARIE-LOUISE MARIE-JOSEE
FAYOLLE ..... SERENADE A MARGUERITE

2 VIOLONS, CELLO et PIANO

DEPELSENAIRE ..... POUR UNE AURORE

FLUTE ET PIANO

BROWN ..... AUBADE
MERIOT ..... AIR TENDRE
SALMON ..... LE MATIN
BLIN ..... TENDRESSE

HAUTBOIS ET PIANO

BROWN ..... ARMOR

CLARINETTE ET PIANO

AMELLER ..... DOUCE CHANSON
BACH ..... ARIA
DEPELSENAIRE ..... CONCERTINO POUR 3 CLARINETTES
MAILLOT ..... IMPROMPTU
QUERAT ..... FURTIVEMENT

SAXOPHONE ET PIANO

AMELLER ..... LIRICO
AMELLER ..... CONCERTINO
MERIOT ..... ROMANCE
QUERAT ..... ANDANTINO
SALMON ..... NONCHALANCE

CORNET OU TROMPETTE ET PIANO

AMELLER ..... ZANNI
DEPELSENAIRE ..... CONCERTINO POUR 3 TROMPETTES
NAGEL TRUCHET ..... PRELUDE ET DANSE

COR ET PIANO

AMELLER ..... CORADIEUX

TROMBONE ET PIANO

NAGEL TRUCHET ..... IMPROMPTU

DEMANDEZ NOS CATALOGUES

NOTULES MUSICALES

(Suite de la 1ère page)

Dans le domaine du rythme je constate une évolution (qui était inévitable) dans l'Education Musicale avec la pratique d'instruments de percussion. Ma prévision s'est donc réalisée et le succès que rencontre mes ouvrages dans cette branche en sont la preuve. Qu'on me permette de les rappeler : Grammaire du rythme musical le livre (avec percussions) solfège rythmique à 2 voix (valable aussi pour les instruments) aux Editions Henry Lemoine ; Solfège Rythmique à 3 voix (valable aussi pour les instruments) adopté dans les classes de la Maitrise de l'ORTF aux Editions Françaises de Musique ; Solfège Rythmé (1er cahier) aux Editions Combre qui est composé d'une partie chantée (Solfiée ou vocalisée) et d'une partie de percussion (crayon frappé sur la table) qui se contrepointent et sont interprétées par la même personne. Je puis assurer que c'est plus difficile qu'on peut se l'imaginer, une partie rythmique à une vie propre et de ce fait peut être plus ou moins bonne, il faut la penser car, pas plus que pour la melodie, il n'est de règles précises pour écrire une œuvre valable ; c'est donc la tâche du Rythmicien. Si Kodaly a dit « On ne chante juste qu'à 2 voix », on peut ajouter qu'il en est de même pour le Rythme, la Dualité étant source de Vie. Aux Editions Ouvrières, mes Etudes Rythmiques sont pour 2 guitares, etc.

Dans le domaine des Chants Populaires Folkloriques, la France n'accorde pas à ce patrimoine la même audience qu'à l'étranger. Il est courant que des Vedettes Internationales chantent le folklore de leur pays natal (Angleterre, Espagne, Russie etc) ce qui n'est pas l'habitude des Vedettes Françaises ; et pourtant le folklore français a toujours été bien accueilli à l'étranger.

L'an passé je vous avais signalé la parution de 2 Recueils de « Noëls Pittoresques de France » (12 Noëls à 4 voix mixtes et à 3 voix égales avec ad. lib. d'orgue) aux Editions Chappel.

Cette année ce sont 12 chants populaires des Provinces Françaises, très variés, en version à 4 voix mixtes et 3 voix égales (Accomp. ad. lib.) mais pas en recueil, simplement en cahier de 2 ou 3 chants choisis en quelque sorte en opposition qui viennent de paraitre et à propos de cette Edition Internationale on peut se féliciter que le Directeur Monsieur Georges Roquière ait décidé d'accueillir la Musique Sérieuse dont il a confié la réalisation au Compositeur Chef-d'Orchestre Paul Bonneau dont la compétence est indiscutable ; je ne puis parler de toutes les œuvres qui sont publiées, et qui se trouvent à la bibliothèque de la Fédération, mais je peux citer qu'en plus du folklore un gros effort est fait en faveur des Harmonies, Fanfares avec des enregistrements de la Musique des Gardiens de la Paix, dirigée par le Commandant Désiré Dondeyne, qui y figure aussi comme compositeur. Grâce à sa puissante diffusion les œuvres éditées par cette Edition seront connues dans le monde entier et souhaitons-leur un plein succès.

Saint-Ouen novembre 1970.

Voici le détail des Chants Populaires :

A 4 voix mixtes :
PILONS L'ORGE (XVIème Siècle) BERCEUSE ALSACIENNE Noël ; LE BOUVIER (Languedoc) ; J'ENTENDS PAR NOTRE RUE Noël Bourguignon ; JESUS-CHRIST S'HABILLE EN PAUVRE (Picardie) ; O CAILLE, PAUVRE CAILLE (Limousin) ; KYRIOLE LORRAIN (Lorraine) ; QUAND MON MARI SE FACHERA (Bretagne) ; O LA-HAUT SUR CES COTES (Berry) ; VIENS MA BERGERE (Centre) ; O UP ! AS-TU ENTENDU (Languedoc) ; VOICI LA SAINT-JEAN (Ouest).

A 3 voix mixtes :
LA CHANSON DES METAMORPHOSES (Provence) VILLA DE CAMBERY (Savoie).

A 3 voix égale. (accomp. ad. lib.)
VIENS MA BERGERE (XVIIIème siècle) ; MADAME LA MARIEE (Bretagne) ; PILONS L'ORGE ; KYRIOLE LORRAIN ; JESUS-CHRIST S'HABILLE EN PAUVRE ; VOICI LA SAINT-JEAN ; O LA-HAUT SUR CES COTES ; O UP ! AS-TU ENTENDU... VILLA DE CAMBERY ; LE TAMBOURINEUR ; O CAILLE, PAUVRE CAILLE ; LA CHANSON DES METAMORPHOSES.

Le MONDE de la MUSIQUE et l'HOMME

(Suite de la 5e page)

à faire pénétrer la musique chez les gens, à leur donner une éducation musicale. Il est clair qu'ils ne peuvent pas remplacer la musique en direct, mais l'essentiel est qu'ils augmentent les connaissances de l'homme sur la musique. Ils forment le goût, stimulent le désir d'apprendre davantage.

Les disques et les bandes magnétiques sont peut-être le canal le plus grandiose par lequel l'homme peut communiquer avec la musique. J'ai parcouru toute l'Union Soviétique, je me suis rendu dans presque tous les pays d'Europe, d'Amérique latine, aux Etats-Unis, au Japon, dans les pays arabes, dans 34 Etats en tout, j'y ai rencontré des gens de professions les plus variées qui s'enorgueillissaient particulièrement de leurs collections musicales. Je me souviens, par exemple de ma rencontre avec un électro-technicien de la ville de Kirov, au nord de la Russie. Il m'invita dans sa petite maison de la banlieue de la ville et me montra sa discothèque qui comprenaient plusieurs centaines de disques. J'appris qu'il lui arrivait de prêter ses disques à la radio locale. Il lui était particulièrement agréable de savoir que sa collection devenait ainsi accessible à des milliers d'autres personnes.

J'ai beaucoup remarqué que des gens de différentes professions, mathématiciens, géologues, médecins, architectes, aiment travailler en écoutant de la musique. Chez beaucoup de gens, la musique stimule le travail, multiplie leurs possibilités. L'architecte soviétique Jeltovski, par exemple, aimait entendre du Bach avant de travailler à ses plans. Goethe avait raison quand il disait que l'architecture était de la musique figée.

J'ai beaucoup de respect pour toute la musique, qu'elle soit classique ou « récréative ». La classification en musique « sérieuse » et « non sérieuse » m'irrite. Tous les genres sont égaux et chacun vient en son temps. J'apprécie beaucoup celui qui s'intéresse à tous les genres de la musique, à différents moments et selon son état d'esprit du moment. En fait, quand on parle de musique classique, c'est une conception générale qui englobe des genres différents. Ce n'est pas obligatoirement quelque chose d'accès difficile et, par conséquent, « ennuyeux ». Evidemment, un quatuor, une symphonie, sont plus difficiles qu'une opérette ou une chanson de variété. Mais je suis sûr que des opéras comme « Carmen », « Aïda », « La dame de pique » sont aussi « accessibles » que n'importe quel genre qualifié de « léger ». Tout dépend de la musique, de savoir s'il s'agit de bonne ou de mauvaise musique.

Mon rêve est d'écrire un opéra. Jusqu'à présent, mes relations avec la scène se sont bornées au domaine du ballet avec « Gaïané » et « Spartacus ». L'opéra est un des sommets de l'art musical. Créer un véritable drame musical est un grand bonheur pour un compositeur. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que l'opéra est maintenant un genre dépassé. Je pense au contraire, qu'il a encore de grandes possibilités.

Le théâtre joue un rôle considérable dans la vie moderne. Je pense également au théâtre dramatique que j'aime beaucoup, bien que la musique y joue, au premier abord un rôle secondaire. J'ai participé à la création de 20 pièces et j'ai écrit la musique de 25 films. Par l'intermédiaire du théâtre et du cinéma, la musique permet d'appréhender plus profondément le phénomène de la vie.

J'ai parlé ici des gens pour lesquels l'existence sans la musique est impensable. J'ai parlé de moi pour exprimer mon amour envers cet art, la musique, qui est devenue ma vie. Je voudrais encore dire que la musique a toujours enrichi l'homme.

Je suis convaincu que son rôle ne fera que grandir.

(A. P. N.)

CHEFS DE MUSIQUE !

des prix EXCEPTIONNELS avec GARANTIE

INSTRUMENTS DE QUALITE « ROYAL ARTIST »

	CUIVRE	ARGENTÉ
TROMPETTE, ut et si b	295	359
CORNET, si b	355	439
BUGLE, si b	406	480
ALTO, mi b	560	660
BARYTON, si b	620	795
BASSE, si b à 4 pistons	995	1.215
SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable	2.865	3.465
TROMBONE à coulisse	475	575
TROMBONE à pistons	655	805

	LAQUÉS OR CLÉS CHROMÉES
SAXO SOPRANO, si b	825
SAXO ALTO, mi b	895
SAXO TENOR, si b	1.080
SAXO BARYTON, mi b	1.790
CLARINETTE, si b. super ébène	460
GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins	500

Depuis 25 ans, 2.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance POURQUOI PAS VOUS ?

GUILLARD - BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22

ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS
CONDITIONS SPECIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE

Le Palmarès du Concours d'Excellence paraîtra dans le journal de janvier 1971

Théorie — CONCOURS D'EXCELLENCE 1970 — C.M.F

1° { Indiquez le nom de cet accord / Quelles tonalités marque-t-il ?

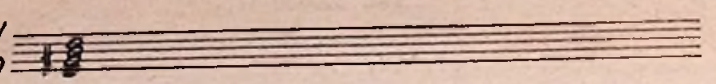

2° Donnez deux exemples de l'intervalle de 7e diminuée et de son renversement. Dire le nom de ce renversement :

3° Quelle est la mesure pouvant contenir :

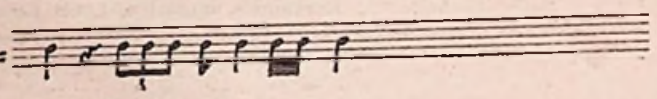

4° Un Cornettiste doit jouer une partie de cor anglais, quelles opérations doit-il faire (clé à employer et altérations à changer)

Exemple (Cor Anglais)

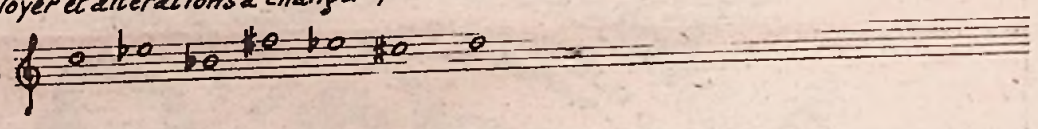

DICTEE

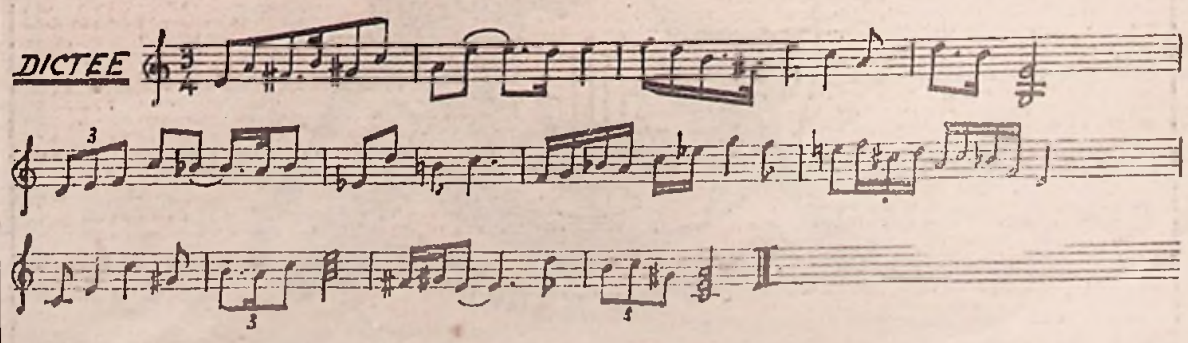

Manifestations 1971

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
		CONGRES	
Pentecôte 1971	LAON (Aisne)	Congrès d'été de la C.M.F et Concours de Musique	M. Roger Thirault, Directeur du Conservatoire de Musique de Laon (02)
28 et 29 août 1971	CHATEL-GUYON (Puy-de-Dôme)	Congrès national des Anciens de la Musique Nationale des Chantiers de la Jeunesse.	M. Salle, 6, avenue Mandallaz Annecy (Haute-Savoie). Tél. (50) 45-11-25
16 mai 1971	MONTAGNY (Loire)	Concours de Batteries	M Bernay Jean-Claude, Secrétaire, Montagny (42)
23 mai 1971	CERISAY (Deux-Sèvres)	Concours National	M. Tarteaut, président de l'Union Musicale de Cerisay (Deux-Sèvres).
		CONCOURS	
Pentecôte 1971	LAON (Aisne)	Concours de Musique et Congrès d'été de la C.M.F.	M. Roger Thirault, Directeur du Conservatoire de Musique de Laon (02)
29-30 mai 1971	CHATEAUBRIANT (Loire-Atlant.)	Concours International de Musique.	M Basserau, chef de musique rue du Maréchal-Foch à Châteaubriant (44).
Pentecôte	SAINT-AIGNAN-SUR-CHER (Loir-et-Cher)	Concours National de Musique	M. Paul Venaille 9, rue Honoré-de-Balzac (41) Saint-Aignan-sur-Cher
6 juin 1971	SAINT-GIRONS (Ariège)	Concours International de Musique.	Secrétariat du concours de musique Hôtel de Ville 09 - Saint-Girons
4 juillet 1971			
10 et 11 Juillet 1971	LOURDES (Hautes-Pyrénées)	Concours National de Musique, organisé à l'occasion du centième anniversaire de l'Union Musicale de Lourdes.	M Lacaze Hubert, Secrétaire de l'U.M.L., Mairie de Lourdes.
		FESTIVALS	
16 mai 1971	MONTAGNY (Loire)	Festival de Musique	M. Bernay Jean-Claude, Secrétaire, Montagny (42).
23 mai 1971	PATAY (Loiret)	Festival de Musique	M André Menissier 12, rue Coquillette (45) Patay
30 et 31 mai 1971	LA ROCHEFOUCAULD (Charente)	Festival de Musique	M. Robert Michaud, Président rue de Vitrac, La Rochefoucaud (16)
4 juillet 1971	STENAY (Meuse)	Festival International de Musique, sous le patronage de la Fédération Champagne et Meuse.	M. Alain Holdrinet, Secrétaire Général de la Lyre Stenaisienne, 15 rue Basse-du-Rempart, Stenay.

Pour les Sociétés de Musique

S. C. T. T. V. TRANSATOUR

l'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à Paris de trois jours

avec visite de Paris et de Versailles, en autocar avec guide, tour sur la Seine en Bateau-Mouche, hôtel et un repas par jour. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre, sur demande

au prix de : 118 Frs (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements :

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

34, Rue de Lisbonne - PARIS-8ème Lic. 183

Tél. 522-83-37

TOULOUSE - MIDI - PYRÉNÉES (318 m.)

BAL CHAMPETRE DE JEAN BENTABERRY

(Tous les 15 jours, le dimanche, de 14 h. 30 à 14 h. 50)

13 **DECEMBRE 1970 :**

Pralinette, polka pour cornet (soliste : Albert Calvayrac) F. Romain ; **Pervenche**, schottisch, Roger Coiteux ; **Pitchounette**, marzurka pour clarinette (soliste : Armand Médous) F. Andrieu ; **Rocambole**, quadrille, Louis Bajus.

CONCERTS D'ACCORDÉON

L'Orchestre d'Accordéons de Paris organise un Cycle de concerts d'Accordéon pendant la saison 1970-1971. Les programmes présenterons des auditions de solistes professionnels, des jeunes au talent déjà confirmé, des duos, trios, quatuors, etc.

BUTS :

A) Rassembler ceux qui souhaitent entendre de l'Accordéon de Concert et, grâce à leur fidélité, organiser des auditions plus importantes en procédant à des échanges internationaux.

B) Permettre aux auditeurs d'entendre les œuvres écrites pour l'Accordéon de Concert et inciter les compositeurs à écrire pour notre instrument.

C) Donner l'occasion aux Accordéonistes professionnels de se faire apprécier dans des œuvres sérieuses.

D) Aider la promotion des Jeunes.

1er Concert le *Jeudi 17 décembre à 20 h 30.*

Invité : *Christian DI MACCIO.* Maison des Jeunes et de la Culture Paris-Charonne. 43, rue Louis-Lumière — Paris-20ème.

2ème Concert : *Jeudi 11 mars ;* 3ème Concert : *Jeudi 10 juin.*

Prix des places : Entrée par concert : 5 F. ; abonnement aux 3 concerts : 10 F.

Pour les cartes d'abonnement et tous renseignements écrire à : Orchestre d'Accordéons de Paris — Commission des Concerts — 3, rue du Pas-de-la-Mule — Paris-4ème.

LES CONCERTS DE MIDI

18ème année

Vendredi 4 décembre 1970, à 12 h. 30, à l'Amphithéâtre de l'Institut d'Art et d'Archéologie, 3, rue Michelet, Paris-6ème, orchestre de chambre Bernard Thomas.

Vendredi 1er décembre 1970, à 12 h. 30, Sylvette Milliot, violoncelliste et l'Ensemble de cuivres de Paris, sous la direction de Jean-Louis Petit.

Vendredi 18 décembre 1970, à 12 h .30, Norihiko Watanabe, 1er prix d'interprétation du Concours international de guitare de l'ORTF Paris 1969.

Places . 5 F ; étudiants : 4 F.

Abonnements (5 concerts) : 20 F ; étudiants 15 F. Carnets collectifs (5 places pour le même concert) : 20 F, étudiants : 15 F.

Avant le concert : buffet (non compris) à partir de 11 h. 45.

Renseignements . Mlle Francine Franz, 22 bis, rue Marbeau, Paris-16ème. tél 727-54-74 et permanence le vendredi, de 10 h. à 12 h. 30 à l'Institut de Musicologie, 3, rue Michelet Paris 6ème

Sous le patronage du Ministère des AFFAIRES CULTURELLES

organisées par

LA SECTION FRANÇAISE DE L'ISME A DIJON

Au Centre de Rencontres Internationales

JOURNEES D'INFORMATIONS MUSICALES

Les 20, 21, 22, 23, et 24 Février 1971

Renseignements au siège de l'ISME : Mme LEDUC, Présidente — 175, rue Saint-Honoré — PARIS-1er

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs que le prix des petites annonces sera de 3 F la ligne de 32 caractères, signes ou intervalles + T.V.A., à dater du 1er janvier 1971.

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 2 F la ligne de 32 lettres signes ou intervalles + T V A

Toute lettre destinée à un correspondant portant un numéro devra, pour être acheminée, être obligatoirement accompagnée d'un TIMBRE POSTE.

■ L'Harmonie Municipale de ST-FLORENTIN recherche musiciens clarinettes, saxos, trombones, basses. Un emploi dans le bâtiment l'industrie et l'administration sera réservé en priorité à tout musicien qui en adressera la demande au maire de ST-FLORENTIN (89). Un poste de jardinier est vacant à la ville.

■ Recherchons musiciens et clairons dans les professions suivantes : tourneurs, ajusteurs, outilleurs, soudeurs, perceurs, mécaniciens auto, maçons, charpentiers, couvreurs-zingueurs, agents de sécurité. Ecr. au journal sous numéro 805.

■ Comune de SASSENAGE (Isère) — à 4 km de Grenoble — recherche : 1) Gardien de Police dont épouse assurerait conciergerie ; 2) Chauffeur poids lourds transports en commun. Emplois réservés en priorité à bons musiciens jouant basse, caisse-claire, timbales. Adresser candidatures à M. le maire avant le 20 décembre.

■ BUZANCAIS (Indre) 5.000 habitants recherche chef de musique pour harmonie clique. Ecole de Musique. Adr. référ. à DORANCE Gilbert, route de Sainte-Gemme, à BUZANCAIS (36).

■ Recherchons Professeur de violon pour enseignement : cours moyen, supérieur, excellence. Emploi à considérer sous deux aspects : 1) Professeur titulaire, indice Ecoles Nationales ; 2) Professeur chargé de cours, salaire égal au temps de pédagogie, 12 mois l'an. Ecr. et adresser renseignements et curriculum vitae au journal sous le numéro 809 qui transmettra.

■ L'Harmonie de NOYON (Oise) recherche grosse-caissiste et bassistes. Logement assuré. Possibilité d'emploi

■ Region Est (88) Harmonie de LIFFOL LE GRAND, cherche sous-chef de musique. Possibilité logement et travail industrie du bois : sièges et meubles de tous styles, menuisier sculpteur, machiniste, vernisserie, tapisserie. Renseignements écr au Président de Jeunesse Musicale de LIFFOL LE-GRAND (Vosges)

■ Ville banlieue grenobloise (25.000 hab.) recrute gardien police municipale, limite d'âge 30 ans (sauf dérogations légales), salaire mensuel brut 950 F + supplément familial et vacations. Poste réservé musicien (clarinette, flûte, cors d'harmonie) Ecr. d'urgence à M. le Président Harmonie Municipale 47, av. Jean-Jaurès, FONTAINE (Isère).

■ **Par suite de démission honorable de son chef, la MUSIQUE MILITAIRE « LES ARMES REUNIES DE LA CHAUX-DE-FONDS », fondée en 1828, classée en catégorie « Excellence » cherche un nouveau**

DIRECTEUR

Entrée en fonction le 1er janvier 1971 ou date à convenir. Les personnes intéressées à cette postulation sont priées de s'adresser, par écrit au Comité de la Musique Militaire « Les Armes Réunies », Paix 25, CH 2300, LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse).

■ Harmonie Municipale Ville de CREIL (Oise) (40.000 H.) recherche tambour-major ou musicien (cuivre) capable pour assurer également enseignement de la musique dans les écoles. Emploi municipal libre. Adr. candidature au Président, Maire de CREIL (60).

■ Harmonie Municipale de JOINVILLE (Haute-Marne) recherche musiciens tous pupitres. Possibilités de logement et d'emplois. Ecr. à M. B. MILLOT, professeur de musique, rue Jules-Ferry (52) JOINVILLE.

■ HARMONIE MUNICIPALE (et Orchestre de Chambre) MONTAUBAN, recherche bons clarinettistes et cornistes. Emplois réservés à bons secrétaires (niv. bacc.) pour 1971. LIBRE DE SUITE. Mêmes catégories. Un poste comptable diplômé école sup. de commerce. Trait. départ 1.300 F min. Ecr. M. le Directeur Harm. Mun. Mairie de MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne).

MUSIQUES MILITAIRES

■ La Musique Régionale de la 3ème R.A. réserve des places aux musiciens et clairons, région SUD-OUEST, qui désireraient faire leur service militaire. Se faire connaître ou écrire 5 mois avant l'incorporation au Chef de Musique, Sous-Lieutenant DELLI, Camp Guynemer (33) BORDEAUX.

■ Musique IIème Division en Garnison à PAU, possède 1 place de s/officier trombone, flûtiste, corniste ou clarinettiste, ainsi que des places de Caporaux et Caporaux-Chefs pour des jeunes rengagés. Ecr. Chef de Musique IIème Division Camp Idron. 64 - PAU.

■ LA MUSIQUE DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE DE TOULON possède des places vacantes dans les pupitres suivants : Flûte, clarinette si b, saxophone, trombone à coulisse, basse si b. Pour tous renseignements, s'adresser au chef de musique, le capitaine JANSSEN.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ 1er Prix du Conservatoire Nat. de VERSAILLES, rech. poste Profess. d'Histoire de la Musique. Poste Prof. Flûte travers., place ds Orch. ou ens. sérieux. Ecr. au journal sous numéro 806.

■ Trompette-Major, retraité, ch. place Direction Batterie, fanfare (spécialiste) susceptible remplir fonction sous-chef musique. Préférence région Ouest ou Est. Ecr. au journal sous numéro 807.

■ Chef de musique, 49 ans, ex-sous-officier mus., basse solo (cuivre) contremaître 3ème éch. 20 ans. Fabr. Méc. gén. prép. cherche place avec direction si possible et logement. Ecr. au journal sous n° 803.

OCCASIONS

■ Cherche Clarinette en UT, préfér. BUFFET-CRAMPON. Faire offre (état et prix) à M. EYDOUX, à ROUSSOU, 24 - ISSAC.

■ A V. PIANO MODERNE « GAVEAU » quart de queue, bois palissandre, garniture intérieure sicomore blanc, excellent état, propriétaire d'origine. Téléphon. 227-84-31.

■ Fanfare de SAINT-PERAY (Ardèche) cède cause double emploi, bon état : 6 clairons basse si b, 3 trompettes basse mi b, 2 cors en ré, 3 cors mi b, 1 cor basse mi b, 5 tambours 4/4, 5 tambours 3/4, 2 grosses caisses, 9 trompettes cavalerie mi b.

■ A V. : 1 saxo-alto, marque BUFFET-CRAMPON or, neuf (10 h. d'étude) avec belle valise. Prix : 950 F. Saxo-alto marque « EMPEROR », argenté, parfait état, avec valise. Prix 450 F. Ecr. ou s'adr. à M. Jean AUVRAY, ameublement (76) FAUVILLE-EN-CAUX, tél. 19.

■ A V. : Trombone SELMER médium avec étui, état neuf. Prix : 750 F. A V. : Trombone MAZEREAU, grosse perce, bon état, prix 300 F. S'adr. M. CHARPANTIER, 19, rue des Coëurons (53) EVRON.

CONCOURS

■ La ville de MONTBELIARD (25) 30.000 hab., ouvre un concours sur titre et s/ épreuves pour le recrutement de profess. soit : trombone, trompette, susceptibles d'enseigner le solfège dans les écoles primaires. Traitement indiciaire et statut communal. Adr. candidatures et demandes de renseignements à la mairie de Montbéliard.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits, F.-P. LOUP, ROQUEFORT-LES-PINS (Alpes-Maritimes), timbre réponse.

L'allemand usuel et pratique et correspondance commerciale. Cours modernes par correspondance à la portée de tous. Stag. **Université-Vienne** (Autriche) — documentation contre 5 timbres **Institut Franco-Viennois** — 113, rue La Fayette, Paris-10ème.

■ Harmonisations, orchestrations et tous arrangements musicaux. M. Léo LAURENT, 171, Faub. Poissonnière, PARIS-9e. Tél. 878-56-92.

OFFRE SPÉCIALE
SONOTEC

Faites connaître votre ensemble musical par le disque :

300 disques 17 cms, SUPER 45 TOURS, avec pochette une couleur, pour le prix exceptionnel de 3,95 F l'unité (TVA) incluse.

Documentation gratuite sur demande 101, rue Voltaire 02-SAINT-QUENTIN. Tél. 62-61-64.

COUESNON

31, r. du Maroc - PARIS-19e - T. 206.69.80

En instruments de musique il y a la qualité et la perfection... La perfection c'est COUESNON

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

CENTRE

EMOUVANTES OBSEQUES DE M. HENRI MARTINET QUI LAISSE LE SOUVENIR D'UNE GRANDE FIGURE NIVERNAISE

Les obsèques de M. Henri Martinet, ancien conseiller général, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre n'ont pas manqué de rassembler, hier après-midi, une foule considérable de personnalités et d'amis, venus non seulement de la Nièvre mais des départements de la région et de Paris, représenter le monde de la musique populaire à laquelle le disparu s'est tant dévoué.

La cérémonie, à la cathédrale, était marquée par cette empreinte de la vie musicale. La Philharmonie de Nevers, dirigée par M. Georges Bardin, jouant pour la première fois dans cet édifice depuis qu'il a retrouvé son volume entier, allait se faire entendre durant l'office funèbre célébré par M. le curé Salin. « La mort d'Ase », de Grieg ; une « Pièce funèbre », de Jules Semler-Collery, et un extrait de « Mors et Vita », du Judex de Gounod, trouvèrent sous les voûtes des plénitudes émouvantes. Des musiciens de Fourchambault, de Vichy, de Moulins s'étaient joints à la phalange de leurs camarades nivernais pour cet ultime hommage. La Batterie municipale de Nevers était également présente, en uniforme, autour de son chef M. René Lafond.

Les personnalités de la collectivité publique se retrouvaient également très nombreuses à venir rendre hommage à la mémoire d'un homme qui a rempli avec beaucoup de conscience et de soin sa mission de conseiller général du canton de La Charité. Il consacrait beaucoup de son temps aux affaires de la Nièvre et du canton qu'il représentait, siégeant à la commission départementale et dans de nombreuses commissions spécialisées.

M. Gandouin, préfet de la Nièvre, vint saluer la famille à son arrivée à la cathédrale et celle-ci recevait une lettre de M. Lhospied sénateur, qui se trouvait empêché.

Parmi les autorités présentes on notait M. Laurette, sous-préfet de Cosne ; M. Deplerreux, vice-président du Conseil général ; M. Perronnet, Mlle le docteur Fié, M. Savignat, M. Bernigaud, M. Charles Gauthé, M. Saury, M. Besson, M. Theuriot, M. Clément, M. Picq, conseillers généraux ; M. Gadoin, M. le docteur Bondoux et M. Emery, anciens conseillers généraux ; MM. Duffeigneux, Chaboisier et Garniers, chefs de division à la préfecture ; M. Narquin, adjoint au maire de Nevers, et M. Bucheton, secrétaire général de la mairie ; Mr Sainson et M. Barbot, anciens maires de Nevers ; M. Gabard, vice-président de la Chambre de Commerce ; M. le chef d'escadron de gendarmerie Guillaumie ; M. Grambert, directeur des Renseignements généraux ; M. le commandant Raynard directeur des services d'incendie ; M. Marlin, ancien directeur du Centre hospitalier de Nevers ; M. Bonnot, président de la commission de surveillance du sanatorium de Pignelin ; M. Rocagel, secrétaire du Conseil général, et des membres du personnel de la préfecture.

Parmi les personnalités du monde musical se trouvaient M. Henri Hugonet, trésorier général de la Confédération Nationale des Sociétés Musicales de France ; M. André Relin, secrétaire de la Fédération Musicale du Centre ; M. le docteur Nigay, maire adjoint de Vichy et grand ami de la musique ; M. le docteur Deffay, président de l'Union des Sociétés Musicales de la Creuse ; les représentants de la Fédération et des Sociétés Musicales de la Nièvre ; M. Epiphane, président de l'Harmonie de Moulins.

Outre M. Picq, conseiller général, étaient venus les maires du canton de La Charité, M. Guillaume, conseiller municipal ; M. Husta, directeur de l'hôpital psychiatrique ; M. Planque, des réfractaires et maquisards ; M. Beaulieu, secrétaire de la section des ACPG ; M. Cristini, de l'Association du commerce ; M. Charron, de la Jeune Chambre économique, entre autres personnalités que nous n'aurons pas vues dans la foule

L'ELOGE DU DISPARU

Les condoléances ayant été présentées au sortir de l'office, c'est presque dans l'intimité de ses amis les plus chers que fut prononcé l'éloge du disparu.

M. André Relin secrétaire de la Fédération Musicale du Centre, rappela combien il était estimé de tous et comme il savait défendre toutes les sociétés.

M. Hugonet, parlant au nom de M. Semler-Collery, président de la Confédération Nationale des Sociétés Musicales de France, détailla l'action bénéfique que M. Henri Martinet déploya et consacra à l'essor de la Fédération du Centre, forte de 170 sociétés.

« La foi et la ténacité de cet homme, qui était un ami personnel de Pierre Dupont, sont dignes des plus grands éloges. Et nous savons que pendant les dix-huit ans qu'il siégea au conseil général de ce département, il sut faire apprécier les bienfaits de la musique populaire ».

M. Hugonet rappelait également ses distinctions : chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, officier de l'Instruction publique et titulaire de la Médaille d'honneur d'Etat de la musique.

M. Robert Picq conseiller général, après avoir présenté les excuses de M. François Mitterrand, que son état de santé retenait à Paris, évoquait la personnalité de l'élu et de l'homme qui vient de disparaître, un élu qui, fait unique dans les annales électorales charitoises, se trouva porté au conseil général en 1947, au premier tour, sans être candidat.

« La grande majorité des électeurs du canton, même ses adversaires politiques, font état du dévouement et du désintéressement avec lesquels M. Martinet a toujours accompli les tâches dont il avait la charge », déclarait M. Picq.

« Il n'est que de savoir avec quelle confiance les maires des communes rurales du canton comptaient sur son aide pour débrouiller l'écheveau des complexités administratives quand il s'agissait pour eux de mettre au point des dossiers des réalisations communales.

« Par l'audience qu'il avait pu acquérir auprès de MM. les préfets, auprès des chefs des services départementaux qu'il fréquentait presque quotidiennement, il avait su accumuler une somme de connaissances administratives qui le mettaient à même de rendre aux responsables municipaux des services éminemment précieux.

« Le centre psychothérapique départemental de La Charité a toujours été l'une de ses préoccupations majeures. Incontestablement, M. Marti-

ÉDITIONS HENRY LEMOINE

17, Rue Pigalle - PARIS-IXe —— Tél. 874-09-25

Extrait du catalogue général

OUVRAGES RECOMMANDÉS

FLUTE

HERICHE : Exercices journaliers pour la flûte	10.60
ABSIL : Silhouettes	10.10
ARMA : Douze danses de Transylvanie	13.00
BARLOW : Pavane	6.75
BERTHELOT : Fauréenne	6.75
DAMASE : Scherzo	9.25
MAZELLIER : Dieux Pièces Brèves	7.70
MARC : Bergers d'Arcadie	6.75

SAXOPHONE

LONDEIX : Le Saxophone en jouant	
1er recueil : A l'usage des débutants (1ère année)	10.60
2ème recueil : à l'usage des débutants (2ème année)	17.80
3ème recueil . (3ème et 4ème années)	15.20
— Les gammes conjointes et en intervalles pour tous les saxophones	9.25
— Le détaché pour tous les saxophones	6.75
— Exercices mécaniques pour tous les saxophones, en trois cahiers :	
1er et 2ème cahiers.. Chaque	10.10
3ème cahier	7.20
AMELLER : Jeux de table. Suite de trois pièces. Saxophone et Pe	9.25
BERTHOMIEU : Suite brève. Suite de six pièces	10.10
BROWN : En promenade	5.80
DOUANE : Capriccio	6.75
LANTIER : Allegro, Arioso et Final	6.75
LELEU : Danse nostalgique	6.75
MAURICE : Tableaux de Provence. Suite de cinq pièces	13.00
MAZELLIER : Spleen	6.75
— Quick	6.75
MURGIER : Deux Pièces Brèves	6.75

CLARINETTE

DIDIER : Au service de la clarinette Méthode complète pour la clarinette, système Boehm	27.40
— Etude des gammes et principaux accords pour la clarinette	25.50

TROMBONE

DHELLEMMES : Vingt-cinq études méthodiques préparatoires et élémentaires	13.00
— Vingt-cinq études de perfectionnement	13.00
— Vingt-cinq études polyphoniques d'après les grands maîtres	13.00
— Trios modernes de divers auteurs pour trois trombones	16.85

Musique de André THIRIET, BOZZA, CARIVEN, HENNEBELLE, LANNOY, SORET, TOURNIER

PERCUSSION

COURTIOUX : Introduction à l'étude de la percussion	19.25

Éditions CHOUDENS

38, rue Jean-Mermoz — 75 - PARIS - 8ème — Tél. : 225.17.21

METHODES

— **BICHON Serge :** Jouez du saxophone, préface de Marcel Mule.

— **PAGE Roger :** Méthode de hautbois, préface de Pierre Pierlot.

MUSIQUE POUR LA GUITARE

— **SANCHEZ Blas :** Grains de maïs... gouttes de miel,

recueil de chants avec accompagnement flûte et guitare.

Perles d'eau... gouttes de pluie, recueil de chants avec accompagnement flûte et guitare.

Répertoire progressif pour guitare.

Répertoire probatoire pour guitare.

Etudes élémentaires pour guitare.

— **FRANCERIES Marc :** Gammes et arpèges pour guitare.

DERNIERES NOUVEAUTES

— **BARBOTEU Georges :** Etudes classiques pour cor.

Quatre duos pour deux cors.

— **BAUMGARTNER Jean-Paul :** Cycle 1, pour clavecin ou piano.

— **DANIEL-LESUR :** Andrea del Sarto, opéra d'après Alfred de Musset. Réduction chant et piano.

— **DUBOIS Pierre-Max :** Gafsa, sonatine tunisienne pour hautbois.

— **FONTYN Jacqueline :** Musica a quatro, pour clarinette ou alto, violon, violoncelle et piano.

— **MANEN Christian :** Histoires de chats, huit plaisanteries pour percussion et piano.

— **NOUVEAUX MUSICIENS :** 3ème recueil, pièces pour piano, collationnées et annotées par Mme L. Descaves.

— **TOMASI Henri :** Concerto pour violoncelle et orchestre, partition de poche.

net a encore récemment pesé de tout son poids de conseiller général pour le maintien et l'extension sur place de cet établissement.

« M. Martinet accomplissait sa tâche de conseiller général comme une véritable mission. Il avait le sens du service public.

« Républicain convaincu, il s'est toujours présenté à chaque consultation électorale comme un fervent défenseur des libertés démocratiques.

« En la personne de M. Martinet, c'est un homme de bien, un homme au grand cœur que nous perdons, un élu dont le sens civique était poussé au plus haut point, un authentique républicain, un défenseur passionné des libertés communales et départementales ».

A sa famille, nous renouvelons l'expression de toute notre sympathie.

A. K.

Le Journal du Centre,
7 octobre 1970.

Obsèques
de M. Henri HUGONNET

Clermont-Ferrand : 30 octobre 1070

Inhumation de Monsieur Henri Hugonnet, président de la Fédération des Sociétés Musicales d'Ile-de-France, trésorier général de la Confédération Musicale de France

Après la cérémonie religieuse célébrée en l'église Notre-Dame de Poissy (Yvelines) le jeudi 29 octobre à midi, le corps de notre ami Henri Hugonnet a été ramené au cimetière de Montferrand (Puy-de-Dôme) pour -tre enseveli dans le caveau de famille le vendredi 30 octobre, à 10 heures.

La Fédération Musicale du Centre était représentée par MM. André Relin et Jacques Wegi.

Au monceau de fleurs qui avait accompagné le convoi funèbre depuis Poissy s'étaient ajoutées de nombreuses gerbes dont celles de la Fédération Musicale du Centre, du Comité des Fêtes de Vichy et de l'Harmonie Municipale de Vichy.

Beaucoup de ses amis Clermontois et de la région étaient présents. Après l'absoute, ils ont pu s'incliner une dernière fois devant la dépouille de celui qui venait de disparaître si soudainement et réconforter Madame Hugonnet et les membres de sa famille.

Trois semaines auparavant c'est lui qui, au nom de la Confédération Musicale de France, avait prononcé l'éloge funèbre de notre président Henri Martinet, au cimetière de Nevers. Cruel destin

Les paroles sont vaines en cette pénible circonstance, mais nous sommes tentés de relire ce vers de Musset : « Meurs donc ! Ta mort est douce et ta tâche est remplie ! »

A nous de conserver intact leur souvenir et de continuer leur œuvre.

LE CINQUANTENAIRE DE L'ETINCELLE BRANCEILLAISE.

L'Etincelle Brancellaise (de Branceilles-Corrèze) fêtait, le 19 octobre 1970 le cinquantenaire de sa fondation. Les festivités locales, à cette occasion, devaient être présidées par M. Edmond Michelet, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles, récemment disparu, ami personnel du président de l'Etincelle, M. Perrier, et qui affectionnait particulièrement les sociétés et groupements musicaux corréziens.

A 9 h. 30, une messe en musique était dite en l'église de Brancelles. Au cours de cette messe, « l'Etincelle », sous la direction de son chef, M. Giscard, exécuta de façon parfaite : « La Prière des Anges », « Le largo de Haendel », « Je veux le Dieu vivant et Nous voulons Dieu ». M. le Curé, dans son allocution, fit l'éloge de cette phalange au sein de laquelle tous semblent avoir compris que chacun devait œuvrer au maximum pour le bien collectif.

On remarquait parmi l'assistance nombreuse qui se pressait dans l'église : M. le Préfet de la Corrèze ; M. le Sous-Préfet de Brive ; M. Charbonnel, député-maire de Brive ; M. Ceyrac, conseiller général ; M. Dubat, président de l'Association des Sociétés Musicales de la Corrèze ; M. Perrier, maire et président de « L'Etincelle Brancellaise » était au pupitre de trombone.

Après la messe, cinq médailles des Sociétés Musicales et Chorales étaient remises à MM. Laubat, Servantie, Jean Giscard, Barraud et Raye, comptant tous vingt ans de présence à la société. Puis, des allocutions étaient prononcées successivement par M. Perrier, président ; M. Giscard, directeur de « L'Etincelle » ; M. Ceyrac, M. Charbonnel, et enfin par M. le Préfet de la Corrèze. Tous, après avoir rendu un émouvant hommage à M. Edmond Michelet, ont admiré la qualité des exécutions, la discipline, la camaraderie et la fidélité des membres de la Société, vertus qui se sont perpétuées après la formation de l'Etincelle, en 1920, par l'abbé Lescure, alors curé de Brancelles. Notons l'allocution du directeur, M. Giscard, qui fit l'historique de la Société dans un style tout empreint de poésie. Le préfet faisait ensuite remarquer que la commune de Brancelles comptait 350 âmes parmi lesquelles on trouvait 35 musiciens, soit 10 % de la population ; combien de communes peuvent-elles s'enorgueillir d'un semblable résultat ? Il félicitait tous les membres de la Société et ses animateurs d'avoir su créer une animation suffisante pour faire naître une vie spirituelle dans le cadre de la vie matérielle.

Mais, à Brancelles, les jours de fête ne font pas oublier les disparus, c'est pourquoi, après un vin d'honneur servi à toute la population de la commune, tout le monde se retrouvait au cimetière où une gerbe était déposée sur la tombe du fondateur de l'Etincelle, M. l'abbé Lescure. Après quoi, tous allaient se recueillir, un instant, sur la tombe de chaque musicien disparu.

A l'issue du succulent repas dégusté à Queyssac-les-Vignes, M. le Sous-Préfet de Brive devait, à son tour, dire le plaisir qu'il avait à se trouver dans cette ambiance.

Notons également le délicat poème composé par le doyen d'âge de la Société, sous forme d'une ode aux dirigeants de l'Etincelle.

Bravo pour cette phalange de valeureux musiciens qui ne craignent pas de faire répétition après les journées harassantes de la vie, des champs. Oui, l'Etincelle Brancellaise peut servir d'exemple.

ILE-DE-FRANCE

REMPLACEMENT DE M. HUGONNET
Président de la Fédération

Le Comité de la Fédération, s'est réuni exceptionnellement le 14 novembre 1970, pour procéder au remplacement du regretté Président, M. Hugonnet.

Etant donné les belles qualités musicales de M. Maurice Brun (vice-président), de ses connaissances profondes des Fédérations, de la CMF, dont il suit depuis de nombreuses années le congrès et aussi des activités musicales de Paris, le Comité, à l'unanimité, l'a élu Président de la Fédération de l'Ile-de-France.

Le secrétaire général,

Colonel CHAROLLAIS.

de M. Henri HUGONNET
Obsèques

Le 24 octobre 1970, alors qu'il arrivait au Congrès de la C.M.F., M. Hugonnet a été pris d'un malaise. Transporté aussitôt à l'hopital Laënnec, il est décédé en cours de route.

Les obsèques ont été célébrées le 29 octobre en la Collégiale de Poissy en présence d'une assistance nombreuse.

Aux premiers rangs nous avons vu : MM. Menière, sous-préfet de Saint-Germain ; Pinel maire de Poissy ; Monjaret, conseiller général ; Champeix, maire de Triel ; Marcel Clerc, maire-adjoint de Poissy ; le Commandant Semler-Collery, président de la C.M.F. ;

— Une délégation importante du Comité de la Fédération de l'Ile de France, sous la conduite de M. Maurice Brun, vice-président ;

— La direction et le personnel de la Société Fibro-Ciment ;

— Les présidents des Sociétés locales.

Au cours du Service funèbre célébré par le Chanoine Hérissé, la Lyre Amicale de Poissy exécuta :

A la Communion : Sérénité de Gallon ;

A la fin : Judex, de Gounod.

Sur le parvis de l'Eglise : La Marche Funèbre de Chopin.

Prirent la parole :

M. Pfeiffer, au nom du Groupement des Industriels de Poissy et du Centre du Travail ;

M. Coutant vice-président de la Lyre Amicale ;

M. Maurice Brun, vice-président de la Fédération ;

M. le Commandant Semler-Collery, président de la C.M.F. ;

M. Pinel, maire de Poissy.

Au cours de ces allocutions (résumées ci-après) l'émotion était intense parmi les assistants et les amis de M. Hugonnet.

C'est qu'en effet, l'amour de M. Hugonnet pour Poissy se traduisait dans l'expression combien riche de ses hautes qualités, faisant de lui une des plus attachantes personnalités de Poissy. Epris de justice sociale, homme de cœur s'il en fut, pas un seul instant de sa vie il se départit de la ligne de conduite qu'il s'était tracée une fois pour toutes et qui le conduisait, sous des formes diverses, à être constamment disponible au service de ses semblables.

Dans sa profession et pendant 30 ans qu'il a été le directeur de la Société du Fibro-Ciment, il a œuvré pour les autres et le développement industriel de Poissy et sa région :

— Le Centre du Travail ;

— Le Comité interprofessionnel du logement ;

— La Caisse du Crédit Mutuel sont son œuvre.

Comme Conseiller de l'Enseignement technique, il s'est penché sur la formation professionnelle et la formation postscolaire.

Des centaines de jeunes lui doivent la joie dans le travail et une existence décente.

M. Hugonnet fut un précurseur dans beaucoup de domaines. Combien d'ouvriers ont leur maison individuelle, grâce à lui et en toute propriété.

En ce qui concerne l'apprentissage, il a participé à l'ouverture du Centre d'apprentissage en mai 1941. Centre devenu depuis le Collège d'Enseignement technique de Poissy.

A l'échelon National, il a organisé pour la profession de l'amiante-ciment et avec la collaboration de l'Enseignement Technique, des Séminaires pour les professeurs des Collèges d'Enseignement technique ainsi que des stages d'apprentis. Ceux-ci existent depuis 20 ans et continuent régulièrement à raison de 4 ou 5 par an.

Esprit cultivé, M. Hugonnet a été l'élément moteur de nombreuses Sociétés :

Tous les sportifs connaissent l'intérêt qu'il portait au développement du « Poissy Athlétic-Club ». Par la Lyre Amicale dont il était le président, il avait le souci de faire participer les jeunes générations aux joies de la musique. De ce fait, avec le concours de la municipalité de Poissy, fut créée une Ecole de Musique aujourd'hui florissante.

Pour tous il était l'animateur et le réconfort. Jamais un de ses semblables, dans la détresse ou le souci ne fit en vain appel à lui.

Comme trésorier de la C.M.F. pendant 18 ans, il veilla avec le plus grand scrupule aux deniers de celle-ci.

Président de la Fédération de l'Ile de France, son action était toute de dévouement à la Cause de nos Sociétés musicales, à leur maintien, à leur développement ; à leur avenir par la promotion des jeunes et leur ascension.

Toujours en éveil sur ces points importants, il agissait avec ferveur, persévérance, ténacité et une foi convaincante.

En ma qualité de Secrétaire Général de la Fédération, J'ai vécu ces six dernières années dans ses pensées intimes, quant à la Fédération, et je puis assurer que sa clairvoyance, ses Conseils et ses directives n'étaient que de sagesse, de conciliation, d'aide aussi à ceux dans l'ennui ou la peine et d'un dévouement absolu à nos Sociétés musicales.

Nous perdons en M. Hugonnet un grand président qui, jusqu'à son dernier jour, a bien servi la cause de la musique.

Colonel CHAROLLAIS.

MIDI

REUNION DES SOCIETES MUSICALES DE LA ZONE B (BEZIERS-SAINT-PONS)

Samedi 24 octobre, à 14 heures très précises, à l'hôtel de ville de Béziers, à la demande de la Fédération Musicale du Midi, les Sociétés de l'arrondissement Béziers-Saint-Pons se sont réunies sous la présidence de M. Honoré Dejean — vice-président délégué — qui a souhaité, dans son allocution d'ouverture, la bienvenue aux représentants de 21 sociétés sur 30 convoquées.

Il a présenté les meilleurs vœux de M. le Président fédéral André Sarzi, pour le succès de cette réunion d'information, et s'est félicité de la tenue de cette assemblée après le dernier congrès de Castelnaudary.

Il demande à M. Félix Tort de bien vouloir assurer le secrétariat de séance.

M. René Portes, en sa qualité de secrétaire général de la Fédération, signale que l'importance des sociétés musicales dans notre département a nécessité la décentralisation du département en deux zones bien distinctes. Chaque année, en octobre, avant la Sainte-Cécile, les sociétés seront convoquées dans chaque zone de référence. Par suite de la réforme des statuts fédéraux, le comité de 48 membres a été ramené à un comité d'activité plus restreint. Il fait appel aux sociétés de se munir du livret qui est obligatoire. Sur demande adressée à M. Dejean, les imprimés nécessaires seront fournis par retour du courrier pour régularisation de leur situation administrative sollicitée par Paris.

M. Portes présente aux délégués notre ami M. Faure Marcel, délégué par la Lyre Biterroise pour aider le vice-président.

A une question posée par leur président, M. Dejean a répondu que les Majorettes du Rail peuvent être affiliées à la F.F.M.

Les élèves des sociétés musicales seront classés par catégories : préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur. A l'occasion du concours national, la Fédération envisage d'aider le déplacement d'un élève du cours supérieur en assurant le remboursement de frais de séjour et de transport.

M. Fabre de Thézan constate que, partout où nous le pouvons, nous implantons des cours municipaux de musique et que ce dévouement, et parfois cette diplomatie de recrutement, doit rencontrer, parce qu'elle est bénévole et pure de toutes autres considérations, l'approbation des autorités locales et départementales et leur nécessaire encouragement à l'art musical. M. Bernard, de l'Estudiantina de Béziers, souhaite une propagande mieux organisée vers l'enseignement musical dans nos écoles. A l'heure de la « civilisation des loisirs », la jeunesse et les éducateurs doivent envisager sérieusement l'influence que peut avoir une éducation musicale bien comprise sur le travail scolaire et de développement intellectuel d'un enfant par la pratique d'un instrument.

M. Portes constate que notre ville de Béziers a un effectif de 550 élèves fréquentant l'Ecole de Musique et que son directeur, M. Fouquet, prendra contact avec les parents et les conseillers pour que nos jeunes musiciens viennent prendre rang

Tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPECIALISTE

UNIFORMES COIFFURES CHEMISES

La tenue comprenant : Casquette, Vareuse, Pantalon, à partir de 119 Frs

S.A. DENIAU-PIQUET 30, rue de Lisbonne - PARIS-8e Laborde 34-00

GAGNEZ DE L'ARGENT, devenez votre propre

ÉDITEUR DE DISQUES

Nous mettons à votre disposition :

1) Nos Studios d'Enregistrements de 10 à 200 Exécutants, nos équipes extérieures qui enregistrent vos concerts sur place ;

2) Notre Service Gravure Disques souples et notre Usine de Pressage ;

3) Notre imprimerie spécialisée pour la fabrication des pochettes.

Très nombreuses références, consultez-nous.

A votre entière disposition pour tout ce qui concerne le son.

C.N.A.I. 19, rue Coysevox - PARIS-18e — 228-05.91 et 229-24-61

« Recherchons groupes Folkloriques pour Producteurs de Disques »

dans nos sociétés musicales ou chorales.

Notre Fédération se félicite de l'heureux choix de la T.V. pour la présentation du programme télévisé « Les musiciens du soir », créé à l'initiative de la Confédération. Quand notre région sera sollicitée par l'O.R.T.F., nous défendrons fièrement les couleurs du drapeau fédéral et le meilleur accueil sera réservé à ces techniciens. Un vœu concerne l'impact que pourrait avoir sur l'opinion une émission télévisée qui montrerait le délicat et passionnant travail de répétition d'une société musicale populaire choisie pour sa représentativité.

Les sociétés peuvent s'assurer auprès de M. Mourceaux, 7, rue du Cdt-Doutres, à Perpignan. C.C.P. Montpellier 1138-30.

Pour une somme très minime, les sociétaires et leurs instruments sont assurés pour une année.

M. Collet, chef directeur de la Lyre Biterroise invite, à son tour, les sociétaires à s'assurer dès que possible.

Le président du Réveil de Cazouls s'intéresse aux stages des jeunes musiciens et à leur formation orchestrale.

Les témoignages de satisfactions recueillis par nos sociétés, de la part de nombreux auditeurs, connus ou inconnus, reflètent de l'intérêt que présentent tous nos concerts publics. Il est donc à souhaiter que la F.F.M. n'en reste pas là en multipliant les occasions aux harmonies, fanfares, orchestres symphoniques, chorales, de musiciens amateurs valables, de se produire devant un public nombreux et intéressé.

Le prochain concours de Saint-Girons en apportera le témoignage.

La Fédération Musicale du Midi compte sur la présence et la bonne volonté de tous ses amis musiciens pour être dignement représentée à ce festival.

Prouvant que la musique n'est pas morte dans notre biterrois, les responsables de diverses sociétés ont félicité M. Honoré Dejean et les membres du bureau fédéral pour l'initiative de cette nouvelle réunion de contact.

Le président fédéral,
André SARZI

NORD ET PAS-DE-CALAIS

STEENWOORDE,
LE CENT CINQUANTENAIRE
DE LA PHILHARMONIE

DIX-HUIT DECORES
ET CINQ CENTS MUSICIENS

Inondée de soleil, la Grand-Place de Steenworde a accueilli, dimanche, à 15 h. 30, cinq cents musiciens environ. Ils appartenaient aux harmonies de Merville, Estaires, Steenbecque, Wormhout, Herzeele, Watou et Passendale.

Ces phalanges, comme d'aimables cadettes, s'étaient réunies pour présenter leurs vœux et souhaits à leur aînée, la Philharmonie de Steenwoorde, qui fêtait ses cent cinquante ans.

Un tel anniversaire méritait d'être célébré avec éclat. Il le fut mais on aurait souhaité un peu plus d'auditeurs aux différents concerts de l'après-midi.

La journée débuta par une messe célébrée, à 9 h. 45, en l'église paroissiale, à l'intention des membres actifs et défunts de la société. Pendant l'office, sous la direction de M. Théry, les musiciens interprétèrent « Lohengrin », de Wagner, et « Les joyeuses commères de Windsor » (opéra de Nicolai), avec talent et maîtrise. L'abbé Wayemburg, doyen de Steenwoorde, souhaita un heureux anniversaire à l'Harmonie. Dans son homélie, l'abbé Vanlichtervelde rendit hommage au dévouement et à l'esprit de discipline régnant au sein de la société steenwoordoise.

MEDAILLES DE LA VILLE...

Après la messe, les musiciens furent reçus, dans la salle des fêtes, par la municipalité. Autour de M. Bataille, conseiller général, maire, l'on notait ses adjoints, plusieurs conseillers municipaux et personnalités locales : M. Rauwel, maire de Terdeghem ; des représentants des municipalités d'Ecke et de Godewaersvelde.

Ce fut l'occasion, pour le premier magistrat steenwoordois, de souhaiter, officiellement, « bon anniversaire » à la phalange, de rendre hommage au talent des musiciens steenwoordois en soulignant la qualité de leur audition à la messe, de se féliciter de la présence à Steenwoorde d'une telle société. Souhaitant que la Philharmonie conserve son dynamisme, M. Bataille termina par ces mots : « J'espère que vous aurez le plaisir de voir vos enfants et petits-enfants jusqu'à la deuxième ou troisième génération travailler au renom de votre harmonie... ».

M. Bataille remit alors la médaille d'or de la ville à MM. Arthur Denaes, Félix Cappelaere et au chef Robert Théry, ainsi que celle d'argent à MM. André Hauwen, Joseph Ruckebusch, Marcel Delaeter et au sous-chef Albert Coudron, qui furent tous très applaudis par leurs amis musiciens.

Le président Félix Cappelaere remercia la municipalité pour son geste généreux et souhaita que les bons rapports ayant toujours existé entre les municipalités et la Philharmonie se poursuivent. Après un joyeux vin d'honneur auquel prirent part les sapeurs-pompiers commandés par le lieutenant Verwaerde, M. Cry prit la photo officielle de la phalange.

... ET DE LA FEDERATION

Venant de toutes les rues autour de la Grand-Place, les sept harmonies invitées prirent place, à 15 h. 30, devant le podium. Le mélange des morceaux qu'elles interprétaient chacune donna une bien sympathique cacophonie. Chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, délégué de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, M. Fernand Delattre remit dix-huit décorations en présence des personnalités.

Furent mis ainsi à l'honneur : le président Félix Cappelaere qui reçut l'agrafe fédérale pour ses 60 ans de présence ; MM. Marcel Delaeter, vice-président ; René Hauwen, vice-président ; Joseph Ruckebusch, trésorier, se virent remettre l'étoile fédérale pour 50 ans de présence.

Reçurent la médaille de 40 ans de présence : MM. Delaeter Ernest, Ruckebusch Henri, Robitaillie Robert, Sansen Etienne, Leconte André, Couture Jean, Théry Robert et Carton Michel.

Celle de 20 ans : MM. Maingueux Jean, Vrombout Jean, Chapelynck Raymond, Delaeter Pierre, Dewaele Emilien et Ruckebusch Jean-Georges.

Le coussin des décorations était porté par la petite Sophie Hauwen, petite-fille du vice-président. Auparavant, M. Delattre avait souligné l'importance de cette remise de décorations et rappelé quelques souvenirs personnels se rapportant à la société que préside M. Cappelaere, à qui il rendit un vibrant hommage, ainsi qu'au chef Théry.

SAINT-CYR ENSEMBLE

M. Jérôme Coudron, le speaker officiel de la cérémonie, donna ensuite la parole à M. Bataille. Après avoir remercié les personnalités présentes, les musiciens des huit communes déjà citées, le maire, s'adressant aux hommes du chef Théry, déclara :

« Nous vous remercions et nous vous envions : en choisissant d'être musiciens, vous avez choisi un art, c'est-à-dire d'exprimer le beau. La beauté en toutes choses étant une des recherches éternelles de l'homme ». Le maire, en quelques mots, rappela l'importance de la musique dans la vie des hommes de tous les temps, avant de citer Verlaine : « De la musique avant toute chose, de la musique encore et partout ». Le conseiller général conclut : « Que cette fête, où 500 musiciens communient dans l'amour du beau, soit le garant d'un avenir artistique des Flandres digne de son passé ».

Le chef Robert Théry, après que la musique de Merville eut interprété une vibrante « Marseillaise », dirigea les cinq cents musiciens qui jouèrent un glorieux « Saint-Cyr ». La journée se poursuivit par un mini-concert, donné par chaque phalange invitée, sur le podium installé Grand-Place. On put entendre aussi bien « La marche de la Légion étrangère » que « Pensées lointaines », de Gadenne, ou « Tonton

SARTHE ET MAYENNE

ERNEE (MAYENNE),
M. CONSTANT HELBERT
SE RETIRE DE LA PRESIDENCE
DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

En date du 5 octobre 1970, notre ami Constant Helbert a adressé à M. René Ballayer, conseiller général et maire d'Ernée et président d'honneur de la Musique, et à M. et Mme Guillot, le chef de la Musique et la responsable des majorettes, sa démission de président actif en raison de son grand âge, 89 ans, et adresse ses félicitations et compliments à tous les membres actifs de la Société, musiciens et majorettes, auxquels il restera lié de cœur en tant que président honoraire, membre de droit du comité pour services : 77 ans de présence.

La carrière de musicien à notre Société de M. Helbert a commencé en 1893, sous la direction de M. Daguenet, professeur au collège d'Ernée : il fut sous-chef sous la direction de M. Auguste Fortin, directeur de l'école publique de garçons F.-Vadis, de M. Jégou, instituteur, et de notre regretté ami Edouard Leclerc, et fut nommé président actif, après le décès de M. A. Beauchef. M. C. Helbert était un très fin musicien, soliste piston et, par la suite, clarinettiste.

Avec nos regrets de voir M. Helbert abandonner la présidence de notre société, nous lui présentons toutes nos félicitations pour un tel bail, car il faut le faire et nous espérons, encore très longtemps, parler de musique avec lui lors de nos rencontres.

Le secrétaire de la Musique,
Christian RAULIN.

SUD-EST

HAUTE-SAVOIE
ASSEMBLEE GENERALE
DU 25 OCTOBRE 1970

L'Union des Fédérations musicales de Haute-Savoie vient de tenir, à Thonon, sa réunion annuelle.

M. Passaquin, président en exercice, ouvrant la séance à 15 h. 30, releva la présence de M. Ducret, président de la Fédération du Chablais, celles de MM. Coudurier, président de la Fédération du Faucigny, Porporato, délégué technique départemental, et salua l'ensemble présent des divers délégués administratifs et techniques, après avoir excusé M. Pache — grippé — président de la Fédération d'Annecy.

Il évoqua la réussite des festivals 1970, Chablais et Faucigny, et donna lecture du compte rendu du congrès Sud-Est qui s'est tenu à Vals, le 6 juin dernier, et auquel assista M. Delzant.

Ayant participé à la réunion lyonnaise du 27 septembre, il fit part de la décision prise de nommer un délégué technique adjoint à chaque président départemental, avec obligation, pour eux, d'assister aux examens des cours supérieurs se déroulant, chaque année, à Lyon.

Pour 1971, ils auront lieu le 28 mars. Les directeurs, désirant y présenter des élèves, devront les faire inscrire avant fin février.

Lecture ensuite fut donnée, par M. Delzant du P.V. de la précédente assemblée, suivie du compte rendu financier, qui se trouvèrent adoptés à l'unanimité.

Le mandat de M. Delzant était soumis à renouvellement, le secrétariat général lui échoit une nouvelle fois encore pour la période 1971-72-73.

Furent arrêtées, pour l'an prochain, les dates suivantes :

FESTIVALS :
— Chablais, 13 juin, à Veigy, vraisemblablement.
— Faucigny, 27 juin, à Chamonix.
— Annecy, courant septembre

EXAMENS FEDERAUX :
● Cours préparatoires et élémentaires,
— Chablais, centre de Thonon, 27 mai.
— Faucigny, centres de Sallanches et Annemasse, 17 juin.
— Annecy, courant juin.

Christobal ».
● Cours moyens,
— Cluses, centre départemental, 24 juin.

Il est fait mention des fêtes du Rhône qui se tiendront à Evian, les 26, 27 et 28 juin.

M. Porporato apporta des précisions sur la réunion technique lyonnaise du 27-9 où l'on s'étendit, notamment, sur les tests établis par la C.M.F. pour les examens fédéraux.

Sur le plan départemental, il confirma la bonne tenue des divers examens qui se sont déroulés, cette année. La qualité de réussite progresse d'année en année. Il faut donc continuer dans cette voie, seule valable.

Dans cette optique, ils devraient être fréquentés par les élèves de toutes les sociétés qui s'occupent de leur formation, et non seulement réservés à quelques-unes.

A ce sujet, M. Coudurier se fit l'écho des difficultés rencontrées par divers chefs de musique qui, voyant dans la dictée musicale un écueil insurmontable, voudraient en voir écarter l'obligation.

Le technique présent ne pouvait que réagir pour en souligner l'impossibilité, ces examens étant soumis à des règles impératives.

Au sujet des tests C.M.F., l'opportunité se fit jour de les voir mieux adaptés à l'ensemble de l'enseignement donné ? Les épreuves de théorie gagneraient à être plus correctes, en prévoyant 3 questions au lieu des 4 retenues actuel-

SEINE-ET-MARNE

Les Sociétés musicales du département sont en deuil par la perte cruelle qu'ils ont éprouvé, l'été dernier, de leur estimé dévoué secrétaire général de la Fédération et des Sociétés melunaises : M. Henri Villard, image même du parfait administrateur, excellent musicien, secondé par son épouse, Mme Villard, elle aussi, une collaboratrice très précieuse.

Cet hommage tardif, mais sincère, conséquence d'autres circonstances malheureuses, n'exclut pas le vibrant hommage de tous les musiciens Seine-et-Marnais pour saluer la mémoire de leur ami tant regretté, exemple si rare en notre temps et dont nous conserverons le fidèle souvenir en notre cœur.

Les obsèques ont été célébrées à Melun, en présence de nombreuses personnalités, de tous les membres et vice-présidents de la Fédération de la Lyre Melunaise, faisant une haie d'honneur, ainsi que plusieurs directeurs de sociétés.

P. F.

BUFFET Crampon FRANCE

NOUVEAU !...

PARIS EVETTE FRANCE

CLARINETTES EVETTE en Si b

Clés nickelées : ..... F 465

SAXOPHONES EVETTE

Vernis doré, clés nickelées.

SOPRANO : ..... F 925
ALTO : ..... F 1.080
TENOR : ..... F 1.200
BARYTON : ..... F 2.080

BUFFET CRAMPON

La plus ancienne manufacture française d'instruments à vent, met à la disposition des élèves et de tous ceux qui désirent acheter un bon instrument à un prix modéré, ...

la CLARINETTE et le SAXOPHONE EVETTE.

DOCUMENTATION SUR DEMANDE :
BUFFET — CRAMPON S.A. — 18 & 20, Passage du Grand Cerf — PARIS 2ème TEL : 231 . 88 . 78

lement. Par ailleurs, une plus grande attention devrait présider à l'établissement des morceaux imposés.

Pour faire suite à la décision lyonnaise, M. Bourgeois fut désigné comme délégué technique adjoint départemental.

Incidemment, l'on évoqua la subvention accordée par le Conseil général. L'union y est particulièrement sensible mais, devant des besoins sans cesse accrus, ne pourrait-on pas en espérer une augmentation ?

Enfin, le président fit état des résultats des examens fédéraux pour les 8 départements Sud-Est qui y présentent un nombre très important d'élèves, et où la Haute-Savoie se tient en bonne place.

A l'issue de la réunion, terminée à 17 h. 30, un agréable vin d'honneur attendait l'assistance. Il était offert par la municipalité de Thonon, avec une aubade, non attendue, mais très goûtée, donnée par l'Harmonie Chablaisienne, dirigée par M. Lanovaz.

SUD-OUEST

NECROLOGIE

C'est avec beaucoup de peine que les musiciens de la Dordogne ont appris le décès accidentel du très sympathique fils de notre ami et secrétaire de l'Union de la Dordogne, M. Papon.

Jean-Marie Papon, 23 ans, regagnait la musique de la 3e Région Aérienne, où il effectuait son service militaire, quand, pour une cause indéterminée, son véhicule quitta la chaussée, du côté de Libourne, pour venir s'écraser contre un arbre.

Comme son très cher père, Jean-Marie était un très bon musicien clarinettiste aux « Joyeux Thibériens ». Pianiste à ses heures, il aimait aussi le sport et c'est toute la population de sa petite ville, Thiviers, où sa famille est très estimée, qui l'a conduit à sa dernière demeure. Toutes les Sociétés musicales de la Dordogne étaient représentées aux obsèques. Le président Jean Blanchard, accompagné des vice-présidents Gaéla et Frappier, conduisaient cette nombreuse délégation d'amis.

Que notre ami Albert Papon, que Mme Papon et toute sa famille, que la jeune et dynamique Société Musicale « Les Joyeux Thibériens » acceptent, en cette terrible circonstance, la sympathie de tous les musiciens de la Dordogne, ainsi que nos plus sincères condoléances.

UNION DES BATTERIES ET BATTERIES-FANFARES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 SEPTEMBRE ATHENEE MUNICIPAL DE BORDEAUX

L'assemblée générale est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Guillaume, Président.

Mme Loubal, secrétaire général, procède à l'appel des Sociétés.

Sociétés représentées : Pichey-Mérignac, Bassens-Lormont, La Caudéranaise, Indépendante Béglaise, Amicale Tournaise, Avenir Bordelais, Jeunesse de Cantenac, Les Ecureuils de Mouraliver, Indépendante de Latresne, En Avant, Cadillac-Béguey.

Sociétés excusées : Les Amis de Pomerol, Batterie Communale de Saint-Estèphe.

M. Guillaume rappelle le décès de M. Vilet, membre du C.A. de l'Union et vice-président de l'Avenir Bordelais. Il adressa une pensée émue à sa famille en faisant observer une minute de silence. Il fut précisé qu'une gerbe avait été offerte par l'Union qui, aux obsèques, était représentée par MM. Guillaume et Lefay.

Le président fit un compte rendu succinct des festivals et concours qui se sont déroulés en 1970. Il regretta l'absence de Sociétés de l'Union aux festivals organisés, ainsi qu'au concours fédéral de Gradignan.

Le président demande aux Sociétés de donner plus d'ampleur à leurs écoles de musique en renouvelant leur appel auprès des parents et des jeunes dans la localité où elles rayonnent. Il demande aux instructeurs de présenter le plus grand nombre d'élèves possible aux examens organisés par la Fédération chaque année. Cette question sera reprise à la prochaine assemblée générale. M. Lefay demande à décentraliser les examens comme il a été procédé en 1970, ce qui permet de mieux suivre les élèves.

Les Cadets de Cadillac-Béguey étant désignés pour le congrès de l'Union 1971, M. Boussier, directeur de cette formation, parlera des dispositions de l'organisation de cette manifestation à la prochaine réunion. Rappelons que la date retenue est fixée au 17 janvier. Le président Guillaume demande aux Sociétés qui désireraient poser leur candidature à l'organisation du concours fédéral de se déclarer dès que possible.

Les festivals retenus, à cette date, pour la saison 1971 sont :

— Bègles : 9 mai ;
— Pomerol : 20 juin ;
— Le Tourné : 27 juin ;
— Vendays-Montalivet : 4 juillet.

Les Sociétés sont invitées à retenir ces dates dans leurs programmes. Le président donne lecture d'un vœu qu'il propose de présenter au Congrès confédéral de Paris les 22, 23, 24 et 25 octobre prochains. Ce vœu, accepté à l'unanimité, concerne les indemnités kilométriques lors des concours.

Aux questions diverses, M. Montoya, président de l'Avenir Bordelais, demande la disparition de la concurrence entre les Sociétés, en ce qui concerne les contrats passés avec les organisateurs de fêtes. Un prix avait été fixé au cours des années précédentes, mais il semble qu'il n'a pas été respecté par tous. Le président Guillaume demande à ce que toutes les Sociétés respectent scrupuleusement le prix établi. Après discussion, les prix pour défilés, retraites, etc., pour une heure, est fixé comme suit à partir du 1er octobre 1970 : défilés, retraites (durée 1 heure environ) : 300 F, auxquels s'ajouteront le transport, le rafraichissement et l'entrée au bal gratuite pour les jeunes.

Après un exposé de M. Marbouty, trésorier, concernant, notamment, un compte rendu concours de Cradignan, qui sera présenté à la prochaine réunion, le président lève la séance, à 10 h. 45, pour permettre aux délégations de se rendre au cimetière de la Chartreuse, afin de déposer, en présence de Mme Laporte-Trilles, une plaque souvenir sur le tombeau du regretté président de l'Union.

La prochaine assemblée générale a été fixée au dimanche 8 novembre 1970, dans une salle de l'Athénée Municipal de Bordeaux.

Imprimerie de la « Vigie de Dieppe »

Le Gérant : J. SEMLER-COLLERY.

Pour vos salles de Répétition et de Concert
Plaques de Correction Acoustique
« GLASAL-PERFORE »
PHONELO

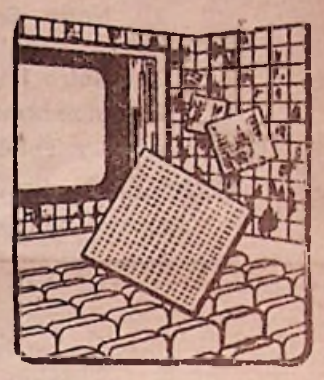

FIBROCIMENT
TRIEL (78-Yvelines)
Téléphone : 965.78-80
PARIS (17e) :
3, rue Villaret-de-Joyeuse
Téléphone : 755.60.50
380.35.94

Instruments de musique

Nous vous indiquons ci-dessous les prix au 15 novembre 1970 de quelques instruments que nous fournissons SANS DELAI (prix T.V.A. comprise)

INSTRUMENTS DE BATTERIE - FANFARE CUIVRE

Clairon d'infanterie réglementaire, depuis	103,00	Tambour modèle Armée 4/4, depuis	240,00
Trompette de cavalerie réglementaire, depuis	127,00	Caisse claire 4/4, 8 tringles, depuis	350,00
Trompe de chasse, depuis	279,00	Grosse caisse à 2 peaux, fût cuivre, à tringles, depuis	570,00

DISPONIBLES EGALEMENT CES INSTRUMENTS NICKELES

TROMPETTES D'HARMONIE ET TROMBONES A COULISSE ARGENTES

Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN, modèle Import	365,00	Trombone à coulisse ROBERT MARTIN, modèle Europe, perce médium	605,00
Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN, modèle Europe	530,00	Trombone à coulisse ROBERT MARTIN, modèle Constellation, 1/2 perce	726,00
Trompette d'harmonie ut et si b ROBERT MARTIN, modèle Constellation	725,00	Trombone à coulisse COURTOIS, 1/2 perce	840,00
Trompette d'harmonie ut et si b SELMER, grosse perce, nouveau modèle	1.095,00	Trombone à coulisse SELMER, grosse perce, modèle Boléro	950,00
Trompette d'harmonie ut et si b COUESNON, Monopole Conservatoires	978,00	Trombone à coulisse COUESNON, Monopole Conservatoires, grosse perce	938,00

DISPONIBLES EGALEMENT CES INSTRUMENTS CUIVRE OU VERNIS DORES

SAXOPHONES ARGENTES

Saxophone soprano si b ROBERT MARTIN, Luxe	880,00	Saxophone ténor si b ROBERT MARTIN, Constellation	1.350,00
Saxophone soprano si b DOLNET, Artist	1.100,00	Saxophone ténor si b SELMER	1.830,00
Saxophone soprano si b COUESNON, Monopole Conservatoires	1.330,00	Saxophone ténor si b COUESNON, Monopole Conservatoires	1.780,00
Saxophone soprano si b SELMER	1.450,00	Saxophone baryton mi b ROBERT MARTIN, Luxe, descendant au si b	1.860,00
Saxophone alto mi b ROBERT MARTIN, Luxe	950,00	Saxophone baryton mi b ROBERT MARTIN, Luxe, descendant au la	2.095,00
Saxophone alto mi b ROBERT MARTIN, Constellation	1.165,00	Saxophone baryton mi b SELMER, descendant au si b	2.880,00
Saxophone alto mi b SELMER	1.620,00	Saxophone baryton mi b SELMER, descendant au la	3.170,00
Saxophone alto mi b COUESNON, Monopole Conservatoires	1.570,00	Saxophone basse si b SELMER	4.290,00
Saxophone ténor si b ROBERT MARTIN, Luxe	1.125,00		

DISPONIBLES EGALEMENT CES SAXOPHONES VERNIS DORES

CLARINETTES (modèles Boehm 17 clés, 6 anneaux, mécanisme nickelé)

Clarinette si b ROBERT MARTIN, modèle Standard	418,00	Clarinette si b COUESNON, Monopole Conservatoires	946,00
Clarinette si b ROBERT MARTIN, modèle Constellation, mécanisme argenté	620,00	Clarinette si b LEBLANC, clés argentées	920,00
Clarinette si b NOBLET, « Artiste »	556,00	Clarinette si b BUFFET-CRAMPON	930,00
		Clarinette si b SELMER	910,00

CERTAINES DE CES CLARINETTES SONT EGALEMENT DISPONIBLES AVEC MECANISME ARGENTE

GRANDES FLUTES (modèles Boehm en métal argenté à plateaux pleins)

Grande flûte NOBLET	576,00	Grande flûte SELMER	1.690,00
Grande flûte MALERNE	800,00	Grande flûte COUESNON, modèle Moyse, réf. 1308, en étui	1.846,00
Grande flûte COUESNON, réf. 1303	620,00		

CERTAINES DE CES FLUTES PEUVENT ETRE EGALEMENT FOURNIES A PLATEAUX CREUX

CHOIX COMPLET DE TOUS LES GROS INSTRUMENTS D'HARMONIE OU FANFARE

LA LISTE CI-DESSUS N'EST QUE PARTIELLE CAR

N'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée- 71 Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire)

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58 (plusieurs lignes groupées)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISON RAPIDE